



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international de la
Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

22-23 juin 2022, Genève

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Sommaire

COMPTE RENDU ANALYTIQUE	1
I OUVERTURE ET QUESTIONS DE PROCÉDURE	4
Point 1 Ouverture du Conseil des Délégués	4
Point 2 Élection du président, du vice-président et des autres responsables du Conseil	4
Point 3 Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués (<i>document CD/22/3</i>).....	4
Point 4 En route pour le Conseil des Délégués : présentation des résultats des ateliers en ligne	5
II POINTS POUR DISCUSSION ET DÉCISION EN SÉANCE PLÉNIÈRE	5
Point 5 Approbation de la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires 5	5
Point 9 Renforcer l'action anticipative au sein du Mouvement : la voie à suivre	7
Point 13 Révision des règlements de la Médaille Henry Dunant et du Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité.....	10
Point 14 Médaille du Mouvement pour les liens familiaux	10
Point 10 Approche du Mouvement visant à garantir et améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins	11
Point 6 La guerre en milieu urbain	12
Point 8 Vers l'élimination des armes nucléaires : plan d'action 2022-2027 (y compris rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action 2018-2021).....	16
Point 12 Révision de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires en vue de renforcer l'impact collectif du Mouvement	19
Point 7 Vers une stratégie du Mouvement relative à la migration.....	26
Point 15 Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien	33
Point 11 Renforcer la résilience des communautés urbaines la voie à suivre	33
Point 16 La protection des données humanitaires	35
CÉRÉMONIE HONORIFIQUE	37
APPEL AU RESPECT DE L'ACTION HUMANITAIRE NEUTRE ET IMPARTIALE	38
III RAPPORTS DE SUIVI ET RAPPORTS INTÉRIMAIRES	39
Point 19 Rapport sur la résolution 5 du Conseil des Délégués de 2019 « Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial »	39
Point 22 Deuxième rapport intérimaire sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2017 « Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »	40
Point 25 Rapport intérimaire sur la résolution 3 du Conseil des Délégués de 2019 « Approche du Mouvement visant à renforcer les bases statutaires et constitutives des Sociétés nationales et les cadres complémentaires », établi par la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales	40
IV CLÔTURE DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS	40

Point 28 Date et lieu du prochain Conseil des Délégués.....	41
CÉRÉMONIE DE REMISE DE LA MÉDAILLE HENRY DUNANT ET PRÉSENTATION DES LAURÉATES ET LAURÉATS DE LA MÉDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE.....	42
RAPPORTS DES ATELIERS	49
Atelier 1: Mesures antiterroristes et régimes de sanctions et leur impact sur une action humanitaire neutre, indépendante et impartiale	49
Atelier 2: Vers une position du Mouvement sur les systèmes d'armes autonomes	52
Atelier 3: Plateforme virtuelle de collecte de fonds 2.0 – Un engagement en faveur de la croissance	55
Atelier 4: Comment progresser vers un Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant- Rouge exempt de racisme, de xénophobie et de discrimination ?.....	59
Atelier 5: La protection au sein du Mouvement	61
Atelier 6: Accroître l'action locale : investir dans des Sociétés nationales fortes et durables	63
Atelier 7: Approche du Mouvement en matière d'éducation.....	65
Atelier 8: Renforcement de l'intégrité au sein du Mouvement.....	69
Atelier 9: L'investissement dans la communication : Zéro risque, des bénéfices importants	73

Mercredi 22 juin 2022

Première séance plénière

9 h 15

I OUVERTURE ET QUESTIONS DE PROCÉDURE

Point 1 Ouverture du Conseil des Délégués

Mme Babé (présidente, Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) rappelle que la réunion actuelle devait initialement se tenir en décembre 2021 en République dominicaine, mais qu'elle a été annulée en raison de la pandémie de Covid-19. Dans cette période d'incertitude, où le monde fait face à différents types de catastrophes et de conflits, le Mouvement doit se montrer uni et garder l'espoir. Il doit aussi être à la hauteur de son mandat et répondre de manière efficace et efficiente aux besoins humanitaires croissants. La neutralité du Mouvement, ainsi que la confiance et la solidarité qui y règnent, sont essentielles face aux nouvelles menaces qui pèsent sur l'action humanitaire. La diplomatie humanitaire est également plus importante que jamais. Le Conseil des Délégués de 2022, qui sera principalement consacré à l'engagement et au fonctionnement du Mouvement, comprendra pour la première fois des interventions en ligne. La présidente confirme la décision adoptée par la Commission permanente de repousser la XXXIV^e Conférence internationale de décembre 2023 à octobre 2024, ce qui influera sur l'organisation des sessions suivantes de l'Assemblée générale et du Conseil des Délégués. Il importe d'engager le dialogue avec les États parties bien avant la XXXIV^e Conférence internationale et de choisir avec soin les questions à l'ordre du jour.

Point 2 Élection du président, du vice-président et des autres responsables du Conseil

Peter Maurer (président, CICR) est élu à la présidence du Conseil des Délégués et **Brigitta Gadiant** (vice-présidente, Croix-Rouge suisse) est élue à la vice-présidence. **Kate Halff** (CICR) et **Rudina Pema** (Fédération internationale) sont élues co-secrétaires.

Point 3 Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués (*document CD/22/3*)

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) déclare que le nouveau climat qu'il observe au sein du Mouvement montre que sa magie reste intacte, même si elle est assortie d'attentes. Si le Conseil des Délégués ne peut pas répondre à toutes les attentes, il peut définir un cadre favorisant la coopération, la collaboration et la complémentarité des différentes composantes du Mouvement et ainsi garantir un meilleur impact à l'avenir. Les thèmes inscrits à l'ordre du jour sont très pertinents et tiennent compte des préoccupations et attentes exprimées dans le monde entier.

L'ordre du jour provisoire est adopté.

M. Maurer annonce que le Conseil des Délégués se tient en format hybride, à la fois en présentiel et, pour un certain nombre de Sociétés nationales, à distance. Il confirme que cette situation est due aux circonstances exceptionnelles découlant de la pandémie de Covid-19 et à l'impossibilité pour certaines délégations de se rendre à Genève. Les procédures de prise de décision devront donc être adaptées de façon à permettre la participation à distance de certaines délégations.

Point 4 En route pour le Conseil des Délégués : présentation des résultats des ateliers en ligne

M. Maurer déclare que les neuf ateliers en ligne prévus au programme se sont déroulés entre janvier et mai, dans le cadre du processus « En route pour le Conseil des Délégués », avant l'ouverture de celui-ci et la séance plénière en présentiel. Ces ateliers visaient à compléter l'ordre du jour du Conseil des Délégués par des discussions préliminaires informelles sur des thèmes humanitaires importants et actuels. Ils ont été l'occasion pour les composantes du Mouvement d'engager le dialogue, de présenter les succès obtenus face aux problèmes humanitaires, d'apprendre les unes des autres et de s'inspirer mutuellement. Une brève vidéo présentant une synthèse des résultats des ateliers en ligne a été préparée.

Projection d'une vidéo présentant une synthèse des ateliers en ligne organisés dans le cadre du Conseil des Délégués entre janvier et mai 2022.

II POINTS POUR DISCUSSION ET DÉCISION EN SÉANCE PLÉNIÈRE

M. Maurer déclare que, compte tenu de l'annonce faite par la présidente de la Commission permanente sur le report du Conseil des Délégués à 2024, toutes les résolutions soumises au Conseil mentionnant « Conseil des Délégués de 2023 » seront modifiées en conséquence. Toutes les occurrences des mots « Conseil des Délégués de 2023 » seront donc remplacées par « Conseil des Délégués 2024 ».

Point 5 Approbation de la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires (document CD/22/5DR)

Mme Niyaz (première vice-présidente, Croissant-Rouge des Maldives et membre du Comité consultatif sur la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires) déclare que le Mouvement peut apporter une contribution majeure aux efforts collectifs déployés en application de la Charte sur le climat. Du fait de sa présence dans les communautés du monde entier, il est quotidiennement témoin des conséquences humanitaires de l'urgence climatique et de l'effondrement écologique. L'inaction n'est pas une option. Le projet de résolution est donc une étape cruciale dans l'action du Mouvement visant à atténuer les souffrances humaines. Toutefois, la signature de la Charte n'est que le premier pas : les engagements pris dans ce cadre doivent se traduire par des actes. Les composantes doivent redoubler d'efforts, au sein du Mouvement et au-delà, tout en s'entraïdant et en apprenant les unes des autres.

M. Carbonnier (vice-président, CICR) déclare qu'il est encourageant que la Charte ait généré une dynamique si positive en seulement un an. En collaboration avec la Fédération internationale et le Conseil international des agences bénévoles, le CICR veille à ce que les organisations signataires reçoivent le soutien dont elles ont besoin pour mettre en œuvre la Charte. Il s'est en outre fermement engagé en faveur de la prise en compte des risques climatiques dans tous ses programmes. Le CICR est résolu à réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre et s'efforce de promouvoir et de renforcer les dispositions du droit international humanitaire qui protègent l'environnement. Il mène en outre des discussions sur le droit et les politiques en vue de soutenir l'action climatique engagée pour les personnes qui subissent les impacts cumulés des conflits, des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement. L'approbation de la Charte par le Conseil des Délégués confirmera l'engagement collectif du Mouvement de mobiliser les efforts visant à répondre aux risques climatiques et environnementaux croissants.

M. Chapagain (secrétaire général, Fédération internationale) déclare qu'une transformation radicale est nécessaire de toute urgence, y compris de la part du système humanitaire, si l'on veut éviter de nouveaux décès et de nouvelles souffrances dus aux changements climatiques. Les mesures d'atténuation et d'adaptation doivent aller de pair. La Fédération internationale soutient pleinement le projet de résolution, fait siennes les ambitions énoncées dans la Charte et invite toutes les Sociétés nationales à la signer, à fixer des objectifs et à concevoir des plans de mise en œuvre. La Charte fournit au Mouvement l'occasion de faire preuve de leadership et d'engagement dans la lutte contre le plus grand défi humanitaire de notre époque. La Fédération internationale s'engage à promouvoir et à mettre en œuvre la Charte, et à atteindre les quatre objectifs fixés par son Secrétariat. Elle aidera les Sociétés nationales à traduire les engagements de la Charte en objectifs assortis d'échéances et en plans de mise en œuvre pour faire face aux crises climatique

et environnementale et aidera au moins 100 Sociétés nationales à formuler des objectifs explicites dans leurs stratégies et plans opérationnels pour faire face aux risques climatiques et environnementaux croissants. En outre, elle plaidera pour une intensification de l'action climatique à l'échelle du réseau et fournira une assistance à cet égard, intégrera les risques climatiques et environnementaux dans tous ses programmes et opérations humanitaires d'ici 2025, et continuera de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités du Secrétariat.

Mme Taomia (secrétaire générale, Société de la Croix-Rouge de Tuvalu), parlant au nom des 14 Sociétés nationales du Pacifique, déclare que, pour que la région puisse s'adapter au climat, il faudra un engagement mondial en faveur de la réduction des émissions. Les activités de plaidoyer menées au niveau national et international pour aider les États du Pacifique, les autres petits États insulaires en développement et les nations les plus vulnérables à se protéger de l'impact des changements climatiques doivent se poursuivre. Le soutien du réseau mondial est nécessaire pour garantir l'accès aux compétences, aux outils, aux ressources, aux technologies, aux fonds et aux connaissances nécessaires pour agir de la manière la plus efficace et la plus rapide possible. Une assistance est également nécessaire pour intégrer la Charte dans les contextes et stratégies locaux, et pour étendre et accroître la capacité d'intervention, briser les cycles et concevoir et mettre en œuvre des solutions efficaces fondées sur des preuves. Il est essentiel de disposer de méthodes et d'approches permettant de transformer les connaissances acquises sur les risques et les vulnérabilités en mesures pertinentes, adaptées au contexte et ayant un impact. Le Mouvement doit soutenir et influencer l'action climatique urgente de manière coordonnée et collaborative, en mettant l'accent sur les connaissances des peuples du Pacifique.

Mme Thiery (déléguée Jeunesse, Croix-Rouge autrichienne) demande que la jeune génération soit associée à la réflexion stratégique et à la prise de décisions dans le cadre de la réponse aux crises climatiques. Il est nécessaire de transformer la prise de conscience publique des crises climatiques en plans d'action et en plaidoyer auprès des gouvernements. Il est du devoir de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de se servir de leur image positive, de leur crédibilité et de leur accès aux gouvernements pour faire progresser les activités de plaidoyer.

M. Yang (sous-secrétaire général, Croix-Rouge chinoise) déclare que la Charte incitera les Sociétés nationales à accorder plus d'attention aux questions climatiques et environnementales. Elle permettra en outre au Mouvement de prendre ces questions en considération dans ses projets humanitaires pour ainsi fournir une aide plus scientifique et tournée vers l'avenir, afin d'aider réellement les bénéficiaires à atteindre un développement durable.

M. Aslani (directeur, Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran) accueille avec satisfaction la Charte sur le climat et l'environnement et s'engage à prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre effective. Il souligne par ailleurs qu'il importe de s'attaquer aux terribles conséquences qu'ont les changements climatiques pour les populations et les pays, notamment en ce qui concerne le développement socio-économique, ainsi qu'aux graves crises humanitaires provoquées ces dernières années par les inondations, les sécheresses, et les tempêtes de sable et de poussière qui affectent la vie de millions de personnes dans le monde, et qui aggravent les famines et les crises sanitaires.

La **docteur Carvajal de Álvarez** (présidente nationale, Société de la Croix-Rouge colombienne) déclare qu'il convient de renforcer les liens de coopération et de soutien financier entre les composantes du Mouvement et avec les partenaires extérieurs afin d'appuyer les plans locaux de mise en œuvre des initiatives d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Un soutien technique et financier sera nécessaire pour garantir le respect des engagements pris dans le cadre de la Charte.

M. Solís González (président national, Croix-Rouge du Panama) déclare que la crise climatique menace la survie de l'humanité toute entière et la biodiversité, et que toutes les parties prenantes ont la responsabilité d'agir face aux risques climatiques et environnementaux.

M. Al Razwan (responsable des relations internationales, Croissant-Rouge du Bangladesh) déclare que des documents tels que la Charte ne suffisent pas à eux seuls à lutter contre les changements climatiques ou à protéger l'environnement. Il faut passer des paroles aux actes pour transformer et améliorer la situation actuelle.

Le **docteur Stoimenova** (secrétaire en chef, Croix-Rouge bulgare) déclare qu'en plus de signer la Charte, les Sociétés nationales doivent se fixer des objectifs d'écologisation, procéder à des changements qui réduisent leur empreinte et investir dans les sections et l'action locale. S'ils n'investissent pas aujourd'hui, les individus et les organisations ne feront qu'aggraver les conséquences des changements climatiques. Elle appuie le projet de résolution.

M. Senent (président, Croix-Rouge espagnole) déclare que le Mouvement doit agir de manière décisive face aux changements climatiques. Les Sociétés nationales ont le devoir de prendre position vis-à-vis des gouvernements et de prendre des engagements clairs en application de la Charte. La Croix-Rouge espagnole a lancé une stratégie visant principalement à faire face aux impacts des changements climatiques, qui permettrait à terme à l'économie d'atteindre la neutralité carbone. Cette stratégie comprend trois aspects : calculer son empreinte carbone à l'aide d'un système pédagogique et l'enregistrer ; réduire de 45 % les émissions d'ici 2030, grâce à des conseils personnalisés sur l'efficacité énergétique des logements qui ont déjà été fournis à plus de 8 800 foyers en 2021 ; compenser le CO₂ émis pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Des activités de reboisement ont été menées. Le succès de cette stratégie repose sur la participation massive de volontaires bien formés, de citoyens et d'entités publiques et privées.

Mme Abu Goush (conseillère auprès de la présidence, Croissant-Rouge palestinien) déclare que les sept engagements prévus par la Charte sont trop généraux et que le Mouvement doit établir des priorités en fonction des capacités, des ressources et du mandat de chaque composante, conformément au défi mondial relatif aux changements climatiques de la *Stratégie 2030*. Les engagements pris dans le cadre de la Charte doivent être conformes aux promesses, au plan d'action et au calendrier.

M. Sillah (président, Croix-Rouge de la Gambie) déclare que les mesures de lutte contre les changements climatiques doivent être axées sur la gestion de la durabilité environnementale, les énergies renouvelables, la réduction des émissions de CO₂ et la mise en œuvre immédiate de programmes d'aide aux moyens de subsistance pour les communautés touchées. Seul un véritable partenariat permettra de s'adapter à la menace des changements climatiques et d'en atténuer les conséquences négatives.

M. Maiga (secrétaire général, Croix-Rouge malienne) déclare que, malgré l'engagement de sa Société nationale, le Mali est devenu l'un des pays les plus fragiles en termes de protection de l'environnement et d'atténuation des changements climatiques, en raison de l'impact cumulé des changements climatiques, de l'occupation de certaines zones par des groupes armés et des sanctions internationales. Il demande donc à tous les partenaires d'aider la Croix-Rouge malienne à jouer son rôle dans la protection de l'environnement du pays.

Le projet de résolution intitulé « Approbation de la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires », figurant dans le document CD/22/5DR, est adopté. (Résolution 1, CD/22/R1)

Point 9 Renforcer l'action anticipative au sein du Mouvement : la voie à suivre (*documents CD/22/9 et CD/22/9DR*)

Projection d'une vidéo d'introduction sur l'action anticipative.

Le **docteur Schön** (vice-président, Croix-Rouge allemande) déclare que le projet de résolution a pour objet de faire passer l'action anticipative à l'étape supérieure, en l'étendant à un plus grand nombre de contextes nationaux, en passant des dangers immédiatement visibles et liés au climat aux impacts moins immédiats et visibles, en évaluant et en anticipant mieux les risques cumulés dans le cas de dangers combinés et en renforçant la voix du Mouvement en tant qu'acteur de l'action anticipative mondiale grâce à une coordination accrue. Compte tenu du nombre croissant d'approches anticipatives de plus en plus importantes, il est urgent de mieux coordonner les approches et les activités du Mouvement pour en garantir la cohérence et en optimiser l'impact.

Mme Kakabadse (présidente, conseil d'administration du Centre sur le climat) déclare que le réseau international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a déjà fait ses preuves en matière d'alerte précoce,

mais qu'il doit aller plus loin, notamment compte tenu des effets des changements climatiques, de l'émergence de nouveaux risques cumulés et de l'évolution des maladies. La résolution permettra au Mouvement de mieux cibler ses activités et facilitera la collaboration face aux risques croissants.

Projection d'une vidéo sur l'action anticipative à laquelle ont contribué plusieurs pays.

M. Villarroel (vice-président, Fédération internationale) déclare que l'absence de précédent en matière de changements climatiques ne peut plus être invoquée comme excuse pour ne pas être préparés. Il n'est plus non plus possible d'appliquer une approche qui se limite aux interventions *a posteriori*. Il est donc urgent de passer des interventions réactives aux mesures proactives et anticipatives, en amont des catastrophes et des crises. Le projet de résolution est une excellente occasion pour les Sociétés nationales de devenir des partenaires privilégiés dans l'intensification des mesures d'action anticipative. Il convient d'étudier les possibilités d'améliorer la surveillance et la prévision des risques, en collaboration avec les services hydrométéorologiques, afin de garantir une préparation adéquate aux risques existants et futurs. L'orateur est favorable à l'utilisation des initiatives et plateformes actuelles. La Fédération internationale est déterminée à faire en sorte que les Sociétés nationales aient accès à 25 % des allocations accordées par le Fonds d'urgence pour l'intervention en cas de catastrophe (DREF) avant qu'une catastrophe ou une crise ne survienne. Les Sociétés nationales devraient profiter du Mécanisme du DREF pour l'action fondée sur les prévisions pour obtenir un soutien financier supplémentaire de la part des gouvernements, du secteur privé et d'autres partenaires.

Mme Nordov (secrétaire générale, Croix-Rouge de Mongolie) déclare que les efforts collectifs en matière d'action anticipative doivent être intensifiés. Bien que d'autres mécanismes de financement aient été conçus pour la mise en œuvre de l'action rapide, moins d'un pour cent des fonds alloués à l'action humanitaire vont actuellement à l'action anticipative. Il est donc primordial d'augmenter ce financement et de veiller à ce qu'il parvienne aux communautés qui en ont le plus besoin.

M. El Haddad (directeur des affaires juridiques, Croix-Rouge libanaise) estime que le projet de résolution doit mentionner le fait que l'action anticipative, dans de nombreux domaines, est l'une des forces du Mouvement. Nombre de paragraphes du préambule du projet de résolution mentionnent les changements climatiques. Toutefois, le terme « action anticipative » a une portée beaucoup plus large et devrait donc couvrir toute crise ou catastrophe. L'ajout d'un paragraphe sur la pandémie de Covid-19 traitant de la surpopulation des endroits accueillant un grand nombre de personnes déplacées et de demandeurs d'asile serait le bienvenu. Compte tenu de la nécessité de protéger l'environnement contre la pollution à long terme et de la pertinence de l'action anticipative face aux crises économiques, sanitaires et sociales, de nombreux gouvernements nationaux devraient être en mesure d'anticiper de tels événements grâce à des mesures de préparation et de réponse.

Mme Beumer (présidente, Commission de la jeunesse, Croix-Rouge néerlandaise) déclare que l'intensification de l'action anticipative suppose la création de partenariats au sein et en dehors du Mouvement. Les services numériques peuvent contribuer à améliorer la préparation aux catastrophes et l'action anticipative. Le Mouvement doit renforcer ses capacités, ses activités de sensibilisation et son savoir-faire dans le domaine des services numériques, afin d'améliorer la préparation aux catastrophes et l'action anticipative. Il doit également s'engager davantage dans l'apprentissage en commun et l'innovation. Il est nécessaire d'associer les communautés locales les plus touchées aux discussions sur l'action anticipative. Les investissements dans l'action anticipative ne doivent pas remplacer les efforts visant à fournir une aide d'urgence plus efficace, à assurer une reconstruction tenant compte des risques et à adopter des mesures préventives structurelles à plus long terme.

Mme Mäntysaari (vice-présidente Jeunesse, Croix-Rouge finlandaise) souligne qu'il importe d'atteindre toutes les personnes de manière non discriminatoire et de mettre en œuvre des approches relatives à la protection, au genre et à l'inclusion, ainsi qu'à l'interaction avec les communautés et à la redevabilité à leur égard. Il est également essentiel de renforcer les capacités des Sociétés nationales afin qu'elles puissent intensifier leurs activités. La préparation aux catastrophes et la préparation pour des interventions efficaces doivent être intégrées à l'action anticipative pour renforcer les capacités et la résilience à long terme. Les aspects relatifs au développement de l'action anticipative et de l'action rapide doivent être mieux coordonnés. Les activités de sensibilisation et les investissements avant les situations d'urgence doivent être intensifiés pour garantir que l'action anticipative et l'action rapide sont intégrées dans les systèmes, les

politiques et les plans de gestion des risques de catastrophe à tous les niveaux, et que le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales est reconnu.

M. Valastro (vice-président, Croix-Rouge italienne) appelle les partenaires du Mouvement à mobiliser les jeunes et les jeunes dirigeants en tant qu'acteurs clés du renforcement de l'action anticipative, et à procéder aux investissements nécessaires à cet égard.

Mme Epprecht (directrice, CICR) déclare que, grâce à son expérience dans les conflits prolongés, le CICR a constaté que, pour avoir un véritable impact sur les populations, l'action anticipative doit compléter des formes d'action préventive à long terme qui réduisent l'exposition des populations aux risques. Elle est favorable à une approche holistique des risques qui intègre l'action anticipative et permet ainsi d'aider les populations à se préparer rapidement à un choc imminent. Il faut continuer de faire en sorte que le financement anticipatif comprenne l'octroi de subventions d'urgence et d'autres types d'instruments financiers, à court ou à long terme. Le projet de résolution vise à garantir que les personnes touchées par les conflits et la violence ne soient plus exclues des systèmes d'action anticipative, et que les mécanismes d'action anticipative appliqués dans les situations de conflit soient conçus de manière à ne pas exposer les personnes et les communautés à des risques supplémentaires.

Mme Padmore (présidente du conseil d'administration, Croix-Rouge britannique) insiste sur l'importance de la participation du Mouvement au Partenariat pour une action rapide fondée sur les risques (REAP). Les partenariats avec les États doivent également être opérationnels au niveau national. Il convient d'influer sur la perception des risques et de permettre aux personnes et aux communautés les plus exposées d'agir rapidement. Il est possible de collaborer avec le secteur financier pour financer l'action anticipative face aux risques de catastrophe, notamment en ce qui concerne le projet d'assurance du DREF, en vue de diversifier et garantir des sources de financement plus durables.

M. Nguyen (vice-président et secrétaire général, Croix-Rouge du Viet Nam) déclare que, pour garantir que l'action anticipative est opérationnelle, du temps et des ressources doivent être consacrés au renforcement de la capacité des Sociétés nationales de définir des déclencheurs fiables et des plans d'action en collaboration avec les services nationaux de prévision météorologique et les entités concernées. Les Sociétés nationales doivent être en mesure de modifier l'allocation de leurs fonds et avoir un meilleur accès aux mécanismes qui leur permettent d'allouer des ressources en prévision des risques émergents au travers du DREF et d'autres sources.

M. Soares (président, Croix-Rouge de Timor-Leste), parlant aussi au nom de la Croix-Rouge indonésienne, souligne qu'il importe que toutes les composantes et tous les partenaires du Mouvement s'attachent ensemble à renforcer l'action anticipative et la résilience des communautés dans la zone frontalière entre l'Indonésie et le Timor-Leste, où les communautés sont souvent laissées pour compte.

La docteur Mohammed (secrétaire générale, Croix-Rouge du Kenya) insiste sur la nécessité d'explorer les liens entre la science et la réduction de la vulnérabilité. Les institutions qui œuvrent à la réduction de la vulnérabilité ont besoin de ressources suffisantes pour étudier l'impact significatif que peuvent avoir les connaissances scientifiques relatives au climat, à la biodiversité et à l'écologie. Le Mouvement pourrait davantage contribuer au renforcement de l'utilisation de l'analyse, y compris l'analyse prédictive, dans la conception de ses interventions humanitaires face aux conflits et aux changements climatiques. L'utilisation des données, y compris les données relatives aux conflits et au climat, aiderait à mieux comprendre les schémas de vulnérabilité et peut-être même à prévoir les schémas de conflit.

M. Hakaye (président par intérim, Croix-Rouge de Namibie) souligne qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes des changements climatiques et de trouver de nouvelles solutions. La budgétisation doit être axée sur la résolution des problèmes les plus pressants afin de préserver l'avenir de la jeune génération.

M. Soilihi (président, Croix-Rouge comorien) exhorte les Sociétés nationales à soutenir les efforts de prévention des changements climatiques déployés dans son pays face aux problèmes critiques résultant de l'élévation du niveau de la mer et du changement des saisons.

M. Chungu (secrétaire général, Croix-Rouge de Zambie) déclare qu'il est essentiel de continuer à fournir une assistance technique et financière après les catastrophes et les crises. La mise en œuvre de l'action

anticipative par sa Société nationale en Zambie, en collaboration avec le Gouvernement, s'est déjà avérée efficace pour la préparation aux inondations et aux sécheresses.

M. Tevi (secrétaire général, Croix-Rouge de Vanuatu), parlant au nom des 14 Sociétés nationales du Pacifique, déclare que, pour atteindre les plus vulnérables au niveau communautaire, de la bonne manière et au bon moment, la région du Pacifique a besoin d'une approche collaborative et de ressources. Les interventions ponctuelles à petite échelle des partenaires du Mouvement ne seraient pas efficaces. La mise en œuvre d'un financement inclusif fondé sur des prévisions et de l'action anticipative doit tenir compte du quotidien des populations du Pacifique. Les communautés, la société civile et les autorités locales, du fait de leurs connaissances traditionnelles et de leur savoir-faire pratique, sont les mieux placées pour concevoir des interventions efficaces. Les connaissances relatives aux risques communautaires acquises jusque-là dans la région doivent maintenant être assorties de meilleures politiques.

Le **docteur Schön** (vice-président, Croix-Rouge allemande) convient que l'action anticipative couvre de nombreux risques différents et pas seulement ceux liés à la météo et au climat. Toutefois, comme ces divers risques sont mentionnés au cinquième paragraphe du dispositif du projet de résolution, il n'est pas nécessaire de modifier le texte.

Le projet de résolution intitulé « Renforcer l'action anticipative au sein du Mouvement : la voie à suivre », figurant dans le document CD/22/9DR, est adopté. (Résolution 2, CD/22/R2)

Point 13 Révision des règlements de la Médaille Henry Dunant et du Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité (*documents CD/22/13 et CD/22/13DR*)

Mme Tu'itupou-Arnold (membre, Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) déclare que la proposition de révision des deux règlements est le fruit d'un processus plus général de réflexion et de réforme des distinctions du Mouvement administrées par la Commission permanente, qui a débuté trois ans auparavant. La Commission, ayant pris note de l'évolution de la pratique de remise de récompenses, s'est efforcée de clarifier un certain nombre de questions relatives à l'éligibilité et aux qualités souhaitées des candidates et candidats. Elle a revu et affiné le processus de sélection des candidatures et de prise de décision, et pris des mesures pour améliorer la prise en considération du principe d'universalité dans la prise de décision. Elle estime par ailleurs qu'il est nécessaire et approprié de tenir pleinement compte des questions de diversité et d'inclusion dans le processus décisionnel. Il est clair que les candidats, les lauréats et le processus de sélection lui-même doivent être conformes à l'engagement du Mouvement de respecter les normes d'intégrité et d'éthique les plus strictes. Initialement, la Commission avait formulé de nouvelles lignes directrices tenant compte des préoccupations soulevées lors du dernier appel à candidatures au début de 2021, mais elle juge maintenant approprié d'intégrer les principes directeurs dans le règlement. La rédaction d'un règlement visant à favoriser la diversité et l'inclusion dans la remise de distinctions est une chose, mais c'en est une autre de joindre le geste à la parole. Toutes les composantes du Mouvement doivent donc s'efforcer de faire en sorte que les distinctions reflètent mieux la diversité du Mouvement, avec un meilleur équilibre entre les genres, les régions, les âges et les postes occupés.

Le projet de résolution intitulé « Révision des règlements de la Médaille Henry Dunant et du Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité » (document CD/22/13DR) est adopté. (Résolution 3, CD/22/R3)

Point 14 Médaille du Mouvement pour les liens familiaux (*documents CD/22/14 et CD/22/14DR*)

Le **docteur Abdulrahim** (membre, Plateforme de haut niveau sur le RLF) présente le projet de résolution sur la Médaille du Mouvement pour les liens familiaux, qui vise à rendre hommage aux volontaires et au personnel qui assurent les services de rétablissement des liens familiaux.

Mme Wiegmann (directrice générale adjointe, CICR) dit que cette médaille aurait dû être introduite depuis

longtemps. C'est la reconnaissance des services que les volontaires et le personnel fournissent souvent dans des régions reculées du monde, dans des conditions difficiles, et qui apportent de l'espoir aux familles en détresse dont les proches sont portés disparus ou vivent loin d'eux. Elle vise également à rendre hommage aux contributions remarquables à la mise en place de services efficaces et durables de rétablissement des liens familiaux. La médaille a été inspirée par la médaille Florence Nightingale, créée il y a plus de 100 ans. Le CICR est convaincu que la médaille du Mouvement pour les liens familiaux contribuera à promouvoir et à accroître la visibilité et la reconnaissance des services de rétablissement des liens familiaux au sein du Mouvement et au-delà.

M. Solís González (président national, Croix-Rouge du Panama) présente certaines des activités de rétablissement des liens familiaux menées dans son pays et exprime son soutien à l'adoption du projet de résolution.

Mme Yopez Chacón (présidente, Croix-Rouge bolivienne) déclare que les services de rétablissement des liens familiaux nécessitent un contact humain étroit avec les bénéficiaires et sont fournis avec un dévouement extrême. Ces services sont souvent le dernier espoir des familles séparées de leurs proches. Sa Société nationale appuie l'adoption du projet de résolution.

Mme Ba (présidente, Croix-Rouge sénégalaise) suggère que le Mouvement lance un appel aux gouvernements pour qu'ils modifient leur législation nationale de manière à prendre en compte les difficultés juridiques et administratives auxquelles font face les familles de personnes disparues. Elle soutient le projet de décision.

M. González Godoy (directeur exécutif/secrétaire général, Croix-Rouge chilienne) déclare que la reconnaissance de la participation et des efforts des volontaires et du personnel contribuant à la fourniture de services de rétablissement des liens familiaux est fondamentale, et que sa Société nationale approuve pleinement l'attribution de la médaille.

Le projet de résolution intitulé « Médaille du Mouvement pour les liens familiaux », figurant dans le document CD/22/14DR, est adopté. (Résolution 4, CD/22/R4)

Projection d'une vidéo invitant les dirigeants du Mouvement à proposer des candidatures pour la médaille du Mouvement pour les liens familiaux.

Point 10 Approche du Mouvement visant à garantir et améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins (documents CD/22/10 et CD/22/10DR)

Mme Gadiet (vice-présidente, Conseil des Délégués) indique que la Fédération internationale et le CICR ont convenu d'amender le projet de résolution en supprimant la référence au cadre relatif à la sécurité des patients et à la qualité des soins dans le troisième paragraphe du dispositif, car le cadre n'a pas été soumis à l'adoption lors de l'Assemblée générale de la Fédération internationale de 2022.

M. Castellanos (sous-secrétaire général, Fédération internationale) déclare qu'en 2019 et 2020, la Fédération internationale et le CICR ont consulté des praticiens de la santé et des Sociétés nationales afin de repérer les points critiques à renforcer en matière de sécurité des patients et de qualité des services de santé. Les résultats ont confirmé qu'il était nécessaire de combler le fossé entre les normes relatives aux soins médicaux prévues et la qualité et la gestion réelles sur le terrain. Il convient donc d'élaborer une approche et des systèmes communs pour aider le personnel à fournir des soins sans danger et de qualité.

Mme Kumpula (secrétaire générale, Croix-Rouge finlandaise) déclare qu'il est nécessaire de rationaliser les pratiques et de s'occuper de la qualité des soins médicaux en adoptant une approche à l'échelle du Mouvement qui vise à atteindre des objectifs communs, tout en plaçant les patients et les communautés au centre des soins. Le projet de résolution appelle à renforcer notre engagement en vue de remédier à la difficulté croissante de fournir un accès sûr à des soins efficaces de qualité optimale et à des médicaments abordables aux personnes touchées ou rendues vulnérables par des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence. Il vise également à renforcer la cohérence et la collaboration au sein du Mouvement, en contribuant au Plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2030 de l'OMS et en s'alignant sur lui, afin de garantir que tous les patients reçoivent des soins sans danger et

respectueux.

Mme Epprecht (directrice, CICR) déclare que chaque composante du Mouvement a actuellement une approche différente de la définition et de la gestion de la qualité des soins de santé, ce qui constitue un obstacle important. Ensemble, le Mouvement peut faire une différence considérable en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. Le CICR appuie donc fermement le projet de résolution.

M. Schöpfer (président, Croix-Rouge autrichienne) suggère d'élargir le champ d'application de la politique du Mouvement relative à la sécurité des patients et à la qualité des soins, et de prendre également en compte les contextes de soins informels et mobiles. On pourrait également mettre davantage l'accent sur la sécurité du personnel infirmier, qui contribue aussi indirectement à la sécurité des patients.

M. Argymbayev (président, Croissant-Rouge du Kazakhstan), soulignant que la fourniture de services de soins de santé devrait être universelle, rappelle que la Déclaration d'Alma-Ata de 1978 a été le premier texte international à reconnaître que tous les individus ont droit à des soins de santé, et que la Déclaration de l'OMS sur les soins de santé primaires a été adoptée à Astana en 2018.

M. Ali Soumaili (secrétaire général, Croissant-Rouge comorien) souligne qu'il importe que le Mouvement investisse dans la santé et les communautés pour servir les communautés vulnérables et défavorisées.

M. El Nazer (directeur général, Société du Croissant-Rouge égyptien) insiste sur l'importance d'investir dans le personnel médical pour résoudre des problèmes tels que les erreurs médicales et les complications liées aux traitements. Il est donc nécessaire de mettre en place des mécanismes appropriés pour assurer la formation du personnel médical et l'élaboration de politiques garantissant des services et des soins médicaux de qualité. Il convient d'éviter d'imposer des restrictions excessives au personnel médical, en particulier à la lumière de l'impact de la pandémie sur le secteur.

M. Dorjee (secrétaire général, Croix-Rouge du Bhoutan) déclare que, lorsque l'utilisation des ressources locales est optimisée, il est possible d'harmoniser les activités mondiales du Mouvement visant à aider les personnes laissées-pour-compte et à atténuer les souffrances humaines.

Le projet de résolution intitulé « Approche du Mouvement visant à garantir et améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins », figurant dans le document CD/22/10DR, est adopté tel qu'amendé. (Résolution 5, CD/22/R5)

La séance est levée à 12 h 45

Deuxième séance plénière

13 h 30

II POINTS POUR DISCUSSION ET DÉCISION (*suite*)

Point 6 La guerre en milieu urbain (*documents CD/22/6 et CD/22/6DR*)

M. Mardini (directeur général, CICR) déclare que comme la population urbaine continue de croître dans le monde, les guerres se déroulent de plus en plus souvent en milieu urbain, ce qui signifie que des millions de personnes risquent d'être tuées, blessées ou déplacées et de ne pas avoir accès aux services essentiels. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est en première ligne de la réponse humanitaire aux guerres urbaines, répondant avec courage et détermination aux besoins des personnes touchées. Cependant, compte tenu de l'ampleur de leurs conséquences humanitaires, les conflits urbains présentent des défis considérables sur les plans opérationnel, diplomatique et des ressources. Par ailleurs, en raison de l'urbanisation rapide, les villes deviendront le principal champ de bataille des futurs conflits. Le projet de résolution sur la guerre en milieu urbain et le projet de plan d'action 2022-2027 du Mouvement visant à prévenir et à atténuer les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain ont été élaborés à l'issue de vastes consultations avec les Sociétés nationales et constitueront une feuille de route globale et

souple permettant aux composantes du Mouvement d'unir leurs forces dans ce domaine. Il encourage donc le Conseil des Délégués à adopter le projet de résolution et exhorte les Sociétés nationales à contribuer activement à sa mise en œuvre par l'intermédiaire du groupe de référence du Mouvement sur la guerre en milieu urbain proposé.

Le **docteur Abbas** (président, Croissant-Rouge d'Iraq) déclare que sa Société nationale a été témoin de destructions et de pertes considérables dues à la guerre en milieu urbain, qui ont eu un impact direct et indirect énorme sur les populations. Pendant l'occupation de Falloujah en 2014, de nombreuses routes ont été coupées et les services essentiels ont été gravement perturbés. Toutefois, le Croissant-Rouge d'Iraq avait prépositionné des trousseaux de premiers secours dans les maisons pour y faciliter l'accès en cas d'urgence et négocié avec les chefs des groupes armés pour pouvoir transporter les personnes malades ou blessées vers les hôpitaux. Il a également facilité l'évacuation du personnel médical étranger, en s'appuyant sur la confiance dont il jouit auprès des populations locales. Ce travail démontre l'importance de la crédibilité, des connaissances locales et de l'expérience de terrain pour les Sociétés nationales, qui ont besoin d'un soutien pour renforcer leurs capacités ; en effet, le Mouvement dans son ensemble a le devoir de protéger les civils des conflits. Il appuie donc le projet de résolution et appelle les autres à faire de même. Il est encourageant que les États se soient récemment mis d'accord sur un projet de déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires de l'emploi d'armes explosives en zones peuplées. Il encourage les Sociétés nationales à soutenir le projet de déclaration et à demander aux gouvernements de l'adopter.

Projection d'une vidéo illustrant l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en réponse aux guerres en milieu urbain.

M. Jama (directeur exécutif adjoint, Croissant-Rouge de Somalie) déclare que sa Société nationale a vécu des événements similaires et qu'elle a fourni des services tels que soins médicaux, soutien aux moyens de subsistance et secours humanitaires aux victimes de la guerre urbaine. Du fait de la recrudescence des situations de guerre en milieu urbain, celles-ci deviennent une préoccupation humanitaire mondiale pressante et le Mouvement doit s'adapter à cette évolution. Aucune Société nationale ne peut réussir seule, mais une action conjointe et déterminée peut garantir que les civils reçoivent la protection et l'assistance dont ils ont besoin. Le projet de résolution et le plan d'action y contribueront et il exhorte toutes les composantes du Mouvement à se joindre aux efforts.

M. Mirzayev (secrétaire général, Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan) dit que les conséquences humanitaires des conflits armés en milieu urbain sont inacceptables et convient que le Mouvement doit intensifier ses interventions tant préventives qu'opérationnelles afin de mieux protéger les civils et de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Pendant le conflit au Haut-Karabakh, sa Société nationale a employé des équipes mobiles de volontaires chargées d'aider les populations civiles touchées par les opérations militaires en enregistrant les personnes déplacées et en fournissant des vivres, de l'eau et d'autres articles essentiels aux personnes dans les abris. Exprimant son appui au projet de résolution, il insiste sur la nécessité de s'appuyer sur les enseignements tirés des efforts mondiaux coordonnés concernant les soins de santé en danger, de la Stratégie du Mouvement relative aux mines terrestres, armes à sous-munitions et autres restes explosifs de guerre et de l'approche du Mouvement relative à la résilience urbaine. Il est essentiel d'intensifier encore la réponse opérationnelle du Mouvement et ses mesures visant à renforcer le respect du droit international humanitaire, notamment par des activités de communication publique et de diplomatie humanitaire.

Mme Abou Jaoudeh (Croix-Rouge libanaise) attire l'attention sur les effets dévastateurs qu'ont les conflits urbains dans son pays, soulignant la complexité de ces conflits et leurs impacts sanitaires et sociaux négatifs. Sa Société nationale tient donc à contribuer à la mise en œuvre du projet de résolution, notamment dans les domaines de la sensibilisation et de la communication – y compris sur le droit international humanitaire – et de la collecte et de l'analyse de données sur les impacts humanitaires de la guerre en milieu urbain. Elle participera également à la mise en place d'une intervention adaptée, conformément au Cadre pour un accès plus sûr. Au niveau national, elle a déjà réalisé une deuxième évaluation relative au Cadre et prépare un plan d'action global pour en renforcer les huit éléments. Pour atteindre les objectifs exposés dans le projet de plan d'action, une feuille de route contenant des exemples concrets d'interventions sur le terrain devrait être élaborée et soumise à la Conférence internationale, afin d'encourager les gouvernements présents à assumer leur part de responsabilité. Il est également impératif de rappeler aux États leur

obligation d'adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et à la Convention sur les armes à sous-munitions et de les mettre en œuvre. Enfin, elle souligne qu'il importe d'inclure, dans le projet de résolution, une référence aux règles du droit international humanitaire régissant les situations de siège.

M. Sveinsvoll (président, Croix-Rouge de Norvège) observe que le cadre urbain de plus en plus courant des conflits contraste fortement avec celui de la bataille de Solférino, et qu'il entraîne davantage de souffrances pour les civils. En effet, les méthodes utilisées par les forces armées sont totalement inadaptées à la guerre en milieu urbain, et il n'y a aucune volonté politique ou militaire de les modifier. Le Mouvement doit intensifier sa réponse aux besoins humanitaires générés par les conflits urbains, mais une intervention sur le terrain ne suffit pas à protéger les civils ; il est tout aussi essentiel de renforcer les activités de diplomatie humanitaire et de dénoncer les souffrances imposées aux civils dans les termes les plus forts possibles. En 2013, le Conseil des Délégués a exhorté les États à s'abstenir d'utiliser des armes explosives dans les zones densément peuplées, mais la situation n'a fait que se détériorer depuis. Le Mouvement doit donc intensifier ses efforts à cet égard.

La **docteure Carvajal de Álvarez** (présidente nationale, Société de la Croix-Rouge colombienne) indique que sa Société nationale répond depuis de nombreuses années aux impacts humanitaires de la guerre en milieu urbain et a intégré ces activités dans son plan stratégique 2021-2025. En Colombie, le conflit armé a causé des souffrances physiques et mentales, détruit des logements et des infrastructures et perturbé les services essentiels, certaines populations étant plus touchées en raison de leur genre, de leur âge, de leur origine ethnique ou de leur handicap. Elle appuie donc le projet de résolution et le plan d'action, y compris les cinq domaines d'action, et invite les autres Sociétés nationales à faire de même.

Mme Abu Ghosh (conseillère auprès de la présidence, Croissant-Rouge palestinien) déclare que le projet de résolution doit mettre l'accent sur la nécessité de renforcer le respect des Conventions de Genève et du droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne l'obligation de protéger les civils et les biens de caractère civil. Les activités de sensibilisation et de diplomatie humanitaire devraient également viser à encourager les États à favoriser la continuité des services essentiels pendant les conflits. De nombreux appels ont déjà été lancés aux États et aux autres parties à des conflits armés et ils devraient être mis en évidence lors de la XXXIV^e Conférence internationale. Elle suggère en outre de reproduire plus fidèlement les engagements du projet de plan d'action dans le projet de résolution, qui pourrait être renommé pour couvrir un champ plus large que la guerre en milieu urbain. Concrètement, dans le cadre de leur intervention collective dans les communautés touchées, les composantes du Mouvement devraient se voir attribuer des rôles et des responsabilités conformes à leurs mandats et capacités respectifs, tout en s'efforçant de renforcer la résilience.

M. Rosario (vice-président, Croix-Rouge italienne) salue le projet de résolution et de plan d'action, et convient que le Mouvement doit jouer un rôle de premier plan s'agissant de l'obligation humanitaire de lutter contre les effets directs et indirects de la guerre en milieu urbain. Il est heureux de voir dans le document des références aux dommages supplémentaires qui pourraient être causés par l'utilisation des nouvelles technologies de guerre dans les zones urbaines, et aux souffrances physiques et mentales des personnes touchées par la guerre. Il salue également l'appel lancé aux États de respecter le droit international humanitaire, protéger l'environnement naturel et préserver l'espace humanitaire.

M. Bedoya (premier vice-président national, Croix-Rouge du Panama) insiste sur les souffrances causées par les conflits urbains, notamment lors de conflits de longue durée, et sur la nécessité de renforcer le cadre juridique régissant la conduite des hostilités en milieu urbain par la promotion du droit international humanitaire. En effet, il est essentiel d'utiliser les espaces de débat, tels que les comités nationaux de mise en œuvre du droit international humanitaire, pour sensibiliser les acteurs étatiques et non étatiques aux règles protégeant les civils pendant les conflits armés. Il est également important de mettre en place un réseau plus vaste de soutien à la position du Mouvement en sensibilisant la société civile aux conséquences humanitaires des conflits urbains et aux dispositions du droit international visant à en limiter les effets. Un effort collectif de l'ensemble du Mouvement est crucial à cet égard. Il appuie donc le projet de résolution.

M. Dotsenko (directeur général, Société de la Croix-Rouge d'Ukraine) déclare que les hostilités menées dans les zones densément peuplées pendant le conflit armé international en Ukraine ont un impact catastrophique sur les populations civiles. Des attaques délibérées ont été lancées à plusieurs reprises contre des civils et des biens de caractère civil, notamment des bâtiments de la Société nationale, et des

infractions graves aux Conventions de Genève et au droit international humanitaire ont été commises. L'utilisation d'armes explosives ayant des effets à grande échelle, en particulier, cause des dommages irréparables aux infrastructures nécessaires à la fourniture de services essentiels et a donc des répercussions durables sur la santé, la sécurité et le bien-être des civils. Les hostilités ont également provoqué le plus grand déplacement de population en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, tandis que de vastes zones du pays ont été contaminées par des mines terrestres et des munitions non explosées. La situation actuelle nuit sérieusement à la sécurité des opérations humanitaires. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge se sont notamment vu illégalement refuser l'accès aux civils vulnérables alors qu'ils voulaient leur fournir une assistance humanitaire. Cette situation montre en outre que toutes les composantes du Mouvement sont fortement touchées par les actes des uns et des autres. Étant donné la polarisation des opinions dans le monde, les actes peuvent facilement être mal interprétés par le grand public, les journalistes ou les gouvernements, ce qui compromet la sécurité et l'accès du personnel et des volontaires sur le terrain. La Société de la Croix-Rouge d'Ukraine appuie fermement les projets de résolution et de plan d'action et s'engage à améliorer la capacité collective du Mouvement à fournir une protection et une assistance humanitaires dans le contexte des conflits urbains, ainsi que la capacité des Sociétés nationales de coopérer avec leur gouvernement pour assurer le respect du droit international humanitaire.

Mme Hägg-Sjöquist (présidente, Croix-Rouge suédoise) exprime son fort soutien au projet de résolution, en particulier à l'invitation à accorder l'attention nécessaire aux divers besoins et risques auxquels font face les femmes, les hommes, les filles et les garçons, en tenant compte de leur âge, de leur handicap et de leur origine. L'expérience a montré que les conflits armés, y compris les combats en milieu urbain, ont un impact variable en fonction du statut, des besoins, des capacités, du genre et de l'origine des personnes. Ces perspectives doivent être prises en compte pour garantir que tous les individus bénéficient de la protection et des droits auxquels ils ont légalement droit.

Le **docteur Mondlhane** (président, Croix-Rouge du Mozambique) décrit l'impact qu'a eu la guerre urbaine sur son pays, qui a connu plusieurs conflits au cours des dernières décennies, dont certains sont toujours en cours. Des habitations et des infrastructures civiles ont été détruites et l'accès aux services essentiels perturbé, tandis que le déplacement des populations a eu des conséquences tant pour les personnes déplacées que pour les communautés d'accueil. Avec le soutien du CICR, la Croix-Rouge du Mozambique a fourni une assistance humanitaire aux personnes touchées par le conflit armé qui sévit actuellement dans le nord du pays. De ce fait, il soutient fermement le projet de résolution et encourage les autres Sociétés nationales à faire de même. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent continuer de s'attacher à faire respecter le droit international protégeant les civils pendant les conflits et prendre des mesures pour changer la mentalité de ceux qui pensent que la guerre est une solution à leurs problèmes.

Mme Stoiljkovic (sous-secrétaire générale, Fédération internationale) remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du projet de résolution sur la guerre en milieu urbain, qui – avec le projet de résolution sur le renforcement de la résilience des communautés urbaines – contribuera à la mise en place d'une approche plus globale et durable de l'action humanitaire en milieu urbain. Bien que les villes diffèrent en termes de taille, de croissance et de défis de développement, qu'elles aient ou non également connu des conflits, elles sont toutes caractérisées par des facteurs interdépendants tels que la pauvreté et les inégalités croissantes, les déplacements et les migrations, et la diminution de l'accès aux services de base. Ces éléments sont exacerbés par les chocs, les tensions et la concurrence pour des ressources rares. Il est donc vital que la Fédération internationale et le CICR renforcent la préparation individuelle et collective en vue de répondre efficacement aux chocs causés par les conflits, et prennent en considération les difficultés que rencontrent le personnel et les volontaires en raison du contexte. La préparation doit également inclure un dialogue stratégique avec les autorités gouvernementales afin de préserver les principes de l'action humanitaire et de permettre aux Sociétés nationales de remplir efficacement leur rôle d'auxiliaire. La Fédération internationale appuie pleinement le projet de résolution et est impatiente de collaborer avec le CICR et les Sociétés nationales sur ce sujet.

M. Al Fakih (coordonnateur des programmes nationaux et relations internationales, Croissant-Rouge du Yémen) déclare que sept années de raids et de bombardements au Yémen ont transformé les villes en prisons pour les travailleurs humanitaires et les civils, posant d'énormes problèmes à la Société nationale, qui a perdu des volontaires dans l'exercice de leurs fonctions. Le Mouvement ne peut pas empêcher les guerres, mais il peut mener des activités de sensibilisation pour rappeler aux parties belligérantes les dispositions internationales qui les régissent. Les Sociétés nationales doivent être prêtes à sauver des vies

en cas de conflit urbain et notamment celles de leurs volontaires, qui constituent leur atout le plus précieux. Elles doivent également investir dans des initiatives communautaires, améliorer la sensibilisation et assurer un niveau minimal de protection des civils. L'orateur salue donc le projet de résolution, qui facilitera l'élaboration de plans futurs visant à limiter les risques et les menaces.

M. Tharwat (Société du Croissant-Rouge égyptien) souligne les efforts déployés par sa Société nationale à l'appui de la fourniture d'aide humanitaire en Ukraine au travers de la coordination interrégionale, observant que ce travail démontre l'importance de la coopération entre les composantes du Mouvement. Il appuie le projet de résolution et de plan d'action.

Mme de Grève (responsable du DIH et de la coordination des volontaires, Croix-Rouge de Belgique) salue le projet de résolution, notant que les commentaires émis par les Sociétés nationales ont été pris en considération dans le texte. Sa Société nationale intègre la question de la guerre en milieu urbain dans ses activités depuis plusieurs années, en abordant le sujet dans le cadre de sa formation au droit international humanitaire et de ses activités de sensibilisation auprès des autorités, et en faisant connaître les règles et les questions humanitaires connexes. Elle s'attache en outre à promouvoir la position du CICR concernant l'emploi d'armes explosives en zones peuplées, en exhortant les autorités nationales à soutenir le projet de déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires de l'emploi d'armes explosives en zones peuplées. Compte tenu de l'issue positive de ces négociations, elle entend entretenir cette dynamique et encourager les gouvernements nationaux, notamment le sien, à signer la déclaration. En ce qui concerne la mise en œuvre du projet de plan d'action, la Croix-Rouge de Belgique poursuivra ses activités de sensibilisation et de diplomatie humanitaire afin de renforcer les cadres juridiques et politiques relatifs à la conduite des hostilités.

Le projet de résolution intitulé « La guerre en milieu urbain », figurant dans le document CD/22/6DR, est adopté. (Résolution 6, CD/22/R6)

Point 8 Vers l'élimination des armes nucléaires : plan d'action 2022-2027 (y compris rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action 2018-2021) (documents CD/22/8 et CD/22/8DR)

Mme Durham (directrice, CICR), présentant ce point, appelle l'attention sur la menace croissante que représente l'utilisation d'armes nucléaires dans le monde, qui constitue une grave préoccupation pour le Mouvement. La Société de la Croix-Rouge du Japon et le CICR ont été les témoins directs de la souffrance et de la dévastation causées par les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki en 1945. On ne peut pas permettre que de tels événements se reproduisent. Une explosion nucléaire rendrait toute aide humanitaire quasiment impossible et aucun État ni aucune organisation humanitaire ne serait prêt ou apte à répondre aux besoins immenses qu'entraînerait une telle explosion. L'introduction d'armes nucléaires rendrait les conflits armés nettement plus dangereux et risquerait d'entraîner une catastrophe mondiale qui causerait à l'humanité des dommages irréparables.

Étant donné qu'il est impossible de se préparer ou de répondre à de tels événements, il faut chercher à les prévenir. Le Mouvement a joué un rôle crucial dans la promotion de la non-utilisation, de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires, en façonnant le discours international sur les armes nucléaires et en contribuant à la mobilisation sans précédent des États qui a conduit, en janvier 2021, à l'entrée en vigueur historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le projet de résolution visant à œuvrer à l'élimination des armes nucléaires, ainsi que le projet de plan d'action 2022-2027, permettraient de faire progresser les travaux collectifs sur la question, sur la base des résultats déjà obtenus grâce à la mise en œuvre des engagements pris dans les résolutions et les plans d'action antérieurs du Conseil des Délégués. L'oratrice remercie les Sociétés nationales qui ont contribué à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires : le CICR soutiendra leurs efforts futurs.

M. Hori (représentant spécial du président pour les affaires internationales, Société de la Croix-Rouge du Japon) accueille avec satisfaction le projet de résolution et le plan d'action, observant que la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires se tient actuellement à Vienne – une étape importante pour le Mouvement. Cependant, les armes nucléaires sont à nouveau considérées

comme un moyen efficace d'assurer la sécurité nationale, ce qui constitue un retour en arrière. Il est essentiel de contrecarrer cette tendance et de promouvoir l'élimination des armes nucléaires, notamment en encourageant les jeunes à s'engager en faveur de cette cause. Il faudrait en outre faire en sorte que la question figure en bonne place parmi les questions de diplomatie humanitaire en vue de la réunion du G7 au Japon en 2023.

Mme Al-Barjas (vice-présidente, Fédération internationale) déclare qu'en cas d'explosion atomique, il ne pourrait y avoir de réponse efficace aux souffrances humaines catastrophiques qui s'ensuivraient. Le seul moyen est d'éviter que cela ne se produise. Compte tenu des divisions croissantes entre les États et du risque accru d'utilisation d'armes nucléaires, toutes les Sociétés nationales devraient se montrer unies et diffuser un message humanitaire commun. Les impacts irréversibles des armes nucléaires ne s'arrêteraient pas aux frontières d'un pays et pourraient mettre en danger la civilisation mondiale ; le projet de plan d'action représente une réponse efficace à ces menaces. Il est impératif, sur le plan humanitaire, d'intensifier les efforts du Mouvement visant à promouvoir le désarmement nucléaire et la réduction des risques, en veillant à ce que le dialogue mondial sur les armes nucléaires soit fondé sur des faits et centré sur les personnes qui seraient touchées par leur utilisation. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est une évolution positive et son universalisation, avec d'autres traités sur les armes nucléaires se renforçant mutuellement, est dans l'intérêt de l'humanité. En tant qu'auxiliaires de leurs pouvoirs publics, les Sociétés nationales peuvent très fortement influencer les politiques et contribuer à la mise en œuvre du Traité dans la pratique. La Fédération continuera de leur fournir un appui pour renforcer à la fois leurs capacités de diplomatie humanitaire et leur rôle d'auxiliaire. Enfin, l'oratrice remercie la Société de la Croix-Rouge du Japon pour son engagement sans faille en faveur des survivants des bombardements atomiques de 1945, ainsi que les Sociétés nationales qui ont aidé les victimes des essais nucléaires. La Fédération internationale accueille favorablement le projet de résolution et est disposée à en appuyer la mise en œuvre.

Mme Padmore (présidente du conseil d'administration, Croix-Rouge britannique) exprime son ferme soutien à l'action du Mouvement en faveur de l'élimination des armes nucléaires, observant que les conséquences humanitaires de l'utilisation de ces armes devraient être une considération essentielle dans les discussions mondiales sur la question. Il convient toutefois de noter que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires continue de diviser les États. S'il est compréhensible que le Mouvement fasse la promotion du Traité, les divergences de points de vue pourraient encore aggraver la polarisation entre les États dotés de l'arme nucléaire et les autres. Il est donc bien que le projet de résolution et le plan d'action fassent également référence au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à d'autres instruments multilatéraux applicables, ainsi qu'à des mesures concrètes de réduction des risques. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra plus tard en 2022, est l'occasion d'encourager les États à progresser vers le désarmement et la non-prolifération nucléaires. En soulignant l'importance permanente de ce Traité, le Mouvement pourrait contribuer à préserver un espace de dialogue entre les États dotés de l'arme nucléaire et les autres, réduisant ainsi les risques de problèmes de communication. Plus généralement, toutes les composantes du Mouvement devraient promouvoir le dialogue, conformément au projet de plan d'action, afin de favoriser une meilleure compréhension mutuelle.

M. Hamzah (secrétaire général, Croissant-Rouge de Malaisie), rappelant la marque durable laissée sur la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge par les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, déclare que l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires témoigne des efforts de sensibilisation déployés de longue date par le Mouvement. Toutefois, le travail n'est pas encore terminé, car le nombre d'armes nucléaires dans le monde devrait augmenter pour la première fois depuis la fin de la guerre froide. Le monde passant du désarmement nucléaire au réarmement nucléaire, le Mouvement doit redoubler d'efforts pour garantir que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées. Le Croissant-Rouge de Malaisie accueille donc favorablement le projet de résolution et est prêt à collaborer à sa mise en œuvre.

Mme Rebelkuul (responsable adjointe de la gestion de l'information, Croix-Rouge des Palaos), parlant également au nom des Sociétés nationales d'Australie, des Îles Cook, des Fidji, de Kiribati, des Îles Marshall, de Micronésie, de Nouvelle-Zélande, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Îles Salomon, de Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu, se félicite de la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont la mise en œuvre permettra de remédier à l'héritage laissé depuis longtemps par les essais nucléaires dans le Pacifique. Avec les nombreux essais effectués par les puissances occidentales, les pays du Pacifique ont pu observer de visu les effets dévastateurs des armes nucléaires

sur la santé humaine. Les dirigeants communautaires ont condamné l'utilisation de la région comme terrain d'essai et demandé que des engagements soient pris pour faire face à l'impact continu des essais nucléaires, et gérer et éliminer les déchets nucléaires dans les îles Marshall. Il est donc très préoccupant d'entendre la rhétorique de plus en plus favorable à l'utilisation d'armes nucléaires au fur et à mesure de l'escalade des conflits. L'oratrice exhorte tous les membres du Mouvement à mettre en œuvre le projet de plan d'action dans leur propre contexte, notamment en soutenant l'application de mesures efficaces de réduction des risques par les États et l'adhésion universelle au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et aux autres instruments de droit international visant à éliminer les armes nucléaires, qui se renforcent mutuellement.

M. Valastro (vice-président, Croix-Rouge italienne) exprime sa vive satisfaction face au projet de résolution et de plan d'action, en présentant les démarches entreprises par sa Société nationale pour faire connaître les conséquences humanitaires catastrophiques d'une attaque nucléaire. La Croix-Rouge italienne a en outre collaboré avec les autorités locales et nationales pour promouvoir la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. L'orateur salue l'inclusion, dans le projet de plan d'action, des États qui n'ont pas participé aux négociations relatives à ce dernier traité, ainsi que la proposition de sensibiliser aux conséquences des armes nucléaires les entreprises impliquées dans la production ou la vente de ces armes. Il convient également que les jeunes volontaires devraient jouer un rôle clé dans ces activités au sein du Mouvement.

M. Schöpfer (président, Croix-Rouge autrichienne) indique que la conférence de Vienne sur l'impact humanitaire des armes nucléaires s'est tenue peu avant la réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cette manifestation était particulièrement pertinente compte tenu de la menace nucléaire croissante, qui tient notamment au fait que les États augmentent leur budget militaire en raison du conflit en Europe. Le Mouvement doit de toute urgence dialoguer avec les États et intensifier ses activités de diplomatie humanitaire pour montrer qu'une nouvelle course aux armements nucléaires conduirait à une catastrophe mondiale meurtrière. L'élimination des armes nucléaires figure parmi les priorités du Gouvernement autrichien et de la Croix-Rouge autrichienne. L'orateur se félicite donc du projet de résolution et du plan d'action, qui seront très utiles pour poursuivre le dialogue avec les États.

Mme Ugland (présidente Jeunesse, Croix-Rouge de Norvège) déclare que les jeunes membres de la Croix-Rouge, qui ont grandi après la guerre froide, ne comprennent pas la logique de dissuasion nucléaire. Pourtant, cette logique semble revenir. Par le passé, le Mouvement a déjà mené des activités de sensibilisation sur les conséquences catastrophiques de l'utilisation d'armes nucléaires et il parle à nouveau d'une seule voix pour déclarer que celle-ci aurait un impact inacceptable sur l'humanité, tant dans l'immédiat qu'à long terme. Ces activités ont contribué à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et le projet de résolution et le plan d'action attireront à nouveau l'attention sur la question. L'oratrice exhorte tous les délégués à intensifier leurs activités de mobilisation face au risque nucléaire croissant.

M. Solís González (président national, Croix-Rouge du Panama), rappelant que le Mouvement a contribué à orienter les efforts mondiaux visant à éliminer les armes nucléaires, déclare que la mise en œuvre du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires au niveau national peut se faire au moyen de mécanismes tels que les commissions nationales de mise en œuvre du droit international humanitaire. Il est essentiel que les Sociétés nationales participent à ces activités, car elles ont une connaissance précieuse des dispositions internationales pertinentes. Il est donc regrettable que la Croix-Rouge du Panama ait dû abandonner son rôle de membre à part entière de la commission nationale de mise en œuvre du droit international humanitaire pour se voir attribuer un rôle uniquement consultatif. Elle négocie, aux côtés du CICR, sa réintégration en tant que membre à part entière de la commission. En outre, bien que le Panama soit partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, il reste beaucoup à faire concernant sa mise en œuvre. La Croix-Rouge du Panama convient que l'utilisation d'armes nucléaires est contraire au droit international humanitaire, en particulier à l'article 35 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949, et appuie donc le projet de résolution.

Mme Hamlaoui (présidente, Croissant-Rouge algérien) appelle l'attention sur les essais nucléaires français effectués sur le territoire algérien entre 1960 et 1966, qui ont eu un impact dévastateur sur les populations locales et l'environnement et dont les effets se feront sentir pendant des milliers d'années. En outre, la contamination des sites d'essai s'est étendue à toute l'Europe, ce qui prouve que ces événements ont un impact international. Le Croissant-Rouge algérien, avec le soutien du CICR et de la Fédération internationale, s'attache sans relâche à sensibiliser le public aux essais nucléaires, à aider les personnes

touchées et à assurer la décontamination des sites. Elle demande un soutien supplémentaire de la part d'autres Sociétés nationales, notamment la Croix-Rouge française, qui devrait faire pression sur le Gouvernement français pour qu'il divulgue les détails des tests effectués. Plus généralement, le Mouvement dans son ensemble doit continuer de s'opposer aux armes nucléaires, qui continuent de poser de graves risques humanitaires et environnementaux.

La **docteur Tastanova** (directrice générale, Croissant-Rouge du Kazakhstan) exprime son appui au projet de résolution et de plan d'action, car l'utilisation d'armes nucléaires a de graves conséquences à long terme pour les personnes et l'environnement. Le Kazakhstan est le seul État de l'ex-Union soviétique à avoir signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et a réussi à fermer le site de Semipalatinsk, où des essais nucléaires ont été effectués pendant plusieurs décennies. Bien que le Traité reste controversé, les efforts internationaux visant à renforcer le soutien en sa faveur ont donné quelques résultats. Le Mouvement doit jouer un rôle proactif dans la diffusion d'informations sur les risques que présentent les armes nucléaires, notamment en encourageant les gouvernements à respecter le droit international humanitaire. La coopération régionale est également essentielle, notamment entre les régions qui comportent des zones exemptes d'armes nucléaires.

M. Casier (conseiller juridique en DIH et relations avec le Mouvement, Croix-Rouge de Belgique) salue le projet de résolution et de plan d'action, notant que le texte est bien équilibré et tient compte des engagements en cours du Mouvement et de l'évolution récente de la situation internationale sur la question des armes nucléaires. Il propose aux Sociétés nationales des actions concrètes et réalistes, adaptées à leur propre contexte national. La Croix-Rouge de Belgique est fermement convaincue que le Mouvement a le devoir de faire part de ses préoccupations concernant l'utilisation des armes nucléaires, compte tenu de son mandat humanitaire et de son expérience. Il est en effet extrêmement peu probable que les armes nucléaires puissent jamais être utilisées conformément aux principes et aux règles du droit international humanitaire. L'adoption d'un nouveau plan d'action se justifie par le risque croissant d'utilisation des armes nucléaires, leur importance grandissante dans les politiques de sécurité et les relations de plus en plus tendues entre les États. L'orateur se félicite de l'accent mis sur la complémentarité entre le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et les autres instruments internationaux, point que la Croix-Rouge de Belgique s'efforce de souligner dans ses communications publiques. En ce qui concerne la sensibilisation aux conséquences humanitaires, il encourage les Sociétés nationales à utiliser la note d'information sur la réduction des risques d'utilisation des armes nucléaires produite par sa Société nationale et le CICR dans le cadre du dialogue avec leurs gouvernements avant la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Mme Fraser (secrétaire générale, Croix-Rouge du Guyana) déclare que, malgré le large éventail de questions abordées à l'Assemblée générale, aucun des plans d'action qui y sont débattus n'apportera une réponse adéquate aux horribles conséquences humanitaires de l'utilisation d'armes nucléaires. Les Sociétés nationales doivent donc poursuivre leurs activités d'éducation et de sensibilisation pour prévenir l'utilisation de ces armes, tout en réfléchissant à la manière d'élaborer des plans d'urgence. Sa Société nationale appuie le projet de résolution et se réjouit de la poursuite de la collaboration sur ce sujet.

Mme Marengo González (présidente, Croix-Rouge costaricienne) déclare que son pays, en tant que démocratie démilitarisée, a joué un rôle important dans les efforts de désarmement, notamment en ce qui concerne le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. La Croix-Rouge costaricienne soutient cette approche par ses activités de diplomatie humanitaire et a envoyé un représentant à la première réunion des États parties au Traité. Elle continuera de collaborer avec les autres composantes du Mouvement à la promotion du respect du droit international humanitaire et du bien-être de toutes et tous.

Le projet de résolution intitulé « Vers l'élimination des armes nucléaires : plan d'action 2022-2027 », figurant dans le document CD/22/8DR, est adopté. (Résolution 7, CD/22/R7)

Point 12 Révision de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires en vue de renforcer l'impact collectif du Mouvement (*Accord de Séville 2.0 et document CD/22/12DR*)

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) présente ce point, rappelant que le projet d'accord sur la coordination au sein du Mouvement pour un impact collectif renforcé – également connu sous le nom d'Accord de Séville 2.0 – a été pleinement approuvé par les présidents du CICR et de la Fédération internationale, et distribué à tous les dirigeants des Sociétés nationales en juin 2022. Il attire l'attention sur le projet de résolution connexe figurant dans le document CD/22/12DR, qui fait l'objet d'une proposition d'amendement émise par la Commission permanente et appuyée par le CICR et la Fédération internationale.

M. Chapagain (secrétaire général, Fédération internationale) met en évidence les importants travaux menés ces dernières années pour réviser l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires en vue de placer les Sociétés nationales au centre du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de renforcer son impact collectif. Les retours d'information ont montré que le nouvel accord bénéficiait d'un large soutien. Afin de mettre davantage en évidence l'engagement collectif en faveur d'une révision inclusive de la mise en œuvre, il a été proposé de modifier le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution comme suit : « prie le CICR et la Fédération internationale de mettre en place un processus inclusif de suivi et de soutien à la mise en œuvre associant les représentants des Sociétés nationales nommés en consultation avec la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente), et demande à la Commission permanente de solliciter l'établissement de rapports réguliers à l'intention du Conseil des Délégués sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de Séville 2.0 et sur les enseignements qui en ont été tirés. ». Le Mouvement doit continuer à aller de l'avant afin de servir ses bénéficiaires ; il invite donc les délégués à appuyer le projet de résolution tel qu'amendé.

M. Mardini (directeur général, CICR) remercie toutes les personnes qui ont contribué au processus de révision, en particulier les dirigeants des Sociétés nationales, et fait observer que l'approche consultative adoptée pour parvenir à un accord s'est appuyée sur les bonnes pratiques de l'initiative sur le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement 2.0. Le nouvel accord est un texte moderne qui place les Sociétés nationales au cœur de l'action collective du Mouvement. Le défi consistera à changer les mentalités afin de mettre en œuvre l'accord et de faire en sorte que tous les partenaires collaborent de bonne foi, de manière inclusive et complémentaire, en mettant de côté leur ego. Le CICR est pleinement déterminé à y contribuer. L'amendement proposé améliorerait encore les dispositions relatives à l'évaluation de la mise en œuvre en intégrant les retours d'information fondés sur les opérations des Sociétés nationales sur le terrain. Il encourage donc les délégués à adopter le projet de résolution tel qu'amendé.

M. Anani (président national, Croix-Rouge du Nigéria) déclare qu'en tant que membre du groupe de rédaction, il soutient l'adoption du projet d'Accord de Séville 2.0. Le processus de révision a intégré les points de vue des Sociétés nationales afin de garantir que le texte révisé tienne compte de tous les mandats. Le projet d'accord obtenu reconnaît que les Sociétés nationales hôtes jouent un rôle central et qu'il est essentiel de les renforcer et de les soutenir avant, pendant et après les crises pour renforcer le Mouvement dans son ensemble. Il apportera également une certaine souplesse en termes d'opérations tout en renforçant le contrôle du respect des dispositions et la redevabilité. La Fédération internationale et le CICR joueront un rôle de co-facilitateurs à l'appui des Sociétés nationales et les composantes du Mouvement s'engageront à coordonner les opérations de manière inclusive et en se soutenant mutuellement afin de produire un impact plus important pour les personnes en détresse. Le projet d'accord contient d'autres engagements visant à renforcer les capacités de mobilisation de ressources des Sociétés nationales, à améliorer la coordination en matière de représentation, de communication publique et de positionnement, et à accroître la visibilité des Sociétés nationales dans leur propre pays. Des dispositions particulières ont également été prévues concernant l'intégrité et le règlement des différends. L'orateur exhorte les délégués à adopter le projet d'accord.

Mme Schöberl (conseillère principale pour la politique internationale et les relations au sein du Mouvement, Croix-Rouge allemande) déclare que le nouvel accord offre un cadre global qui tient compte de l'importance des mécanismes de coordination et de coopération adaptés au contexte. En effet, en remplaçant l'ancien concept d'« institution directrice » par ceux de « facilitateur » et de « co-facilitateur », le nouvel accord rétablit le rôle central des Sociétés nationales dans l'action du Mouvement prévu par leur mandat. Les articles supplémentaires, sur la mobilisation de ressources, la communication publique et le positionnement ainsi que sur la représentation, visent à remédier aux points qui ont causé des frictions dans le passé. La clarification des attentes et la codification des rôles et des responsabilités permettront aux composantes du Mouvement d'utiliser au mieux leur voix, leurs ressources, leurs forces et leurs services. Toutefois, le nouvel accord exige toujours des composantes qu'elles respectent les Statuts du Mouvement, qui restent

inchangés. La Croix-Rouge allemande s'engage pleinement en faveur de la mise en œuvre du nouvel accord et soutiendra sa diffusion et sa mise en pratique si nécessaire, et elle encourage les autres Sociétés nationales à faire de même.

M. Aslanov (président, Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan) présente certains des défis auxquels font face les Sociétés nationales qui cherchent à répondre aux conséquences humanitaires des conflits prolongés et de la pandémie de Covid-19, notamment les progrès numériques qui représentent à la fois une chance et un risque. Le Mouvement doit se renforcer pour s'assurer une place au sein du système humanitaire, mais les Sociétés nationales doivent prendre l'initiative dans leur pays. Sa Société nationale continuera de coopérer avec toutes les composantes du Mouvement tout en conservant le rôle central en matière de décisions en Azerbaïdjan.

M. Tipping (président, Croix-Rouge argentine) déclare que, par le passé, un manque de bonne foi a entravé l'action du Mouvement, certaines composantes cherchant à prendre l'avantage sur les autres. Toutefois, le nouvel accord place les Sociétés nationales au cœur de l'action, comme cela aurait toujours dû être le cas. Face aux problèmes humanitaires de plus en plus complexes dans le monde, le Mouvement doit s'unir, tout en évitant toute concurrence inutile susceptible de nuire à sa réputation auprès des donateurs, des gouvernements ou des bénéficiaires. La mise en œuvre effective du nouvel accord constituera une avancée historique.

M. Ladekarl (secrétaire général, Croix-Rouge danoise), parlant également au nom des Sociétés nationales d'Arabie saoudite, d'Autriche, du Bangladesh, du Canada, de la Finlande, de la France, du Honduras, de l'Islande, du Liban, du Libéria, de la Norvège, de la Pologne, du Soudan, du Soudan du Sud et de la Suède, déclare que l'Accord de Séville actuel et ses Mesures supplémentaires ne couvrent pas convenablement le rôle des Sociétés nationales sur leur propre territoire, et que la question est devenue plus pressante à mesure que les Sociétés nationales se renforçaient. Il est décevant que, bien que les Sociétés nationales aient été consultées au cours de la révision, le nouveau texte n'ait pas fait l'objet d'un processus de co-création plus large. Le projet d'accord final aurait en outre dû être mis à la disposition des Sociétés nationales à un stade plus précoce. Les processus de révision devront être plus inclusifs et transparents à l'avenir, car les accords en question ne concernent pas seulement la Fédération internationale et le CICR, mais aussi les 192 Sociétés nationales.

Bien qu'il ne soit pas parfait, le projet d'accord va dans la bonne direction en plaçant les Sociétés nationales aux commandes, avec le CICR ou la Fédération internationale, selon le contexte. Les Sociétés nationales sont prêtes à assumer cette responsabilité. L'étape suivante consistera pour toutes les composantes du Mouvement à suivre et à évaluer sa mise en œuvre en fonction de leurs diverses attentes, expériences et perspectives. Le projet d'accord devrait donc être adopté sous sa forme actuelle, en vue d'améliorer continuellement le mode de collaboration des composantes du Mouvement afin de renforcer leur impact collectif. L'orateur invite les délégués à adopter le projet d'accord, à surveiller conjointement sa mise en œuvre et à rendre compte des progrès accomplis au prochain Conseil des Délégués. Il soutient l'amendement qu'il est proposé d'apporter au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution.

Mme Padmore (présidente du conseil d'administration, Croix-Rouge britannique) accueille favorablement le projet de résolution et d'accord, ainsi que l'amendement proposé. Le nouvel accord est un compromis et répond à de nombreuses préoccupations essentielles, mais le plus important est qu'il contribue à préserver l'unité du Mouvement. L'ajout de références expresses au mandat de chaque composante du Mouvement, conformément aux Statuts du Mouvement et aux Conventions de Genève, est particulièrement le bienvenu. Il est également encourageant de voir que les Sociétés nationales ont désormais un rôle de facilitateur, en accord avec l'importance croissante de la localisation au sein du secteur humanitaire au sens large. Le véritable test du nouvel accord sera sa mise en œuvre, qui nécessitera un changement d'attitude et d'approche. La Croix-Rouge britannique apportera sa contribution en favorisant un meilleur esprit de collaboration, de respect mutuel, de confiance et de soutien.

M. Solís González (président national, Croix-Rouge du Panama) déclare qu'en tant que membre du Groupe consultatif du Mouvement, il se félicite du projet d'Accord de Séville 2.0, qui témoigne de la volonté collective du Mouvement de répondre aux crises humanitaires conformément au mandat de ses composantes. Le projet tient compte du rôle de chef de file ou de facilitateur joué par les Sociétés nationales, qui seront soutenues par la Fédération internationale et le CICR agissant en tant que co-facilitateurs, en tirant parti de

l'expérience et des capacités complémentaires de toutes les composantes du Mouvement. Une action conjointe du Mouvement renforcera la neutralité, l'impartialité et l'indépendance de son intervention humanitaire et la réussite de la mise en œuvre du projet d'accord dépendra du bon sens, du respect mutuel et de l'application des Principes fondamentaux d'unité et d'universalité. Il lance en outre un appel en faveur de l'humilité et de l'acceptation de l'interdépendance de chaque composante.

M. Argymbayev (président, Croissant-Rouge du Kazakhstan) exprime son soutien au projet de résolution et invite les autres à faire de même, insistant sur le rôle de coordonnateur important joué par les Sociétés nationales dans l'action humanitaire. Cependant, de nouvelles consultations devraient être organisées pour clarifier le rôle des différentes composantes du Mouvement, ce qui facilitera la mise en œuvre du nouvel accord.

M. Nagazumi (directeur général adjoint, Département international, Société de la Croix-Rouge du Japon), mettant en évidence la participation de sa Société nationale au processus de révision, accueille favorablement le projet d'Accord de Séville 2.0, notamment le rôle de facilitateur attribué aux Sociétés nationales. Il est bien que les rôles et compétences des différentes composantes du Mouvement ne soient pas restreints par le nouvel accord. L'adoption et la mise en œuvre de celui-ci favoriseront une action humanitaire fondée sur des principes dans l'ensemble du Mouvement, permettant aux partenaires de mieux collaborer, dans l'intérêt des populations vulnérables.

Mme Coulibaly (présidente, Croix-Rouge malienne) salue les efforts déployés pour intégrer les points de vue des Sociétés nationales dans l'Accord de Séville révisé. La décision de remplacer le terme « institution directrice » par celui de « facilitateur » est particulièrement bienvenue, tout comme la reconnaissance du rôle sans pareil des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires de leurs pouvoirs publics. Plus précisément, la Croix-Rouge malienne suivra de près la mise en œuvre des points 5 et 7 de l'article 5.2.3 du nouvel accord, ainsi que les dispositions de l'article 5.2.6 concernant les déclarations conjointes. Conformément à l'article 5.3 B), couvrant les situations où le CICR est co-facilitateur, les Sociétés nationales doivent être soutenues dans leur rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics en ayant la possibilité de participer aux dialogues avec les acteurs étatiques et non-étatiques, sans préjudice du mandat spécifique du CICR. En ce qui concerne l'article 5.3 C), qui couvre les situations où la Fédération internationale est co-facilitatrice, l'oratrice suggère d'ajouter une ligne indiquant que, lors d'opérations conjointes de soutien et d'urgence, la Fédération doit se conformer aux procédures de la Société nationale hôte, en mettant l'accent sur la localisation afin de promouvoir la durabilité des connaissances acquises au cours de ces opérations. L'article 6 pourrait également être révisé de façon qu'il prévoie un accord préalable entre la Société nationale hôte et les partenaires concernant les stratégies d'entrée et de sortie des activités. Toutefois, l'oratrice soutient le projet d'accord dans sa forme actuelle, en particulier les dispositions des articles 8.9 et 9.

M. Guo (secrétaire général adjoint, Croix-Rouge chinoise) convient que, les besoins humanitaires mondiaux devenant de plus en plus complexes, il est nécessaire de clarifier, modifier et compléter les concepts de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires afin de garantir la pertinence continue du Mouvement. Il accueille donc favorablement le projet de résolution amendé sur l'Accord de Séville 2.0, en particulier l'accent que le nouvel accord met sur le rôle central des Sociétés nationales dans les opérations humanitaires, et espère qu'il contribuera à renforcer la coopération entre les composantes du Mouvement, en particulier sur le plan stratégique.

M. Pinney (président, Croix-Rouge australienne) exprime son soutien au projet de résolution et à l'amendement proposé, notant que l'accord révisé exprime mieux l'ambition du Mouvement de mener des interventions conjointes efficaces lors des situations d'urgence de grande ampleur. Le Mouvement est particulièrement bien placé pour répondre aux défis humanitaires croissants au moyen de l'action locale; il est donc bon que le nouvel accord place les Sociétés nationales au cœur du processus décisionnel, aux côtés des partenaires du Mouvement. Pour faire de l'Accord de Séville 2.0 une réalité, il faut le bon état d'esprit et le bon comportement, en plus de documents de base solides. L'énergie collective déployée pour rédiger le nouvel accord doit maintenant être consacrée à l'adoption, dans l'ensemble du Mouvement, d'une interprétation commune et d'un respect général de ses principes, en particulier s'agissant de la manière dont ils seront appliqués aux opérations. Il est également essentiel de disposer d'un mécanisme permettant de suivre la mise en œuvre du nouvel accord, de célébrer ses succès et de repérer les points à améliorer.

M. Erksoussi (secrétaire général, Croissant-Rouge arabe syrien) salue les travaux entrepris pour élaborer

l'Accord de Séville 2.0, notant que le conflit de longue date dans son pays a rendu nécessaire l'établissement de mécanismes de travail clairs pour toutes les composantes du Mouvement. Il est évident que les Sociétés nationales doivent être responsables des opérations menées dans leur propre pays et que si elles n'ont pas les capacités suffisantes, elles auront besoin du soutien de leurs partenaires. L'accent doit être mis sur les bénéficiaires, plutôt que sur les termes spécifiques utilisés. Le terme « diriger » (« lead » en anglais), par exemple, peut fonctionner dans certaines situations. En République arabe syrienne, le leadership partagé a bien fonctionné, de même que la direction thématique, dans le cadre de laquelle les composantes prennent la direction des opérations en fonction de leur domaine d'expertise spécifique. Il accueille favorablement le projet de résolution et l'amendement proposé, insistant sur l'importance d'un mécanisme d'examen efficace qui intègre les points de vue des Sociétés nationales, notamment en ce qui concerne leur expérience sur le terrain.

Le **docteur Al-Hadid** (président, Croissant-Rouge jordanien), rappelant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord de Séville initial, déclare que le nouvel accord constitue une nette amélioration, même s'il n'est pas parfait. Il accueille favorablement l'amendement qu'il est proposé d'apporter au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution, mais suggère aussi la création d'un groupe chargé de surveiller la mise en œuvre du nouvel accord et d'en rendre compte. Ce groupe devrait être composé de représentants de la Commission permanente, du CICR et de la Fédération internationale, et de quatre représentants des Sociétés nationales, qui devraient avoir plus de poids en tant qu'élément principal du Mouvement. Cela permettrait d'obtenir des retours d'information de la part de personnes ayant l'expérience de la mise en œuvre du nouvel accord dans leur propre pays.

M. Nabi Burhan (président par intérim, Croissant-Rouge afghan) déclare que les composantes du Mouvement collaborent depuis longtemps dans son pays, les partenaires apportant un soutien continu précieux à la fois à la Société nationale et aux populations vulnérables. Il appuie le projet de résolution, qui améliorera encore la collaboration, et souligne la nécessité de surveiller la mise en œuvre du nouvel accord et d'y apporter de nouvelles modifications si nécessaire.

M. Jama (directeur exécutif adjoint, Croissant-Rouge de Somalie) salue le processus de révision de l'Accord de Séville, ajoutant cependant que le projet d'accord final aurait dû être transmis aux Sociétés nationales à un stade plus précoce, dans un souci de transparence et d'inclusion. Néanmoins, il accueille favorablement l'accord révisé, notant que, bien qu'il nécessite quelques ajustements, il aidera le Mouvement à se concentrer sur son impact humanitaire collectif. Il sera particulièrement important d'assurer la mise en œuvre effective du nouvel accord sur le terrain.

M. Rocca (président, Fédération internationale) déclare que, compte tenu des nombreux défis rencontrés dans la mise en œuvre de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires, il se félicite de la décision collective de réviser un cadre aussi important. Le nouvel accord propose un système plus souple permettant de déterminer qui doit agir et où, et supprime le concept d'« institution directrice ». La Société nationale hôte restera au centre des opérations, faisant office de facilitateur et de coordonnateur dans les situations nécessitant une intervention collective du Mouvement, la Fédération ou le CICR faisant office de cofacilitateur en fonction de leur mandat. Le nouveau texte constitue un changement majeur dans les tentatives de gérer les interactions de plus en plus complexes entre les composantes du Mouvement et de répondre aux demandes externes pour assurer une coopération et une coordination plus efficaces au sein de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En outre, l'accord révisé reconnaît expressément le rôle vital des Sociétés nationales, notamment dans des domaines stratégiques clés tels que la communication, la représentation et la mobilisation de ressources. L'Accord de Séville 2.0 propose également des mécanismes renforcés de règlement des éventuels différends entre partenaires. Bien que les nouvelles dispositions ne résolvent pas tous les problèmes, la non-application répétée de l'Accord pourrait désormais être considérée comme un problème d'intégrité. Il est positif de voir que tout est intégré dans un seul document, car le statut des Mesures supplémentaires n'a jamais été clair. Pour que le nouveau cadre normatif fonctionne, toutes les composantes du Mouvement doivent s'engager à faire preuve de respect mutuel, de confiance et de discipline. Il est par ailleurs probable que le nouvel accord doive être révisé à l'avenir, à mesure de l'évolution des capacités individuelles et de la situation mondiale.

Le **docteur Ruiz Rodas** (président, Croix-Rouge d'El Salvador) déclare que le nouvel accord sera utile pour les dirigeants des Sociétés nationales dans leurs tâches quotidiennes visant à répondre aux urgences. La mise en œuvre du nouvel accord exigera des partenaires qu'ils fassent preuve d'humilité et mettent leur ego

de côté. Il soutient donc l'Accord de Séville 2.0, notamment les éléments concernant l'intégrité et la redevabilité, et convient qu'il serait important de créer un groupe chargé de surveiller sa mise en œuvre.

Le **docteur Abbas** (président, Croissant-Rouge d'Iraq) déclare qu'il appuie le nouvel accord, malgré certaines réserves. Bien qu'il constitue une amélioration, le texte ne prévoit pas encore la fourniture d'un soutien adéquat aux Sociétés nationales, qui doivent rester au centre des efforts de coordination. Il devrait donc faire l'objet d'une révision permanente dans le cadre de sa mise en œuvre, avec une contribution importante des États membres. L'orateur soutient donc la proposition du représentant du Croissant-Rouge jordanien de créer un groupe de suivi à cette fin.

Mme Mendo Akame (présidente, Croix-Rouge camerounaise), parlant au nom de la Coordination des Sociétés nationales Croix-Rouge d'Afrique centrale (COSNAC), déclare que la révision de l'Accord de Séville était devenue nécessaire pour améliorer la coordination et produire un plus grand impact collectif dans les opérations humanitaires. Dans un contexte marqué par diverses crises et catastrophes, le renforcement du Mouvement est plus important que jamais. Elle salue le rôle central accordé aux Sociétés nationales dans l'accord révisé, notant que leur position privilégiée de coordonnateur faciliterait l'accès aux populations et renforcerait leur statut et leur capacité de collaborer avec les pouvoirs publics. Plutôt qu'une entrave, les mandats spécifiques des composantes du Mouvement constituent un avantage qui renforce sa position et toutes les parties prenantes devraient réaffirmer leur engagement à la lumière des changements apportés. Elle appuie donc le projet de résolution.

Mme Abu Ghosh (conseillère auprès de la présidence, Croissant-Rouge palestinien) salue le nouvel accord et le projet de résolution, ainsi que l'amendement proposé, notant que le texte tient compte de la plupart des questions soulevées lors des consultations et facilitera la coopération multilatérale aux niveaux régional et mondial. Il reflète notamment la complémentarité entre les composantes du Mouvement, tout en tenant compte de leurs différents mandats, rôles et responsabilités, et souligne l'importance de renforcer le rôle central des Sociétés nationales. L'oratrice se félicite en outre de la proposition de la Commission permanente de demander des rapports réguliers sur l'avancement de la mise en œuvre au Conseil des Délégués, dans le cadre de l'examen régulier de l'accord. Cependant, bien que le texte fasse référence aux conflits armés et aux troubles internes, il ne contient aucune référence expresse à l'occupation ou aux responsabilités des puissances occupantes envers les populations sous son contrôle, comme dans la Quatrième Convention de Genève. L'occupation prolongée est le principal facteur de la vulnérabilité humanitaire que le Croissant-Rouge palestinien cherche à éliminer. Il convient donc de mettre davantage l'accent sur cette question, notamment en ajoutant le mot « occupation » et en définissant les rôles et les responsabilités dans le cadre de la réponse du Mouvement à cet égard.

Le **docteur Al Enizi** (président, Croissant-Rouge du Koweït) exprime son soutien au projet de résolution et à l'amendement proposé. Toutefois, plusieurs améliorations pourraient être apportées au projet d'accord, notamment en ajoutant une définition des termes « intervention internationale », « facilitateur » et « co-facilitateur ». Il serait également utile de préciser le soutien interne et externe dont disposent les Sociétés nationales et d'ajouter une référence à la confidentialité des données.

M. Jain (secrétaire général, Croix-Rouge de l'Inde), parlant également au nom des Sociétés nationales du Bangladesh, du Bhoutan, des Maldives, du Népal, du Pakistan et de Sri Lanka, salue les efforts entrepris pour réviser l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires, notamment la suppression des termes « institution directrice » et « rôle directeur ». Le nouvel accord témoigne de l'intention de toutes les composantes du Mouvement d'œuvrer ensemble, selon un mécanisme de coordination dans lequel la Société nationale hôte joue le rôle de facilitateur. Il s'agit d'un progrès et les autres améliorations nécessaires pourraient être apportées dans le cadre du processus de suivi et de soutien à la mise en œuvre proposé au paragraphe 5 amendé du dispositif du projet de résolution. Appelant toutes les composantes du Mouvement à s'engager à mettre en œuvre de bonne foi l'Accord de Séville 2.0, il exprime son appui ferme aux projets d'accord et de résolution tels qu'amendés.

M. Langley (premier vice-président, Croix-Rouge américaine), parlant également au nom de la Croix-Rouge mexicaine et de la Société canadienne de la Croix-Rouge, souligne que le mandat de la Société nationale est ancré dans le Principe fondamental d'unité : il ne peut exister qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un pays donné, et elle doit accomplir son travail humanitaire sur l'ensemble du territoire. Tous les membres du Mouvement doivent réaffirmer leur engagement d'accorder le respect et la

confiance dus aux Sociétés nationales et à leur mandat. En effet, le non-respect du rôle directeur des Sociétés nationales entraînerait une incompréhension généralisée du Mouvement et une méfiance à l'égard de son emblème, ce qui rendrait l'accès humanitaire pendant les conflits armés, les catastrophes et autres chocs mondiaux de plus en plus difficile, dangereux et coûteux. L'Accord de Séville 2.0 est essentiel pour garantir que le mandat des Sociétés nationales est respecté par les autres composantes du Mouvement, et toute mesure prise doit démontrer que le Mouvement fait confiance aux Sociétés nationales pour le représenter. C'est le seul moyen d'assurer la pérennité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Gordon (président-directeur général de la Croix-Rouge philippine) insiste sur l'importance de l'Accord de Séville 2.0 face aux défis croissants qui se présentent dans le monde et à la nécessité de soulager les souffrances humaines. Une organisation n'est qu'aussi forte que son maillon le plus faible : renforcer les Sociétés nationales leur permettra de représenter le Mouvement. Des partenariats de travail productifs avec le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales partenaires ont aidé sa Société nationale à faire face aux crises rencontrées aux Philippines, ce qui démontre l'importance de l'unité. Le nouvel accord permettra de renforcer ces activités.

M. Savchuk (président, Croix-Rouge de la Fédération de Russie) salue la révision de l'accord, notamment l'établissement du rôle de facilitateur des Sociétés nationales et du rôle de co-facilitateur du CICR et de la Fédération internationale, respectivement, dans les situations de conflit armé et de catastrophe. Le texte révisé permettra de réduire la bureaucratie et d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action du Mouvement. Toutefois, il convient de continuer à développer les accords établis entre le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales, afin de prendre en compte les éventualités où un partenaire spécifique pourrait être mieux placé pour fournir une assistance. Il convient d'accorder une attention particulière à la mise en œuvre du nouvel accord et de procéder à des mises à jour ultérieures en fonction de son application sur le terrain.

M. Carbonnier (vice-président, CICR) se félicite du soutien exprimé en faveur du nouvel accord, qui renforcera le cadre dans lequel les composantes du Mouvement collaborent pour optimiser leur impact dans des circonstances difficiles. Des efforts considérables ont été faits pour intégrer les préoccupations soulevées au cours du processus d'examen participatif, et le texte final contient également des dispositions solides sur la mise en œuvre, le suivi et les comptes rendus, renforcées par l'amendement qu'il est proposé d'apporter au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution. Il réaffirme le soutien total du CICR au projet de résolution et son engagement à le mettre en œuvre.

M. Mardini (directeur général, CICR) remercie les intervenantes et intervenants pour leur contribution et leurs commentaires positifs. En ce qui concerne la proposition d'établir un mécanisme d'examen pour le nouvel accord, il dit que l'amendement qu'il est proposé d'apporter au paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution offrira une marge de manœuvre suffisante pour que les Sociétés nationales puissent donner leur avis sur la mise en œuvre de l'accord. Il dirigera, avec le secrétaire général de la Fédération internationale, le processus de suivi et de soutien à la mise en œuvre. Les autres suggestions formulées au cours de la discussion constituent des améliorations mineures, alors que l'accent doit être mis actuellement sur la mise en œuvre correcte du nouvel accord, avec le soutien de la Fédération internationale et du CICR. Il convient avec la représentante du Croissant-Rouge palestinien que l'occupation est un facteur important de vulnérabilité, mais il estime que la question est suffisamment couverte par le projet d'accord, qui fait référence aux Statuts du Mouvement et au droit international humanitaire, notamment aux Conventions de Genève. La force du Mouvement réside dans sa capacité de mettre la politique de côté et à donner la priorité à l'humanité, ce qui est particulièrement important compte tenu de la polarisation actuelle. La Fédération internationale et le CICR faciliteront tout dialogue susceptible de combler les lacunes et de sauver des vies dans des circonstances éprouvantes et toutes les composantes du Mouvement doivent faire en sorte que ce dialogue fonctionne dans l'intérêt des personnes qu'elles servent.

M. Chapagain (secrétaire général, Fédération internationale) remercie les délégués pour leurs contributions, notant que des efforts considérables ont été faits pour intégrer tous les points de vue dans le processus de révision. L'étape suivante est la mise en œuvre, les Sociétés nationales étant au centre des opérations, avec l'appui de la Fédération internationale et du CICR. Tout ne peut pas être codifié dans un document : les dirigeants doivent également faire preuve d'intégrité, d'honnêteté et de transparence. Il est déterminé à collaborer avec le CICR et toutes les Sociétés nationales pour mettre en œuvre le projet de résolution.

Le projet de résolution intitulé « Révision de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires en vue de renforcer l'impact collectif du Mouvement », figurant dans le document CD/22/12DR, est adopté tel qu'amendé. (Résolution 8, CD/22/R8)

Point 7 Vers une stratégie du Mouvement relative à la migration (*documents CD/22/7 et CD/22/7DR*)

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) attire l'attention sur le projet de résolution, qui a été amendé avec l'accord de la Fédération internationale et du CICR sur la base d'une décision prise lors de la session extraordinaire du Conseil de direction de la Fédération le 18 juin 2022. Il invite les représentants des trois Sociétés nationales qui coprésident le Groupe de haut niveau sur la migration à présenter ce point.

M. Ärnlov (secrétaire général, Croix-Rouge suédoise) déclare que le Mouvement est bien placé pour fournir une aide humanitaire aux migrants qui en ont besoin, quel que soit leur statut juridique, et à toutes les personnes touchées par la migration, y compris les communautés d'accueil et les personnes restées au pays. En étroite collaboration avec la Fédération internationale et le CICR, les Sociétés nationales ont intensifié leurs activités en réponse aux situations migratoires et aux mouvements de population de plus en plus complexes dans le monde. Toutefois, le Mouvement doit investir davantage aux niveaux local, national, régional et mondial dans le cadre d'une approche cohérente qui tienne compte des tendances actuelles et intègre l'évaluation et la planification, ainsi que le renforcement des capacités – d'où l'élaboration du Modèle de leadership en matière de migration. Le projet de résolution intitulé « Vers une stratégie du Mouvement relative à la migration » concerne la procédure et permettra aux composantes du Mouvement d'entretenir une collaboration coordonnée, stratégique et orientée vers l'avenir. Il souligne la nécessité d'avoir une stratégie du Mouvement sur la migration qui soit axée sur les défis les plus pressants en la matière, qui tienne compte des différents mandats des composantes du Mouvement et qui soit conforme aux Principes fondamentaux. S'il est adopté, le projet de résolution ouvrira la voie à un processus inclusif et accessible d'élaboration d'une stratégie, qui favorisera la collaboration et une dotation en ressources suffisante sur le terrain, ce qui permettra de relever et prévenir les défis humanitaires auxquels font face les migrants.

M. Penney (président, Croix-Rouge australienne) déclare que sa Société nationale est heureuse de présenter le projet de résolution, qui contribuera fortement à faire en sorte que le Mouvement et ses emblèmes obtiennent et conservent la confiance des migrants et des réfugiés et puissent assurer leur sécurité et leur dignité. Le Mouvement joue un rôle sans égal dans la fourniture d'une aide humanitaire et d'une protection aux migrants, et la stratégie proposée en matière de migration lui permettra de collaborer avec toutes les personnes qui franchissent les frontières et sont en situation de vulnérabilité, indépendamment de la raison de leur déplacement, de leur statut juridique ou de leur situation. Le projet de résolution prévoit un rôle directeur pour le Groupe de haut niveau sur la migration et des rôles clés pour le Groupe de travail mondial sur la migration et le Laboratoire mondial sur la migration, qui mèneront des recherches sur les expériences des Sociétés nationales et des migrants.

Mme Hocaoglu (déléguée Jeunesse, Croix-Rouge australienne) déclare qu'en tant qu'Australienne de première génération, elle a été le témoin direct des difficultés rencontrées par les migrants lorsqu'ils arrivent dans un pays étranger. Ses parents turco-bulgares n'avaient que peu d'argent et parlaient peu l'anglais, ce qui a restreint leur accès aux services et leur pleine participation à la société. Pourtant, l'histoire de l'Australie est riche d'exemples de multiculturalisme et de communautés solidaires, et elle a pu devenir avocate et membre de la section Jeunesse de la Croix-Rouge australienne. La stratégie relative à la migration proposée peut servir d'outil pour imaginer tout ce qui pourrait être accompli de plus si les 192 Sociétés nationales unissaient leurs efforts pour susciter la compassion et écouter les histoires des migrants, et faire en sorte que toutes et tous soient en sécurité et inclus dans la société, et que leurs besoins soient satisfaits.

Mme Himya (secrétaire générale, Croissant-Rouge des Maldives) déclare que la réponse de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est vitale pour garantir l'accès des migrants aux services essentiels, y compris les migrants en situation irrégulière, en particulier compte tenu des difficultés actuelles causés par la pandémie de Covid-19, qui a entraîné une augmentation des inégalités, de la marginalisation et de la vulnérabilité. En outre, il est essentiel de s'attaquer aux conséquences humanitaires des catastrophes liées au climat qui forcent les gens à quitter leur domicile, ce que la stratégie proposée cherchera également à faire. L'action

des Sociétés nationales couvrant des pays entiers voire des régions plus vastes, le projet de résolution reconnaît l'importance d'agir au niveau régional par l'intermédiaire des réseaux régionaux, et la valeur des collaborations entre partenaires du Mouvement, au sein des Sociétés nationales et des régions et entre elles. Le projet reflète également le rôle et le mandat uniques de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui consistent à répondre aux besoins humanitaires des migrants tout au long de leur voyage et à influencer les discussions sur les politiques migratoires mondiales au plus haut niveau en encourageant les gouvernements à bâtir des communautés inclusives et accueillantes. En outre, le texte souligne que l'action du Mouvement doit tenir compte des divers besoins et capacités humanitaires, ainsi que des différences de contexte régional, en insistant sur l'importance de garantir des ressources humaines, financières et techniques adéquates. La future stratégie garantira que l'accès des migrants, quel que soit leur statut, aux services humanitaires et essentiels, reste au cœur de l'action du Mouvement, et s'attaquera à la migration liée au climat, qui aggrave les risques et les vulnérabilités. L'oratrice encourage vivement les délégués à soutenir le projet de résolution, car l'élaboration de la stratégie sur la migration fournira un cadre stratégique permettant de mieux se préparer et répondre aux nouvelles priorités humanitaires et, en définitive, de renforcer l'impact collectif du Mouvement sur le terrain.

Projection d'une vidéo illustrant l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le domaine de la migration.

La séance est levée à 17 h 35

Jeudi 23 juin 2022

Troisième séance plénière

8 h 20

Point 7 Vers une stratégie du Mouvement relative à la migration (documents CD/22/7 et CD/22/7DR) (suite)

M. Chapagain (secrétaire général, Fédération internationale) déclare que la migration est un défi mondial qui nécessite une réponse mondiale. Le réseau de la Fédération internationale est présent le long des routes migratoires et s'engage à fournir une assistance humanitaire à ceux qui en ont besoin, tant sur terre qu'en mer, conformément à son devoir de protéger les personnes en situation de déplacement, quels que soient leur statut, leur ethnie ou leur nationalité. Les Sociétés nationales jouent également un rôle clé à cet égard, en raison de leur présence dans les communautés locales et de leur statut d'auxiliaires des pouvoirs publics. Les besoins humanitaires liés à la migration ne cessant de croître, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent intensifier leur action. La Fédération internationale soutient donc fermement le projet de résolution visant à approuver formellement l'élaboration d'une stratégie du Mouvement relative à la migration, qui aiderait les Sociétés nationales à renforcer leurs plans pour ainsi mieux aider et protéger les migrants les plus vulnérables. La stratégie proposée favoriserait également un engagement plus fort et plus durable en matière de migration.

M. Mardini (directeur général, CICR) déclare que la protection et l'assistance aux migrants vulnérables constituent l'une des préoccupations humanitaires les plus pressantes du Mouvement. Ses principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance garantissent que l'aide est fournie là où elle est nécessaire, indépendamment de l'endroit où se trouvent les personnes ou de l'endroit d'où elles viennent, et sa présence mondiale le long des routes migratoires est essentielle pour fournir cette aide. Pourtant, l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se heurte à de nombreuses difficultés, notamment un environnement mondial hautement politisé, un durcissement des lois et des politiques migratoires et la violation des droits et des besoins des migrants tels que l'accès aux services essentiels et la préservation de l'unité familiale. Dans certains cas, la fourniture d'une assistance aux migrants a été criminalisée, tandis que l'aide humanitaire a été instrumentalisée aux fins des politiques de sécurité frontalière et de retour. Le Modèle de leadership en matière de migration est donc très important, tout comme le projet de résolution pour l'élaboration d'une stratégie du Mouvement relative à la migration. La stratégie proposée aiderait les composantes du Mouvement à collaborer de manière plus complémentaire, tout en faisant en sorte que les

besoins, les vulnérabilités et les capacités des migrants restent au cœur de leur action. Elle permettrait également de combler les lacunes existantes et de se frayer un chemin entre les discours hautement politisés et les politiques migratoires restrictives, ainsi que d'aligner le positionnement des composantes sur les questions clés pour garantir que le Mouvement parle d'une seule voix et avec efficacité. Enfin, l'orateur insiste sur l'importance d'un processus participatif et inclusif d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie, y compris l'établissement de synergies avec d'autres initiatives pertinentes du Mouvement, telles que la Stratégie 2020-2025 de RLF.

La **docteur Carvajal de Álvarez** (présidente nationale, Société de la Croix-Rouge colombienne) salue le projet de résolution, jugeant que l'élaboration d'une stratégie relative à la migration sera très bénéfique pour le Mouvement. Sa Société nationale a sa propre stratégie de soutien aux migrants qui lui permet, avec l'aide de partenaires du Mouvement et du secteur privé, de fournir des services essentiels et des programmes d'intégration à plus de deux millions de migrants et membres des communautés d'accueil. Elle contribue en outre aux plateformes régionales et du Mouvement sur la migration. En effet, il est vital que les Sociétés nationales et les autres partenaires du Mouvement mènent une action cohérente et harmonisée face aux questions de migration. Elle invite donc les personnes présentes à soutenir le projet de résolution, qui contribuera à renforcer les services destinés aux migrants dans le monde entier.

M. Senghore (secrétaire général, Croix-Rouge de la Gambie) exprime son soutien au projet de résolution, notant qu'une stratégie sur la migration amplifierait l'influence mondiale du Mouvement et renforcerait ses activités collectives visant à protéger la sécurité et la dignité des migrants. La pandémie de Covid-19, les changements climatiques et les conflits entraînent une augmentation du coût de la vie, qui a un impact sérieux dans les pays développés et un effet dévastateur dans les pays en développement. Dans certaines zones, comme la région du Sahel, les jeunes font en outre face à des difficultés supplémentaires qui les poussent à chercher une vie meilleure ailleurs. Des milliers d'entre eux meurent ou disparaissent au cours de leur voyage migratoire. La Croix-Rouge de la Gambie collabore avec d'autres Sociétés nationales de la région et d'ailleurs, ainsi qu'avec la Fédération internationale et le CICR, à des projets régionaux et sous-régionaux sur la migration et collabore activement avec son gouvernement sur la question des migrants disparus. Elle soutient donc l'élaboration de la stratégie proposée et contribuera par son expérience précieuse à ces travaux.

M. Küçük (directeur général adjoint/responsable des affaires internationales, Société du Croissant-Rouge turc) salue le projet de résolution, en particulier sa reconnaissance du rôle important joué par les Sociétés nationales dans les questions de migration, notamment au travers des réseaux régionaux. Son pays accueille actuellement la plus grande population de réfugiés au monde, la Société nationale apportant un soutien régulier aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile de 57 nationalités différentes. Ce chiffre témoigne de la nature mondiale et interconnectée de la question et de la nécessité de mener une action collective. En tant que membre de groupes régionaux et internationaux du Mouvement sur la migration, sa Société nationale pourrait mettre à profit son expérience du travail avec les personnes en situation de déplacement lors de l'élaboration de la stratégie, en vue de renforcer l'action humanitaire collective dans ce domaine.

M. El Nazer (directeur général, Société du Croissant-Rouge égyptien) met en avant le grand nombre de personnes migrantes et déplacées accueillies par la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Dans un contexte de crise économique, de pandémie de Covid-19 en cours et de changements climatiques, des dangers terribles menacent la vie, la sécurité, la dignité et le bien-être des personnes en déplacement. L'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est plus importante que jamais, et la Société du Croissant-Rouge égyptien s'efforce de prêter assistance aux migrants, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile aux niveaux national et régional, notamment en luttant contre la discrimination, le racisme et la xénophobie. L'élaboration d'une stratégie relative à la migration renforcerait la coordination des composantes du Mouvement en fonction de leurs mandats respectifs. En se soutenant mutuellement, les composantes pourraient accroître l'impact de leur action et améliorer la qualité de vie des personnes en situation de déplacement.

Mme Chew (présidente du Conseil national de la jeunesse, Croissant-Rouge de Malaisie), parlant au nom des 11 Sociétés nationales de l'Asie du Sud-Est, déclare que la question de la migration est particulièrement pertinente dans sa région en raison de sa géographie et de sa cohésion culturelle. Toutefois, le renforcement des frontières nationales a réduit la fluidité des déplacements et les sans-papiers souffrent d'un manque de

protection et d'un accès inégal aux soins de santé et à l'éducation. Les Sociétés nationales de la région se sont engagées à répondre aux besoins des migrants au mieux de leurs capacités, à l'appui du défi mondial 4 de la *Stratégie 2030* de la Fédération internationale, relatif à la migration et à l'identité. Parmi les exemples de ce travail, l'oratrice cite la fourniture de vaccins contre le Covid-19 aux migrants, l'assistance aux nouveaux arrivants, le soutien aux migrants qui rentrent chez eux et les services de rétablissement des liens familiaux. Les Sociétés nationales participent en outre au réseau régional et contribuent aux travaux du Mouvement relatifs au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il est particulièrement important de veiller à ce que les migrants, notamment ceux qui sont exposés à des risques graves, puissent accéder aux services essentiels, tandis que la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux catastrophes sont nécessaires pour faire face à l'augmentation des déplacements causés par le climat. L'oratrice remarque que le Mouvement tire sa valeur ajoutée de sa présence dans les pays d'origine, de transit et de destination ; les initiatives transfrontalières devraient donc être renforcées. En outre, le rôle particulier des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires de leurs pouvoirs publics leur permet de mener des activités de diplomatie humanitaire, tant au niveau national que régional. Elle appuie pleinement le projet de résolution.

Mme Harrison (secrétaire générale, Croix-Rouge de Namibie) se félicite de la proposition d'élaborer une stratégie du Mouvement relative à la migration. En 2021, de nombreux nomades fuyant la sécheresse dans le sud de l'Angola sont arrivés en Namibie. La Société nationale, avec les membres des communautés, les autorités locales et traditionnelles et les pouvoirs publics, a alors fait de son mieux pour les aider, mais certains enfants migrants sont morts de malnutrition. Il est essentiel de sensibiliser le public aux déplacements forcés de populations liés au climat et de prendre des mesures d'action anticipative pour soutenir les communautés avant qu'elles ne soient contraintes de se déplacer. Il faut également lutter contre l'insécurité alimentaire afin que les migrants puissent bénéficier d'un soutien adéquat à leur arrivée. Elle demande que ces questions soient intégrées dans la future stratégie.

M. Gurtner (chef de département, Coopération internationale, Croix-Rouge suisse) salue la proposition d'élaborer une stratégie relative à la migration, qui démontrerait la volonté collective du Mouvement de s'attaquer aux graves conséquences humanitaires de la migration et de mieux collaborer, en s'appuyant sur la complémentarité de ses différentes composantes. Il propose toutefois de modifier le paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution afin de préciser que la stratégie terminée devra inclure un plan d'action, ainsi qu'un plan financier, lorsqu'elle sera présentée pour adoption au Conseil des Délégués de 2024. La stratégie ne sera efficace que si elle est assortie d'un plan d'action concret et du financement nécessaire. La Croix-Rouge suisse s'est engagée à soutenir l'élaboration de la future stratégie et d'un plan d'action connexe.

Mme Goddard (déléguée Jeunesse, Croix-Rouge britannique) salue le projet de résolution, déclarant que sa Société nationale comprend les défis associés à la fourniture d'un soutien aux migrants vulnérables, ayant elle-même travaillé dans le cadre des programmes de migration internationale et des services de soutien aux réfugiés, demandeurs d'asile, survivants de la traite et autres migrants. Bien qu'elle se félicite de l'accent mis par le projet de résolution sur l'intégration des points de vue et des expériences des migrants eux-mêmes dans la stratégie du Mouvement relative à la migration, comme la Croix-Rouge britannique s'efforce déjà de le faire dans ses propres activités, l'oratrice souligne qu'il est tout aussi important d'obtenir l'adhésion des États en écoutant également leurs points de vue au cours du processus de consultation.

Mme Tuaeva (déléguée Jeunesse, Croix-Rouge de la Fédération de Russie) exprime son soutien à l'élaboration d'une stratégie du Mouvement relative à la migration, notant que le Mouvement doit créer des conditions favorables à l'intégration des migrants. Il est particulièrement important de défendre les intérêts des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées et de fournir une aide d'urgence en cas de besoin. La fourniture d'autres services, tels que l'aide sociale et économique, l'assistance juridique, et les services relatifs à l'emploi et à l'éducation, requiert de la Société nationale des structures solides et une utilisation efficace des ressources disponibles. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont la seule institution capable de fournir une assistance ciblée à long terme, les organismes publics étant trop souvent limités par des réglementations strictes. Il convient d'accorder une attention particulière à la gestion efficace des cas lors de l'élaboration de la stratégie afin de permettre aux Sociétés nationales de mettre en place des mécanismes de coopération universels et de donner espoir à ceux qui cherchent un nouveau lieu de vie.

M. Su (représentant Jeunesse au Conseil de direction, Croix-Rouge du Samoa), parlant au nom des

14 Sociétés nationales des îles du Pacifique, exprime son appui au projet de résolution et présente en détail les activités menées en collaboration dans le domaine de la migration au niveau régional. La migration a joué, et continue de jouer, un rôle important dans le Pacifique, mais les effets néfastes des changements climatiques, des épidémies et de la dégradation de l'environnement influencent la mobilité dans toute la région, notamment en ce qui concerne les travailleurs migrants temporaires, les étudiants migrants et la migration circulaire. Comme indiqué dans la *Stratégie 2030* de la Fédération internationale, la crise climatique et environnementale, l'évolution des crises et des catastrophes, et la migration et l'identité constituent trois des cinq défis critiques de la décennie. Les changements climatiques, en particulier, font peser un poids sur les vies et les moyens de subsistance et rendront certains endroits inhabitables, notamment dans le Pacifique. Toutefois, les dirigeants de la région ont souligné l'importance de préserver l'identité sociale et culturelle du Pacifique et de satisfaire le souhait des peuples du Pacifique de continuer, dans la mesure du possible, de vivre dans leur propre pays, et ils s'efforceront de préserver les zones maritimes actuelles malgré toute élévation du niveau de la mer. Les Sociétés nationales de la région agissent en amont pour garantir la mise en place de solutions dignes et sûres avant qu'une catastrophe ne survienne et exhortent le Mouvement à les aider à renforcer la résilience des communautés, à réduire les risques de catastrophe et à améliorer la préparation et l'adaptation aux changements climatiques afin que les communautés puissent rester chez elles le plus longtemps possible. Cela pourrait se faire au moyen de solutions innovantes et collaboratives entre les pays et les Sociétés nationales, avec la contribution des migrants et des personnes touchées par la migration. Le Mouvement devrait renforcer la collaboration coordonnée, stratégique et orientée vers l'avenir au sein du Mouvement et au-delà, en travaillant avec les Sociétés nationales. En effet, le Mouvement ayant la responsabilité de promouvoir une culture de la paix et de l'inclusion sociale et de s'attaquer aux vulnérabilités des personnes en situation de déplacement, il a besoin d'une stratégie forte pour aborder les défis humanitaires actuels et futurs.

M. da Costa (président, Croix-Rouge française) appelle l'attention sur les difficultés que rencontrent les composantes du Mouvement pour remplir leur rôle d'auxiliaire dans le domaine de la migration et insiste sur la nécessité de rappeler aux autorités leurs propres obligations en la matière. La première de leurs obligations est de garantir un accès sans condition à toutes les personnes migrantes vulnérables, indépendamment de leur statut, conformément à la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale. Les acteurs du Mouvement se voient trop souvent privés de leur accès aux populations en détresse ou fortement contraints dans leur capacité d'intervention. Partout l'espace humanitaire semble se réduire jour après jour. La deuxième d'entre elles, c'est de permettre à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge d'exercer pleinement son devoir d'alerte et son rôle de vigie, en tant que partenaire de confiance en matière de diplomatie humanitaire, les pouvoirs publics répondant dûment à toute préoccupation concernant toute atteinte aux droits fondamentaux. La neutralité du Mouvement ne doit jamais l'assigner au silence : il se doit d'être la voix de ceux qui n'en ont plus. La troisième d'entre elles, c'est de veiller à la séparation des dispositifs humanitaires et des dispositifs de gestion des flux migratoires, afin que les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge restent un symbole de protection. La demande de données concernant les bénéficiaires, la présence des forces de l'ordre, le criblage des bénéficiaires ne sauraient être tolérés dans le cadre d'activités à vocation humanitaire. C'est une nécessité absolue pour éviter toute instrumentalisation de nos interventions. Ensemble, nous devons être fermes et ambitieux vis-à-vis de nos autorités publiques pour bâtir de véritables partenariats de confiance dans l'intérêt des plus vulnérables.

M. Traore (président, Croix-Rouge guinéenne) déclare que, la Guinée étant un pays d'origine, de transit et de retour, sa Société nationale a une grande expérience des défis posés par la migration, y compris des traitements inhumains imposés à certains migrants. Lors de la Conférence internationale de 2019, la Croix-Rouge guinéenne a lancé un appel en faveur de l'élaboration de stratégies de migration transfrontalière visant à obtenir des résultats à long terme, et la question n'est pas moins pertinente aujourd'hui. Bien que la migration soit abordée dans le plan stratégique de la Société nationale, celle-ci ne peut obtenir que des résultats limités en agissant seule. Une action conjointe au niveau sous-régional, ainsi que le soutien des bailleurs de fonds et des partenaires sont nécessaires. Il appuie donc le projet de résolution.

Une minute de silence est observée pour les victimes du récent tremblement de terre en Afghanistan.

M. Nabi Kheel (président par intérim, Croissant-Rouge afghan) remercie les personnes présentes de leurs condoléances pour les victimes du récent tremblement de terre. Sa Société nationale s'efforce de prêter assistance aux personnes en déplacement dans un contexte socio-économique difficile, le pays comptant un grand nombre de personnes déplacées et de nombreux migrants de retour. Bien que les partenaires du

Mouvement contribuent à cet effort, une aide supplémentaire est nécessaire. Il appuie l'élaboration d'une stratégie du Mouvement relative à la migration et souligne la nécessité de prendre en compte les besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des femmes et des enfants, et d'autres groupes vulnérables. La stratégie doit également prendre en compte le savoir-faire des Sociétés nationales et le rôle que pourraient jouer d'autres organisations sur le terrain.

Mme Rustamzade (coordonnatrice des partenariats au sein du Mouvement, Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan) déclare que, bien que la migration ait des avantages considérables pour de nombreuses personnes et communautés, certaines politiques migratoires ont un coût humain et un impact humanitaire importants. Outre la stigmatisation croissante des migrants, alimentée par la rhétorique politique et la désinformation, l'approche de la migration de plus en plus axée sur la sécurité se traduit par des politiques restrictives qui exposent les migrants à des risques et à des difficultés accrues. Constatant le durcissement des politiques et des attitudes à l'égard des migrants et des organisations humanitaires et la nécessité de disposer d'un leadership efficace et d'un engagement coordonné, guidé par une analyse de l'évolution des tendances et des risques, elle exprime son appui au projet de résolution et son engagement en faveur de sa mise en œuvre.

Mme Poller-Hartig (responsable des relations internationales, Croix-Rouge autrichienne) accueille avec satisfaction le projet de résolution, mais estime qu'il devrait être plus ambitieux et mettre davantage l'accent sur l'efficacité, comme l'a suggéré le représentant de la Croix-Rouge suisse. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont des acteurs importants dans le domaine de la migration. Pour remplir leur mission essentielle de protection des plus vulnérables, ils doivent veiller à ce que leurs nombreux engagements et résolutions passés, notamment la Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la migration 2018-2022, soient mis en pratique. La redevabilité et la mise en œuvre sont essentielles si le Mouvement veut rester un acteur de confiance dans le domaine de la migration. Ses composantes doivent s'affirmer davantage dans leurs relations avec les États et exiger le respect des engagements internationaux. Des ressources suffisantes sont également nécessaires pour relever les défis associés à la migration.

Mme Basso (déléguée Jeunesse, Croix-Rouge italienne) salue le projet de résolution, en particulier l'appel à une action cohérente du Mouvement en faveur des migrants en situation de vulnérabilité et la référence au rôle clé que joue le Groupe de haut niveau sur la migration, avec le soutien du Groupe de travail mondial sur la migration, du Laboratoire mondial sur la migration, des Sociétés nationales et des réseaux chargés des questions de migration. Elle salue également l'accent mis sur le renforcement de la mise en œuvre des engagements existants. Ces dernières années ont montré comment les crises peuvent exacerber les vulnérabilités des migrants, leurs droits étant bafoués et leur vie parfois mise en danger. Les Sociétés nationales, avec le soutien de la Fédération internationale, doivent faire davantage pour plaider en faveur de la protection et de l'assistance aux migrants, en visant une réelle inclusion sociale et une plus grande sensibilisation des communautés d'accueil. Le Mouvement dans son ensemble devrait également s'engager à long terme à lutter contre l'instrumentalisation des migrants à tous les niveaux.

Mme Koursoumba (première vice-présidente, Croix-Rouge chypriote) décrit comment sa Société nationale répond aux besoins humanitaires des migrants qui arrivent à Chypre, et remercie tous ceux qui soutiennent cette action. La Croix-Rouge chypriote vise à établir une relation de confiance mutuelle avec les pouvoirs publics, les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, sur la base d'un dialogue franc et constructif. Elle salue le projet de résolution, en particulier son objectif d'introduire une approche plus holistique et coordonnée du Mouvement et de faire en sorte qu'un plus important soutien à long terme soit apporté aux Sociétés nationales dans les pays touchés de manière disproportionnée par les flux migratoires.

M. Bedoya (premier vice-président national, Croix-Rouge du Panama), parlant également au nom des Sociétés nationales du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras, déclare que la région des Amériques est confrontée à des flux migratoires mixtes complexes, ce qui cause un niveau élevé de vulnérabilité. Des centaines de milliers de personnes ont migré ces dernières années, ce qui a entraîné une augmentation considérable du nombre de demandeurs d'asile. La collaboration au sein du Mouvement, en fonction des compétences complémentaires de chaque composante, a permis d'améliorer l'aide humanitaire fournie, et de nombreux enseignements ont été tirés des expériences passées. Un plan d'action régional conjoint a été mis en place, offrant un espace de dialogue et permettant à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge de mieux faire entendre leur voix, tandis qu'une présence locale aux côtés des autorités et des

organisations locales est essentielle aux activités de première ligne. Le Modèle de leadership en matière de migration du Mouvement contribue également à garantir que les activités sont fondées sur des données fiables, et sont coordonnées et inclusives. Les Sociétés nationales qu'il représente appuient le projet de résolution et sont prêtes à jouer un rôle actif dans l'élaboration de la stratégie proposée, qui devrait fournir un cadre de référence souple face à l'évolution de la dynamique migratoire.

M. Ali Soumaili (secrétaire général, Croissant-Rouge comorien) déclare que la migration n'est que récemment devenue un problème dans son pays, car les migrants potentiels qui tentent de rejoindre le département français voisin de Mayotte étaient par le passé rapidement expulsés par le Gouvernement. Sa Société nationale a prêté assistance à nombre de migrants bloqués aux Comores en 2021 et 2022, mais malgré un certain soutien de la Croix-Rouge française et de la Fédération internationale, elle n'a pas été en mesure de les aider pleinement et s'est retrouvée endettée. Il est donc vital de renforcer la capacité des Sociétés nationales de soutenir les migrants. Il appuie pleinement le projet de résolution.

Mme Kozhedub (jeune dirigeante, Société de la Croix-Rouge d'Ukraine), exposant comment elle a elle-même fui de son domicile pour échapper aux bombardements et aux terribles violations du droit international humanitaire, déclare que des souffrances réelles se cachent souvent derrière les statistiques sur la migration. Lorsque des personnes sont contraintes de quitter une vie organisée et paisible pour s'installer ailleurs, la migration devient une partie de leur identité. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge peuvent leur donner de l'espoir, et elle remercie toutes les Sociétés nationales à travers le monde qui s'efforcent d'aider les personnes en situation de déplacement. Le Mouvement doit s'attacher à garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et au soutien mental de tous les réfugiés, quels que soient leur religion, la couleur de leur peau ou leur pays d'origine. Elle accueille donc favorablement le projet de résolution sur une stratégie du Mouvement relative à la migration.

M. O'Dwyer (secrétaire général, Croix-Rouge irlandaise) salue le projet de résolution, mais se dit préoccupé qu'il ne soit prévu de le soumettre au Conseil des Délégués qu'en 2024, étant donné l'ampleur et le caractère urgent de la question. Ces travaux devraient débuter plus tôt si possible. Il est également important de reconnaître les aspects positifs de la migration, qui, dans de nombreux cas, constitue pour les pays une richesse plutôt qu'une charge, contrairement aux discours de certains gouvernements. Les migrants apportent d'immenses contributions à leur pays de destination en termes sociaux, économiques et culturels. Le Mouvement devrait promouvoir cet aspect, tout en faisant pression sur les gouvernements pour qu'ils fournissent un logement et du travail aux migrants et facilitent leur intégration. L'accueil reçu par les réfugiés ukrainiens dans de nombreux pays est un excellent exemple de l'effet que peut avoir une approche positive. Un accueil similaire devrait être réservé aux autres migrants, qui n'ont pas bénéficié des mêmes possibilités.

M. Cheniti (trésorier général adjoint, Croissant-Rouge tunisien) déclare que le phénomène de la migration au lieu d'être un facteur de développement et de bien-être est devenu un drame permanent dont les Sociétés nationales et le Mouvement s'efforcent d'atténuer les effets délétères. Sa propre Société nationale a été créée pour répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées en temps de guerre, et ses activités relatives à la migration continuent encore aujourd'hui. Il est clair que le manque de coordination des acteurs, à l'extérieur comme à l'intérieur du Mouvement, engendre un chaos qui nuit, directement ou indirectement, aux migrants. Sur le terrain, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont souvent évincés par des acteurs qui n'appliquent pas les mêmes principes humanitaires, même s'il est indéniable que certains possèdent un savoir-faire et des ressources potentiellement utiles. Il semble qu'on réagisse toujours aux situations après qu'elles se sont produites. Si le Croissant-Rouge tunisien a réussi à obtenir du Gouvernement des garanties concernant les droits des migrants à la santé, à l'éducation et à la formation, et fait de son mieux pour répondre aux situations d'urgence, ses moyens ne suffisent pas à répondre aux besoins. Une approche différente est nécessaire pour faire de la migration une chance pour le développement durable. Il espère que la stratégie proposée contribuera à repositionner le Mouvement en tant qu'acteur central, en lui accordant la place qu'il mérite en vertu des valeurs qui le distinguent, sans renoncer à la synergie avec divers intervenants respectueux de ses Principes, y compris les migrants eux-mêmes.

M. Sultan (chef des relations internationales, Croissant-Rouge libyen) salue le projet de résolution, mettant en évidence la situation humanitaire difficile qui règne dans son pays en raison des flux de migrants qui y arrivent, notamment à cause des changements climatiques. Bien que sa Société nationale s'efforce de fournir un soutien aux migrants, y compris une aide au retour dans leur pays d'origine, de nombreux migrants

n'ont pas accès aux services essentiels et certains disparaissent au cours de leur voyage. D'ailleurs le nombre de décès enregistrés a augmenté ces dernières années.

M. Ärnlov (secrétaire général, Croix-Rouge suédoise) prend note des commentaires des délégués, qui seront pris en considération lors de l'élaboration de la future stratégie du Mouvement relative à la migration. Il suggère qu'au lieu d'apporter des modifications au texte du projet de résolution, l'amendement spécifique proposé par le représentant de la Croix-Rouge suisse concernant un plan d'action et un plan financier soit intégré au processus d'élaboration. Toutes les Sociétés nationales seront invitées à contribuer à la nouvelle stratégie, notamment par l'intermédiaire des réseaux régionaux.

Le projet de résolution intitulé « Vers une stratégie du Mouvement relative à la migration », figurant dans le document CD/22/7DR, est adopté tel qu'amendé. (Résolution 9, CD/22/R9)

Point 15 Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien (documents CD/22/15 et CD/22/DR15)

M. Tickner (moniteur indépendant du Protocole d'accord) déplore vivement que, depuis le précédent Conseil des Délégués, aucun progrès n'ait été réalisé dans la mise en œuvre des dispositions du Protocole d'accord relatives au champ d'action géographique et au consentement. Dans ses rapports, il ne cesse d'exhorter les parties à respecter leurs engagements en matière de collaboration humanitaire, tels que définis dans l'Accord sur des arrangements opérationnels.

M. Eisa (secrétaire général, Croissant-Rouge libyen), parlant au nom de 18 Sociétés nationales du Croissant-Rouge, se félicite que le projet de résolution fasse référence au Protocole III additionnel aux Conventions de Genève de 1949 et à l'admission des deux Sociétés nationales au sein du Mouvement. Il déplore cependant que de nombreux éléments du Protocole d'accord ne soient toujours pas mis en œuvre, la fourniture de services humanitaires par le Croissant-Rouge palestinien étant toujours entravée. Il exhorte donc le Magen David Adom à appliquer les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier ceux qui s'appliquent au Protocole d'accord, et les principes du droit international humanitaire. Le Protocole d'accord et le processus de suivi doivent être mis en œuvre afin que le Mouvement puisse préserver sa crédibilité et le respect de ses principes.

Le projet de résolution intitulé « Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien », figurant dans le document CD/22/15DR, est adopté. (Résolution 10, CD/22/R10)

Point 11 Renforcer la résilience des communautés urbaines la voie à suivre (documents CD/22/11 et CD/22/DR11)

Projection d'une brève vidéo d'introduction.

M. Hori (représentant spécial du président pour les affaires internationales, Société de la Croix-Rouge du Japon) déclare que le projet de résolution est une excellente occasion pour toutes les composantes d'affirmer leur ferme engagement d'intensifier leurs efforts visant à renforcer la résilience des communautés urbaines. Le projet de résolution reconnaît tous les progrès déjà réalisés à ce jour et appelle le Mouvement à intensifier ses activités et à les mener plus efficacement, à titre collectif notamment.

La docteur Carvajal de Álvarez (présidente nationale, Société de la Croix-Rouge colombienne) déclare que, pour améliorer la résilience urbaine, le Mouvement doit renforcer sa présence, son influence, son action collective et son impact en milieu urbain afin de relever les défis auxquels font face les communautés urbaines. Le projet de résolution est un pas important vers la réalisation de cet objectif.

M. Blamoh (secrétaire général, Croix-Rouge du Libéria) estime que le projet de résolution est opportun et nécessaire, et qu'il rassemble toutes les composantes du Mouvement. Il invite les autres Sociétés nationales à rejoindre le Groupe de travail du Mouvement sur la résilience urbaine.

M. Anani (vice-président, Fédération internationale) déclare que la création du Groupe de travail du Mouvement sur la résilience urbaine contribuera à positionner le réseau de la Fédération internationale dans la réponse aux difficultés que posent la préparation et la réponse aux crises urbaines, et à étendre son influence à d'autres acteurs urbains clés grâce à la formulation et à l'adoption des principes d'action proposés en faveur de la résilience urbaine.

M. Yamo (président national, Croix-Rouge de Papouasie-Nouvelle-Guinée), parlant au nom des 14 Sociétés nationales du Pacifique, déclare que les établissements urbains du Pacifique sont plus menacés que dans toute autre région du monde. Le Mouvement a la possibilité d'établir des partenariats avec les autorités locales et les parties prenantes pour améliorer les conditions de vie et accroître la résilience urbaine dans la région. De nouvelles solutions innovantes doivent être élaborées par et spécifiquement pour les nations du Pacifique, avec une contribution importante de la jeune génération. Le Mouvement devrait soutenir ces interventions en fournissant des ressources et une assistance technique, en allouant des financements souples et en favorisant la mise en place d'initiatives conjointes avec les jeunes. Les jeunes devraient également être associés à la direction du Groupe de travail du Mouvement sur la résilience urbaine. Une grande diversité de contextes urbains, tels que ceux auxquels font face les communautés du Pacifique, doit également être prise en compte lors de l'élaboration des principes d'action.

Mme Lachmann (déléguée Jeunesse, Croix-Rouge allemande) réaffirme l'importance cruciale de la prise en considération du contexte et de la réflexion systémique pour renforcer la résilience des communautés urbaines. Les communautés doivent être placées au centre de l'action du Mouvement. Grâce à des processus participatifs menés au niveau local, les communautés urbaines peuvent contribuer à la construction de villes sûres, résilientes et durables, réduisant ainsi l'impact des catastrophes et des crises dans leur environnement de vie.

M. Valastro (vice-président, Croix-Rouge italienne) appelle les Sociétés nationales à intensifier leurs activités de sensibilisation, notamment avec le soutien de la Fédération internationale, en faveur de l'adoption de lois sur le volontariat au niveau national, et à s'assurer que des mesures de soutien aux volontaires et de protection des volontaires sont en place. Il est essentiel de promouvoir une approche globale et holistique de la résilience, en prenant en considération toutes ses dimensions et en favorisant une approche multisectorielle, notamment en explorant des modes de collaboration créatifs et innovants.

M. Ahmadi Ghazanloo (membre Jeunesse, Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran) déclare que la résilience est directement liée aux connaissances et au savoir-faire. Sa Société nationale a une expérience considérable dans le domaine de la résilience, notamment en ce qui concerne la promotion de l'esprit d'entreprise auprès des groupes vulnérables, et elle est prête à partager cette expérience avec d'autres Sociétés nationales.

M. Nguyen (vice-président/secrétaire général, Croix-Rouge du Viet Nam) déclare que, pour améliorer le rôle du Mouvement dans le renforcement de la résilience urbaine, il est crucial que les Sociétés nationales établissent des partenariats solides avec les autorités locales, en adoptant des modes de coopération souples qui peuvent être appliqués à divers contextes institutionnels dans les villes. Les Sociétés nationales doivent disposer d'outils normalisés assortis d'approches pertinentes, établir un mécanisme de renforcement des capacités du personnel, des volontaires et des jeunes du Mouvement, utiliser les données disponibles pour faciliter les processus d'évaluation et d'analyse, et assurer la numérisation des informations. Il faut créer un mécanisme qui facilite la collecte de fonds auprès des acteurs privés locaux afin de garantir la durabilité financière. Les Sociétés nationales devraient se concentrer sur les moyens d'agir des femmes et des groupes vulnérables, et sur la promotion de l'égalité de genre et d'activités de réponse, de relèvement et de reconstruction universellement accessibles. Il est essentiel d'adopter des approches innovantes adaptées à la résilience urbaine. Les Sociétés nationales devraient également encourager les autorités et les conseils municipaux à intégrer la résilience dans leurs stratégies de développement socio-économique et à créer des cadres juridiques qui aident les Sociétés nationales à optimiser leur rôle et leurs opérations.

M. Carbonnier (vice-président, CICR) rappelle la forte complémentarité du projet de résolution sur le

renforcement de la résilience des communautés urbaines et de la résolution sur la guerre en milieu urbain. Au cours de l'année écoulée, le CICR a collaboré étroitement avec la Fédération internationale à l'élaboration des deux résolutions et est déterminé à en assurer la mise en œuvre.

Le projet de résolution intitulé « Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre », figurant dans le document CD/22/DR11, est adopté. (Résolution 11, CD/22/R11)

Point 16 La protection des données humanitaires (*documents CD/22/16 et CD/22/DR16*)

M. Staehelin (directeur, CICR) déclare que le piratage des serveurs et des données du Mouvement, survenu plus tôt dans l'année, a douloureusement mis en évidence la nécessité de prendre des mesures renforcées pour protéger les données qui lui sont confiées. Le projet de résolution est l'occasion de se rassembler en tant que Mouvement et d'affirmer, d'une seule voix, que le piratage des données humanitaires est inacceptable. Ce moment est le point culminant de consultations menées en urgence à l'échelle du Mouvement et le point de départ de travaux ultérieurs. L'orateur encourage vivement les Sociétés nationales à adopter le projet de résolution afin que le Mouvement puisse franchir une nouvelle étape importante dans la prise de mesures juridiques, politiques et techniques visant à protéger les données humanitaires.

Mme Stoiljkovich (sous-secrétaire générale, Fédération internationale) déclare que l'utilisation des données et la numérisation se développent de manière exponentielle dans le monde et qu'il est de plus en plus attendu du Mouvement qu'il utilise des solutions numériques. Le Conseil de direction de la Fédération internationale a donc adopté la toute première Stratégie de transformation numérique en mai 2021. L'utilisation responsable des données, y compris leur protection, fait partie intégrante de la Stratégie, ce qui signifie que la Fédération internationale doit trouver les outils appropriés, les évaluer correctement et s'assurer qu'ils sont mis en œuvre en toute sécurité. Dans le projet de résolution, le Mouvement est invité à examiner et à améliorer sa gestion des données. En plus de bien comprendre la finalité de la collecte des données personnelles et se montrer critique à cet égard, il doit également fournir des informations pertinentes et faciles à comprendre aux personnes qu'il sert. Il doit s'efforcer de réduire au minimum la quantité de données personnelles collectées et stockées et explorer les moyens de les anonymiser ou d'utiliser des pseudonymes, tout en préservant leur utilité. Il est important de fournir des formations sur la protection des données et d'investir dans ce domaine, de favoriser une communication sûre et régulière sur les questions clés dans l'ensemble du Mouvement et d'investir durablement dans des mesures de sécurité informatique. Le renforcement des moyens de défense du Mouvement est une responsabilité collective qui profite à tous.

M. Burkitt (président adjoint, Croix-Rouge australienne) déclare que le Mouvement doit faire davantage pour s'assurer et mériter la confiance des personnes qu'il sert. Ses composantes doivent communiquer en temps voulu et de manière transparente, tant entre elles qu'avec les communautés avec lesquelles elles travaillent. Le Mouvement doit être franc quant aux limites de ses connaissances. Il doit également prévoir un accès légitime, en tenant compte de la réalité du monde actuel, et faire tout son possible pour atténuer les risques qui en découlent en tant que collectif. Il doit aussi faire la preuve de son engagement en faveur des meilleures pratiques dans l'ensemble de ses activités.

Mme Clement (directrice des affaires juridiques et des politiques, Département international, Croix-Rouge britannique) déclare que le piratage des données a mis en évidence la nécessité que les acteurs étatiques et non étatiques respectent l'objectif humanitaire de l'action du Mouvement, ainsi que les cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux qui protègent les données personnelles. Les régimes juridiques nationaux sont un aspect central des pratiques du Mouvement en matière de protection des données, et il est important que toutes les composantes aident les Sociétés nationales à respecter ces obligations. Il serait utile de clarifier davantage ce que sont les « données humanitaires ». Une interprétation commune de ce terme pourrait faciliter l'élaboration de cadres juridiques et politiques plus solides en la matière. L'adoption du projet de résolution enverra un signal fort indiquant que la cyberattaque n'empêchera pas le Mouvement de mener à bien ses activités humanitaires et que cette expérience ne l'a conduit qu'à redoubler d'efforts pour protéger au mieux les données personnelles.

M. Da Costa (président, Croix-Rouge française) déclare que les données, personnelles ou non, traitées

dans le cadre d'opérations à caractère strictement humanitaire, doivent faire l'objet d'une protection spécifique et singulière. Le Mouvement doit se coordonner de façon à préciser encore ses règles internes de fonctionnement au regard de ces données.

M. Valastro (vice-président, Croix-Rouge italienne) se réjouit que le projet de résolution mette l'accent sur la coopération en vue de garantir que les données humanitaires ne sont pas demandées ou utilisées à des fins incompatibles avec la nature humanitaire du Mouvement, et sur l'importance de poursuivre le dialogue avec les États, conformément au mandat et à la capacité de chaque composante, afin de renforcer la protection des données humanitaires.

Mme Aaltonen (présidente, Croix-Rouge finlandaise) déclare que le Mouvement doit mener en amont des activités de sensibilisation pour faciliter le respect et la protection des données humanitaires. Il est essentiel de s'assurer que les décideurs, les pouvoirs publics et le grand public comprennent que le Mouvement collecte des données personnelles à des fins purement humanitaires et que ces données doivent rester confidentielles. Le Mouvement doit également bien faire comprendre que ces conditions relatives à la collecte de données sont une condition préalable à l'accomplissement de son mandat et de ses responsabilités. Le Mouvement a la responsabilité de rester vigilant et de garantir que, dans un monde qui évolue rapidement, il est capable de s'adapter et a mis en place des installations et mesures adéquates de protection des données.

M. Solís González (président national, Croix-Rouge du Panama), se disant préoccupé par le nombre croissant de familles séparées et de personnes disparues à la suite de différentes situations d'urgence et crises dans le monde, déclare que les familles touchées devraient bénéficier d'une intervention globale et efficace. Il est primordial de s'assurer que le personnel et les volontaires des Sociétés nationales connaissent et appliquent les pratiques promues dans le Code de conduite du Mouvement relatif à la protection des données.

M. Schön (vice-président, Croix-Rouge allemande) déclare que le Mouvement devrait plaider plus largement en faveur de la protection des données humanitaires des organisations humanitaires impartiales. Pour ce faire, une coopération étroite avec d'autres organisations et un engagement fort en faveur du renforcement des capacités du Mouvement, notamment au niveau des Sociétés nationales, seraient nécessaires. Un dialogue devrait être engagé avec les États, les autres organisations et les experts avant la prochaine Conférence internationale, afin d'explorer et de mettre en place les mesures nécessaires en matière de protection des données.

M. Mehra (président du conseil d'administration, Société canadienne de la Croix-Rouge), parlant également au nom de la Croix-Rouge américaine, du Croissant-Rouge du Bangladesh, de la Croix-Rouge de l'Inde, de la Croix-Rouge lituanienne et de la Société du Croissant-Rouge turc, déclare que les principes de la protection des données personnelles ne resteront rien d'autre que des principes s'ils ne sont pas ancrés dans le droit national. Une approche fondée sur les meilleures pratiques devrait être adoptée lorsque le droit interne n'offre pas une protection adéquate des informations personnelles. Les régimes réglementaires nationaux doivent être le fondement des pratiques du Mouvement lorsque celui-ci sert les personnes les plus exposées dans le pays où elles ont été touchées. Toutes les composantes du Mouvement doivent tenir compte de la nécessité pour les Sociétés nationales de respecter les lois nationales sur la protection des données et la vie privée et les aider à se conformer aux exigences nationales en la matière.

Mme van Schaik (secrétaire générale, Croix-Rouge néerlandaise) plaide en faveur de l'échange des savoir-faire et de la création d'un réseau interne qui renforce le Mouvement en matière de protection des données. Il est nécessaire d'avoir recours à des compétences externes pour accélérer la transformation numérique du Mouvement et d'obtenir l'investissement moral du secteur privé, y compris de la Big Tech, pour garantir la production d'un impact humanitaire sûr à l'aide des outils numériques.

M. Ahmed (président, Société du Croissant-Rouge de Djibouti), parlant également au nom de la Croix-Rouge du Kenya, de la Croix-Rouge nationale de Tanzanie, de la Croix-Rouge de Zambie et de la Croix-Rouge du Zimbabwe, déclare que les pouvoirs publics doivent prévoir des mesures visant à dissuader, prévenir et sanctionner le piratage de données à caractère humanitaire. Le risque de piratage des données humanitaires doit être considéré dans le contexte des besoins de développement des Sociétés nationales, car de nombreuses Sociétés nationales ne disposent pas du matériel, des logiciels, du personnel et du

savoir-faire nécessaires pour prévenir efficacement les cyberattaques. Le Mouvement devrait donc augmenter les investissements visant à renforcer les capacités numériques des Sociétés nationales, notamment en matière de sécurité informatique.

M. El Haddad (directeur des affaires juridiques, Croix-Rouge libanaise) déclare qu'il est important de tirer des enseignements du récent piratage de données. Une action anticipative est nécessaire pour éviter que cela ne se reproduise. Le piratage doit être traité en interne entre le CICR et la société informatique qui gère son serveur.

M. Soria Vasco (Croix-Rouge équatorienne) décrit les mesures prises par le réseau AmerSUR de rétablissement des liens familiaux suite au piratage des données.

M. Garcia Garcia (directeur général, Croix-Rouge du Nicaragua) est conscient de l'excellente occasion offerte par le Conseil des Délégués au Mouvement d'améliorer son action, étant donné que le traitement des données fait partie intégrante de ses services humanitaires.

M. Pinto (président, Croix-Rouge angolaise) souligne qu'il importe de renforcer la protection des données compte tenu de l'augmentation de la traite des êtres humains dans le monde. Il exhorte les autres Sociétés nationales à aider la Croix-Rouge angolaise à mener son intervention humanitaire face à la sécheresse qui sévit dans le pays.

La docteur Carvajal de Álvarez (présidente nationale, Société de la Croix-Rouge colombienne) déclare que la récente cyberattaque a démontré la vulnérabilité des organisations humanitaires face au piratage de données et aux cyberattaques et a révélé, dans certains cas, des failles juridiques dans les lois nationales qui protègent les données humanitaires. Elle reflète également la menace croissante que représentent les cyberattaques pour les organisations humanitaires.

Mme Chacón-Retana (volontaire Jeunesse, Croix-Rouge costaricienne) indique que le Gouvernement costaricien subit actuellement une cyberattaque sur plusieurs de ses systèmes, notamment le système de santé via le système de sécurité sociale, et qu'il n'a pas les moyens d'y faire face efficacement. Il convient d'investir en priorité dans le domaine de la protection des données.

M. Cheniti (trésorier général adjoint, Croissant-Rouge tunisien) propose d'instaurer un système d'alerte précoce au sein du Mouvement qui se déclenche en cas de fuite, de cyberattaque ou de tout autre danger, et qui proposerait des mesures supplémentaires de protection en temps réel. Une agence centrale de sécurité informatique superviserait le système, fournirait une assistance technique et assurerait la mise à niveau des Sociétés nationales afin de réduire la fracture numérique entre elles.

Le projet de résolution intitulé « La protection des données humanitaires », figurant dans le document CD/22/16, est adopté. (Résolution 12, CD/22/R12)

CÉRÉMONIE HONORIFIQUE

Mme Babé (présidente, Commission permanente) déclare que, comme le président du CICR préside à son dernier Conseil des Délégués et quittera la présidence en septembre 2022, le Conseil prendra quelques instants pour lui rendre hommage.

M. Anani (président national, Croix-Rouge du Nigéria) déclare que M. Maurer possède une profonde empathie pour les personnes en détresse. Il a obtenu le respect et le soutien indispensables à l'action humanitaire et a dynamisé la diplomatie humanitaire au niveau mondial. Au Nigéria, il a veillé à ce que le CICR établisse un partenariat efficace avec la Société nationale. L'impact de son leadership s'est fait sentir au sein du Mouvement et dans le développement des Sociétés nationales en général. La Croix-Rouge du Nigéria présente ses remerciements à M. Maurer et lui souhaite le meilleur dans ses futures activités.

M. Rocca (président, Fédération internationale) remercie M. Maurer pour son soutien et ses conseils permanents. Ils ont certes eu des différences et des désaccords, mais ont réussi à les surmonter pour former

une équipe de rêve. Ils ont été cohérents dans leurs principes et valeurs communs et ont eu des discussions honnêtes et franches. Ensemble, ils ont accompli de grandes choses et M. Maurer lui a beaucoup appris. M. Maurer a stimulé les discussions de différentes manières et a fait progresser les objectifs humanitaires dans de nombreux endroits et contextes à travers le monde. Il s'est aussi battu en faveur de l'équilibre et de la parité entre les genres, ce dont pourra se rendre compte la personne qui lui succédera.

Mme Babé (présidente, Commission permanente) dit que la diplomatie a toujours constitué une part importante du travail de M. Maurer au CICR et qu'il a contribué à l'amélioration des conditions de vie des personnes subissant les conséquences des conflits et autres situations de violence. Cela a été un plaisir de travailler avec lui, malgré les difficultés qu'ils ont parfois rencontrées. Elle lui souhaite le meilleur pour l'avenir et dans ses nouvelles activités et responsabilités. Où qu'il aille, M. Maurer sera toujours le bienvenu en tant que volontaire.

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) déclare que pendant sa présidence, c'est l'Afrique qui lui a apporté le plus d'émotions. C'est également la région dans laquelle il a le plus voyagé, ce qui reflète l'orientation des activités menées ces dix dernières années. Il exprime sa gratitude pour la coopération, le leadership et le dévouement des Sociétés nationales et pour l'accueil qu'elles lui ont réservé. Il a apprécié ses échanges francs et durs avec M. Rocca et considère que les différences institutionnelles qu'ils ont connues étaient nécessaires. Il reconnaît qu'il n'a pas toujours été facile de travailler avec lui. Cependant, ce n'est pas parce qu'il est intrinsèquement une personne difficile, mais plutôt parce que le monde est un endroit difficile, et parce que chacun se débat face aux complexités qu'il rencontre. D'énormes progrès ont été réalisés lors de l'actuel Conseil des Délégués et il se sent optimiste. Il a été possible de passer des principes et des mots à des plans d'action sur des questions difficiles sur lesquelles personne d'autre dans le monde n'est vraiment d'accord, ce qui prouve que le Mouvement a un rôle à jouer et une fonction à remplir. Il remercie les membres de la Commission permanente et les présidentes et présidents des Sociétés nationales pour leurs interactions positives et productives de ces dernières années. Il remercie également M. Rocca pour ce merveilleux parcours et pour son partenariat.

La séance est levée à 12 h 10

Quatrième séance plénière

13 h 30

APPEL AU RESPECT DE L'ACTION HUMANITAIRE NEUTRE ET IMPARTIALE

Mme Babé (présidente, Commission permanente), parlant également au nom du président de la Fédération internationale, M. Rocca, et du président du CICR, M. Maurer, se dit profondément préoccupée de constater que les besoins humanitaires dans le monde augmentent en raison des conflits armés, de la violence, des catastrophes et autres crises. Elle est également de plus en plus préoccupée par toutes les formes de restriction d'accès que rencontrent les acteurs humanitaires neutres et impartiaux qui fournissent des secours. La persistance des actes de violence et des menaces à l'encontre des travailleurs humanitaires est inacceptable. La Fédération internationale, le CICR et la Commission permanente sont déterminés à continuer de réduire les risques d'impact humanitaire des crises et à renforcer les capacités aux niveaux local et international pour permettre une action efficace et responsable. Ils réaffirment en outre leur engagement à l'égard des Principes fondamentaux du Mouvement, qui constituent le fondement commun de leur action de protection et d'assistance aux populations en détresse. Elle exhorte les États, en leur qualité de hautes parties contractantes aux Conventions de Genève et membres de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à s'acquitter de leurs responsabilités en soutenant l'action du Mouvement et en respectant l'adhésion de toutes ses composantes aux Principes fondamentaux en tout temps. Elle demande également aux États et aux parties prenantes de faire preuve d'initiative pour préserver l'action humanitaire fondée sur des principes et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations en détresse.

III RAPPORTS DE SUIVI ET RAPPORTS INTÉRIMAIRES

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) énumère les rapports de suivi et rapports intérimaires soumis au Conseil des Délégués au sujet desquels personne n'a demandé la parole : Rapport sur la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2019 « Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité » (CD/22/17) ; Rapport sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2019 « Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité » (CD/22/18) ; Rapport sur la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2019 « Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après » (CD/22/20) ; Rapport sur la résolution 9 du Conseil des Délégués de 2019 « Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement (RCCM 2.0) » (CD/22/21) ; Additif au rapport intérimaire final sur la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2015 « Adoption du Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » (CD/22/23) (ce rapport constitue un additif aux rapports de 2017 et de 2019) ; Quatrième rapport intérimaire sur la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2013 « Les armes et le droit international humanitaire » (CD/22/24), (ce rapport couvre la période allant de novembre 2019 à février 2022) ; Rapport de situation de la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken (CD/22/26) ; Rapport sur les travaux de la Commission permanente de 2020 à 2022 (CD/22/27).

Mme Hocaoglu (déléguée Jeunesse, Croix-Rouge australienne) exprime sa reconnaissance pour les travaux menés jusque-là par le Groupe de travail en charge du suivi de la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité, notamment la création d'une plateforme de ressources consolidée regroupant les politiques, les orientations et les pratiques relatives à l'intégrité au sein du Mouvement. Cependant, si l'élaboration, la mise en œuvre et le respect de politiques reflétant les attentes de la communauté et les obligations juridiques sont nécessaires pour que l'action humanitaire continue d'inspirer la confiance, cela ne suffit pas. La confiance accordée au Mouvement par les communautés pourrait être brisée ou perdue en raison d'un acte mineur ou d'un manque de transparence ou de redevabilité, ce qui pourrait avoir des conséquences mondiales. La confiance doit donc être cultivée chaque jour au travers des activités du Mouvement. L'intégrité ne peut pas se limiter au contenu d'un tas de documents de politique. Elle doit se traduire par une pratique commune quotidienne, une culture de l'autoréflexion et une volonté d'admettre que le compromis est une caractéristique et non un échec de l'action humanitaire. La question de l'intégrité est un débat sans fin et un discours passionné qui doit avoir lieu à tous les niveaux dans et entre les composantes du Mouvement. Bien que sa Société nationale appuie le plan du Groupe de travail consistant à promouvoir des événements « de réflexion » sur l'intégrité, le Mouvement devrait s'assurer que toutes les composantes, individuellement et collectivement, facilitent des discussions éthiques, diverses et fondées sur des principes, et qui reflètent leurs expériences quotidiennes à travers le monde.

Le Conseil des Délégués prend note des rapports contenus dans les documents CD/22/17, CD/22/18, CD/22/20, CD/22/21, CD/22/23, CD/22/24, CD/22/26 et CD/22/27.

Point 19 Rapport sur la résolution 5 du Conseil des Délégués de 2019 « Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial » (document CD/22/19)

M. Lobor (secrétaire général, Croix-Rouge du Soudan du Sud), parlant également au nom de la Croix-Rouge autrichienne, de la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan, de la Croix-Rouge de Belgique, de la Croix-Rouge brésilienne, de la Croix-Rouge britannique, de la Société canadienne de la Croix-Rouge, de la Croix-Rouge chinoise, de la Société de la Croix-Rouge colombienne, de la Croix-Rouge croate, de la Croix-Rouge chypriote, de la Croix-Rouge danoise, de la Croix-Rouge française, de la Croix-Rouge du Kenya, de la Croix-Rouge du Libéria, de la Croix-Rouge suédoise, du Croissant-Rouge arabe syrien, de la Fédération internationale et du CICR, présente une synthèse des progrès exposés en détail dans le rapport et décrit le processus de création d'une plateforme conjointe du Mouvement pour la santé mentale et le soutien

psychosocial, ainsi que la volonté d'inscrire la santé mentale et le soutien psychosocial à l'ordre du jour du Conseil des Délégués de 2024. Il invite toutes les Sociétés nationales intéressées à participer aux futurs groupes de coordination et de direction faisant partie de la structure de gouvernance conjointe prévue.

M. Batres-Rodríguez (directeur adjoint des opérations, Croix-Rouge costaricienne) prend note des progrès réalisés dans le cadre de la résolution depuis 2019 et donne des exemples du soutien en matière de santé mentale apporté au personnel et aux volontaires ces dernières années dans son pays.

Le Conseil des délégués prend note du rapport contenu dans le document CD/22/19.

Point 22 Deuxième rapport intérimaire sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2017 « Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » (*document CD/22/22*)

M. Apeland (président, Plateforme virtuelle de collecte de fonds) déclare que, bien que la Plateforme ait permis de faire d'importants progrès, elle est encore loin d'avoir atteint ses objectifs. Si davantage de Sociétés nationales rejoignaient la plateforme iRaiser et si les deux campagnes mondiales du Mouvement étaient lancées, le potentiel de la Plateforme augmenterait énormément.

Le Conseil des Délégués prend note du rapport contenu dans le document CD/22/22.

Point 25 Rapport intérimaire sur la résolution 3 du Conseil des Délégués de 2019 « Approche du Mouvement visant à renforcer les bases statutaires et constitutives des Sociétés nationales et les cadres complémentaires », établi par la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales (*document CD/22/25*)

Mme Aït-Mohamed Parent (présidente indépendante, Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales) présente le rapport et encourage les Sociétés nationales qui ne l'ont pas encore fait à procéder à une révision de leurs statuts d'ici à la fin de 2024. La Commission conjointe, la Fédération internationale et le CICR restent à leur disposition pour fournir tout soutien ou conseil nécessaire.

Mme Tutuo (présidente, Croix-Rouge des Îles Salomon), parlant au nom des 14 Sociétés nationales du Pacifique, déclare que 9 des 14 Sociétés nationales ont déjà révisé leurs statuts et que deux autres ont récemment entamé le processus, en partie grâce à la création du Comité consultatif des Sociétés nationales du Pacifique sur les statuts. Elle exhorte encore une fois l'ensemble du Mouvement à trouver des moyens d'amplifier la voix des Sociétés nationales du Pacifique, par exemple en révisant les modalités de fonctionnement de la Commission conjointe, afin que cela corresponde mieux à l'appui que la Fédération internationale apporte au développement des Sociétés nationales. Une telle révision permettrait aux petites Sociétés nationales de se réunir pour comparer leurs statuts et tirer des enseignements de défis similaires. Il serait utile que le Comité consultatif des Sociétés nationales du Pacifique sur les statuts organise des consultations avec la Commission conjointe et le CICR pour examiner comment des modalités similaires pourraient être établies dans d'autres sous-régions.

Le Conseil des Délégués prend note du rapport contenu dans le document CD/22/25.

IV CLÔTURE DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Point 28 **Date et lieu du prochain Conseil des Délégués** (*document CD/22/R13*)

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) invite la co-secrétaire du Conseil des Délégués, Mme Pema, à lire une résolution générale intitulée « Vers la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », dans laquelle le Conseil accueille avec satisfaction l'Appel au respect de l'action humanitaire neutre et impartiale lancé par la présidente de la Commission permanente, le président de la Fédération internationale et le président du CICR, et fixe la date et le lieu du Conseil des Délégués de 2024.

Le prochain Conseil des Délégués se réunira à Genève (Suisse) aux dates qui seront fixées par la Commission permanente et qui se situeront entre le 24 et le 28 octobre 2024.

Le projet de résolution intitulé « Vers la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » est adopté. (Résolution 13, CD/22/R13)

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) remercie tous les participants pour leurs contributions et déclare le Conseil des Délégués clos.

La session est close à 14 h 20

CÉRÉMONIE DE REMISE DE LA MÉDAILLE HENRY DUNANT ET PRÉSENTATION DES LAURÉATES ET LAURÉATS DE LA MÉDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE

Genève, mercredi 22 juin 2022

18 h 30

M. Mubaraka (maître de cérémonie et délégué Jeunesse, Croix-Rouge de l'Ouganda) déclare que la cérémonie de remise des médailles sera consacrée aux deux médailles les plus anciennes et les plus importantes du Mouvement, qui célèbrent également deux des figures les plus remarquables et emblématiques de l'action humanitaire, Henry Dunant et Florence Nightingale.

Mme Chocarro (maîtresse de cérémonie et déléguée Jeunesse, Croix-Rouge espagnole) déclare que Henry Dunant et Florence Nightingale étaient contemporains. Ils partageaient le même esprit et éprouvaient une admiration mutuelle, malgré leurs désaccords et leurs visions différentes de l'organisation de l'assistance aux blessés. Ils sont tous deux décédés en 1910, à deux mois d'intervalle.

M. Mubaraka déclare ouverte la cérémonie de remise des médailles.

Médaille Florence Nightingale

Mme Chocarro rappelle que la médaille Florence Nightingale a été créée en 1912 par la IX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge. L'année 2020 a marqué le bicentenaire de la naissance de Florence Nightingale, à peu près au moment où débutait la pandémie de Covid-19. Florence Nightingale était une pionnière de l'établissement de statistiques de santé publique, qui a joué un rôle important pendant la pandémie.

M. Mubaraka déclare que la pandémie de Covid-19 a clairement mis en évidence la tâche difficile et parfois ingrate du personnel infirmier. Depuis le début de la pandémie, les membres du personnel infirmier travaillent plus que jamais en première ligne, 24 heures sur 24 et souvent dans des conditions très difficiles. Certains ont été stigmatisés tandis que d'autres ont succombé à la maladie.

M. Chocarro rappelle que la médaille Florence Nightingale est décernée par le CICR tous les deux ans sur la base des candidatures soumises par les Sociétés nationales.

Projection d'une brève vidéo de présentation de la médaille Florence Nightingale.

M. Mubaraka déclare que la médaille Florence Nightingale peut être décernée à des membres du personnel infirmier ou à des auxiliaires de santé volontaires qui se sont distingués en temps de paix ou de guerre. Les candidates et candidats sont proposés par leur Société nationale et sélectionnés par un comité composé de représentants du CICR, de la Fédération internationale et du Conseil international des infirmières.

Mme Chocarro déclare qu'à l'occasion de la Journée internationale des infirmières, le 12 mai 2021, 25 membres du personnel infirmier de 18 pays ont reçu la médaille Florence Nightingale, qui récompense un courage et un dévouement exceptionnels en faveur des victimes de conflits armés ou de catastrophes naturelles.

M. Mubaraka déclare que la médaille honore également les services exemplaires d'un esprit pionnier dans les domaines de la santé publique ou de l'enseignement des soins infirmiers. En 2021, deux infirmières ont reçu la médaille à titre posthume.

Projection d'une brève vidéo sur les lauréates et lauréats de la médaille Florence Nightingale 2021:

Bernadette Gleeson (à titre posthume) – candidature soumise par la Croix-Rouge australienne

Arasta Bakhishova (à titre posthume) – candidature soumise par la Société du Croissant-Rouge d’Azerbaïdjan
 Liudmila Buzel et Elvira Shabanova – candidatures soumises par la Croix-Rouge du Bélarus
 Georges Lande Glele Kakaï – candidature soumise par la Croix-Rouge béninoise
 Shouzhen Cheng, Minhua Hu et Yali Tuo – candidatures soumises par la Croix-Rouge chinoise
 Christopher Lewis Calderón Bailey et Carolina Soto Villalobos – candidatures soumises par la Croix-Rouge costaricienne
 Eva Jordung Nicolson – candidature soumise par la Croix-Rouge danoise
 Jorma Jokela – candidature soumise par la Croix-Rouge finlandaise
 Seyed Naser Emadi Chashmi – candidature soumise par la Société du Croissant-Rouge de la République islamique d’Iran
 Noriko Tomabechi et Mme Chiyoko Fujita – candidatures soumises par la Société de la Croix-Rouge du Japon
 Tatyana Spiglazova – candidature soumise par le Croissant-Rouge du Kazakhstan
 Milka Yuda – candidature soumise par la Croix-Rouge du Kenya
 Marianne Stöger – candidature soumise par la Croix-Rouge de la République de Corée
 Wahida Ghalayini – candidature soumise par la Croix-Rouge libanaise
 Turis Andreassen et Tonje Tingberg – candidatures soumises par la Croix-Rouge de Norvège
 Waleeporn Riyagoon – candidature soumise par la Croix Rouge thaïlandaise
 Alla Novikova – candidature soumise par la Société de la Croix-Rouge d’Ukraine
 Abdullah Salah Ali Zurba et Etidal El Qabati – candidatures soumises par le Croissant-Rouge du Yémen

Mme Chocarro remercie les 25 lauréates et lauréats de la médaille Florence Nightingale 2021 et invite les personnes présentes à les applaudir.

Médaille Henry Dunant

M. Mubarak rappelle que la médaille Henry Dunant a été créée par la XX^e Conférence internationale, en 1965, pour remercier et récompenser des membres individuels pour services exceptionnels et actes de grand dévouement à la cause du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. C’est le plus grand honneur que le Mouvement accorde à ses membres. Les lauréates et lauréats sont sélectionnés par la Commission permanente sur la base des candidatures reçues des composantes du Mouvement.

Mme Chocarro invite Mme Babé à venir sur scène en sa qualité de présidente et à remettre les médailles.

Mme Babé (présidente, Commission permanente) rappelle le terme « bonhomie » utilisé par Silvia Gélvez, présidente de la section Jeunesse de la Société de la Croix-Rouge colombienne et vice-présidente de la Commission de la jeunesse de la Fédération internationale, lors de la cérémonie d’ouverture des réunions statutaires, et mentionne que le géographe, naturaliste et explorateur, Alexander Von Humboldt, au XIX^e siècle a déclaré que la simplicité de caractère, les actes visant à favoriser la coexistence, la solidarité, l’altruisme et la philanthropie sont les valeurs de la bonhomie. Les personnes qui vont recevoir la médaille Henry Dunant ont fait preuve de ces valeurs.

En 2021, la Commission permanente a reçu 16 candidatures, et a exceptionnellement décidé de décerner la médaille à sept membres au lieu de cinq, dont deux la recevront à titre posthume.

Première lauréate – Ligia Leroux de Ramírez

Mme Babé déclare que la médaille Henry Dunant est décernée à titre posthume à Ligia Leroux de Ramírez, décédée en 2020.

Mme Chocarro invite la fille de Mme Leroux de Ramírez, Ligia María Ramírez Leroux, à se diriger vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant, et le président de la Fédération internationale, M. Rocca, à lire un hommage.

Sous les applaudissements, Ligia María Ramírez Leroux se dirige vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant au nom de sa mère, Mme Leroux de Ramírez.

M. Rocca (président, Fédération internationale) déclare que Mme Leroux de Ramírez avait un doctorat en sciences pharmaceutiques et chimiques. En 2000, après une belle carrière dans le monde universitaire et le service public, elle a été nommée présidente de la Croix-Rouge dominicaine, poste qu'elle a occupé jusqu'à son décès en 2020. Sa disparition a été une perte déchirante pour sa famille, sa Société nationale et le Mouvement. Au cours de sa présidence, Mme Leroux de Ramírez a mis en œuvre un certain nombre de programmes de développement de sa Société nationale, en élargissant et en approfondissant ses activités locales et en renforçant la coopération avec d'autres Sociétés nationales de la région et d'ailleurs.

Elle a été élue au Conseil de direction de la Fédération internationale en 2009 et 2013. En 2017, elle a été élue présidente du Comité régional interaméricain de la Croix-Rouge et a travaillé sans relâche au renforcement de la cohésion et de l'unité des Sociétés nationales de la région. Leader naturelle et intuitive, elle faisait en outre preuve d'une grande chaleur humaine. Elle a par ailleurs milité très activement en faveur du progrès social et de la justice et a été un mentor dévoué pour les jeunes générations. Par ses actes remarquables, elle a repoussé les limites dans de nombreux domaines.

Pour son engagement exemplaire et son travail au service du Mouvement, la Commission permanente a décidé à l'unanimité de décerner la médaille Henry Dunant – la plus haute distinction du Mouvement – à Ligia Leroux de Ramírez.

Mme Ramírez Leroux remercie la Commission permanente au nom de sa famille.

Deuxième lauréat – Ivan Usichenko

Mme Babé déclare que la médaille Henry Dunant est décernée à titre posthume au docteur Ivan Usichenko, décédé en 2021. Elle invite le fils du docteur Usichenko, Taras Usichenko, à se diriger vers la scène, et le membre de la Commission permanente, Abbas Gullet, à lire un hommage.

Sous les applaudissements, M. Usichenko se dirige vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant au nom de son père, le docteur Usichenko.

M. Gullet (membre, Commission permanente) déclare que le docteur Usichenko, médecin de formation, est devenu président de la Société de la Croix-Rouge d'Ukraine en 1986. Après avoir quitté ses fonctions en 2018, il en est resté le président d'honneur jusqu'à son décès en 2021, qui a été une perte tragique pour sa famille, sa Société nationale et le Mouvement.

En 1986, le docteur Usichenko a dirigé l'intervention médicale et l'assistance humanitaire après la catastrophe de Tchernobyl. Ses performances et son leadership exceptionnels pendant la crise, ainsi que la gestion du programme de réhabilitation après la crise, lui ont valu une large reconnaissance internationale. Il s'est efforcé de développer la Société nationale dans de nombreux domaines et de l'intégrer au Mouvement, faisant ainsi d'elle le premier pays de l'ex-URSS à devenir membre. Pendant les troubles civils en Ukraine en 2013, la crise en Crimée et l'éruption du conflit armé dans l'est de l'Ukraine en 2014, le docteur Usichenko a veillé à ce que sa Société nationale joue un rôle majeur, reconnu et neutre. Le monde entier lui a rendu hommage pour avoir pris sans relâche l'initiative et s'être sans cesse attaché à défendre les Principes fondamentaux du Mouvement, même dans des situations périlleuses. Le docteur Usichenko était une figure estimée et aimée du Mouvement. Il était passionné par l'action humanitaire et a réussi à mobiliser des personnes de tous horizons en faveur de la mission du Mouvement. Il laisse derrière lui un héritage riche et inspirant.

Pour son engagement exemplaire et son travail au service du Mouvement, la Commission permanente a décidé à l'unanimité de décerner la médaille Henry Dunant – la plus haute distinction du Mouvement – à Ivan Usichenko.

M. Taras Usichenko remercie la Commission permanente au nom de sa famille.

Troisième lauréat – Mohammed Al Maadheed

Mme Chocarro invite le professeur Al Maadheed à se diriger vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant, et le docteur Al Sayer, président du Croissant-Rouge du Koweït et membre de la Commission permanente, à lire un hommage.

Sous les applaudissements, le professeur Al Maadheed se dirige vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant.

Le docteur Al Sayer (président, Croissant-Rouge du Koweït) déclare que le professeur Al Maadheed, qui est médecin de formation, a dirigé le Croissant-Rouge du Qatar, d'abord en tant que secrétaire général en 2000, puis en tant que président de 2008 à 2020. Il s'est efforcé de renforcer les capacités opérationnelles et institutionnelles de nombreuses Sociétés nationales disposant de peu de ressources, au moyen de programmes de coopération et de partenariats régionaux. En tant que président du Croissant-Rouge du Qatar, il a collaboré avec diverses composantes du Mouvement, d'autres organisations, le secteur privé et des organismes gouvernementaux dans le monde entier, afin de renforcer les capacités d'intervention en cas de catastrophe, d'élaborer des plans de réhabilitation et de promouvoir le droit international humanitaire. Il a été élu vice-président de la Fédération internationale en 2009 et a présidé le Groupe de suivi des priorités du Conseil de direction.

Le professeur Al Maadheed est un leader à l'esprit ouvert et au grand cœur et son attitude de travailleur humanitaire visionnaire est vivement admirée. Même après avoir quitté la présidence de sa Société nationale, il a continué de promouvoir la diplomatie humanitaire par ses recherches médicales sur la santé des travailleurs migrants vulnérables et la publication de livres et d'articles.

Pour son engagement exemplaire et son travail au service du Mouvement, la Commission permanente a décidé à l'unanimité de décerner la médaille Henry Dunant – la plus haute distinction du Mouvement – à Mohammed Al Maadheed.

Le **professeur Al Maadheed** (Croissant-Rouge du Qatar) remercie toutes les Sociétés nationales qui ont proposé sa candidature et la Commission permanente de lui avoir décerné la Médaille. Toutefois, il adresse ses plus vifs remerciements aux femmes et aux hommes du Croissant-Rouge du Qatar, qui accomplissent leur tâche ardue dans des situations difficiles et dangereuses. Pendant sa carrière, il pensait que le fondement de la réussite était la connaissance du domaine, le travail et la sincérité. Pourtant, après trois décennies, il s'est rendu compte qu'un autre facteur important était la chance. Il a eu beaucoup de chance dans sa vie et a reçu une bonne éducation, bien qu'il soit né au milieu du désert pendant une tempête de sable. Il est reconnaissant d'avoir pu, tout au long de sa carrière, travailler dans des domaines où la souffrance pouvait être atténuée et une aide apportée. Le travail de médecin consiste à aider un patient à la fois. Mais, lorsqu'il est arrivé au Croissant-Rouge du Qatar, il a été chargé d'aider un grand nombre de personnes en même temps. En 2021, sa Société nationale a aidé 13 millions de personnes, une réalisation incroyable et une grande leçon d'humilité. Il prévoit de travailler dans la recherche pour le reste de sa vie avec sa merveilleuse équipe de chercheurs, qui s'efforce de trouver de nouveaux médicaments pour les maladies rares. Il espère qu'ils réussiront et contribueront à atténuer les souffrances.

Le Mouvement peut être fier d'avoir aidé tellement de personnes au cours des 150 dernières années. Il doit également être fier du droit international humanitaire, et de la manière dont il a été établi et dont le Mouvement le propage. Le Mouvement a donc une responsabilité envers la prochaine génération et envers le développement du droit international humanitaire. Sa force réside dans sa diversité et les synergies qu'il peut créer, qui sont le moteur du pouvoir de l'humanité. Lors des catastrophes, le professeur a pu constater à quel point le Mouvement est incroyable, malgré ses problèmes. Il a vu également en abondance la compassion de l'âme humaine dans les situations les plus difficiles. Il a eu beaucoup de discussions et de débats avec des personnes soutenant que la réalité de la vie est laide, et que seuls les plus forts survivent. Mais les membres du Mouvement sont là parce qu'ils veulent changer cette réalité et parce qu'ils ont des idéaux et des idées. Il conclut en se référant au philosophe et poète du XIII^e siècle, Jalāl al-Dīn Rūmī, qui a dit que l'intellect était nécessaire pour pouvoir faire face à notre monde désordonné, mais que les êtres humains, en tant que personnes, se trouvent à un niveau beaucoup plus élevé et doivent vivre par l'amour.

Quatrième lauréat – Tadateru Konoe

M. Mubaraka invite le chef de la délégation de la Société de la Croix-Rouge du Japon, Otohiko Hori, à se diriger vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant au nom de M. Konoe, qui ne peut être présent, et le vice-président de la Commission permanente, M. Weber, à lire un hommage.

Sous les applaudissements, M. Hori se dirige vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant au nom de M. Konoe.

M. Weber (vice-président, Commission permanente) dit que M. Konoe a consacré plus de cinq décennies au développement de l'action humanitaire du Mouvement. Il a rejoint la Société de la Croix-Rouge du Japon à l'âge de 25 ans. L'occupation de postes en alternance au sein de sa Société nationale et à la Fédération internationale, a contribué à façonner sa vision de l'action du Mouvement. En 2005, il est devenu président de la Société de la Croix-Rouge du Japon, puis a été élu président de la Fédération internationale en 2009 et 2013. En tant que président de sa Société nationale, il a introduit des réformes pour l'aider à s'adapter à l'évolution de la société afin de mieux relever les défis futurs. Il l'a en outre dirigée lors de la fourniture d'une assistance urgente et efficace lorsque le Japon a été frappé par de multiples catastrophes. En tant que président de la Fédération internationale, il s'est efforcé d'améliorer la coopération au sein du Mouvement, de renforcer les capacités et la résilience des Sociétés nationales et d'améliorer la gouvernance. Ses efforts dans le cadre du plaidoyer du Mouvement en faveur de l'élimination des armes nucléaires ont été largement reconnus. M. Konoe dégage une grâce naturelle et est la personnification même de la dignité, de l'humilité, du dévouement et de la compassion. Il fait en outre preuve d'un enthousiasme tranquille et honnête pour les valeurs et les idéaux du Mouvement.

Pour son engagement exemplaire et son travail au service du Mouvement, la Commission permanente a décidé à l'unanimité de décerner la médaille Henry Dunant – la plus haute distinction du Mouvement – à Tadateru Konoe.

Projection d'un message vidéo enregistré de M. Konoe :

M. Konoe se dit très heureux de recevoir cette médaille. Il exprime sa sincère gratitude pour cette récompense et son regret de ne pas pouvoir assister à la cérémonie. Cela fait cinq ans que son mandat de président de la Fédération internationale a pris fin. À l'époque, il avait affirmé qu'à 78 ans il était encore jeune et qu'il resterait à la Croix-Rouge toute sa vie. À 83 ans, il est toujours jeune et toujours membre de la Croix-Rouge. Le monde continue de faire face à d'importants défis humanitaires. À ce moment précis, de nombreux volontaires et employés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge travaillent avec dévouement dans le monde entier et il semble peu probable que leur rôle prenne fin un jour. Il les encourage à poursuivre leurs activités ensemble dans un esprit de solidarité.

Cinquième lauréate – Christine Lightbourne

M. Mubaraka invite Mme Lightbourne à se diriger vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant, et la secrétaire générale de la Société de la Croix-Rouge des îles Cook et membre de la Commission permanente, Mme Tu'itupou-Arnold, à lire un hommage.

Sous les applaudissements, Mme Christine Lightbourne se dirige vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant.

Mme Tu'itupou-Arnold (Société de la Croix-Rouge des îles Cook) déclare que Mme Lightbourne est depuis toujours volontaire à la section des îles Abaco de la Croix-Rouge des Bahamas. Elle a commencé à travailler à la section locale à l'âge de huit ans et est toujours une volontaire active. Après avoir suivi divers programmes de formation des volontaires, elle a choisi de se consacrer aux abris dans les îles Abaco, fréquemment frappées par les ouragans. Depuis plus de trois décennies, elle aide avec détermination les personnes vulnérables lors des opérations de sauvetage en cas d'ouragan et met en œuvre les mesures d'atténuation des catastrophes, qu'elle dirige dans sa section. Ses capacités et sa détermination sont bien connues. La preuve de son dévouement a été faite lorsque, lors de l'intervention face à l'ouragan Dorian, elle a continué de diriger les opérations jusqu'à la fin alors qu'elle avait été informée de l'effondrement de sa

propre maison. C'est une personne chaleureuse et optimiste qui dégage une énergie positive et qui suscite un esprit de résilience dans les communautés. Elle montre ce qu'est le dévouement désintéressé et incite de nombreux jeunes à suivre son exemple.

Pour son engagement exemplaire et son travail au service du Mouvement, la Commission permanente a décidé à l'unanimité de décerner la médaille Henry Dunant – la plus haute distinction du Mouvement – à Christine Lightbourne.

Mme Lightbourne (Croix-Rouge des Bahamas) remercie les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde entier pour leur rôle d'auxiliaire dans les opérations de secours menées sur les îles d'Abaco et de Grand Bahama après l'ouragan Dorian. Les îles se reconstruisent de manière à être plus fortes et plus résilientes grâce à l'immense générosité de la Croix-Rouge et de ses donateurs, partenaires et volontaires. Le président de la Fédération internationale est arrivé à Abaco avec son équipe quelques jours seulement après la tempête et de nombreux délégués de plusieurs Sociétés nationales sont venus par la suite apporter de l'aide. Leur savoir-faire, leurs conseils et leur soutien ont permis à sa Société nationale d'atteindre certains objectifs immédiats et à long terme, notamment en matière de renforcement des capacités et de volontariat.

C'est avec une sincère gratitude qu'elle accepte la médaille au nom du peuple des Bahamas. Elle est à la fois embarrassée et honorée que la Commission permanente salue son volontariat. Elle n'aurait jamais pu assister à cette cérémonie de remise des médailles sans l'amour, les prières et le soutien sans faille de sa Société nationale. Elle est vraiment reconnaissante pour les efforts de ses membres. Les Bahamiens se souviendront toujours de leur gentillesse, de leur humanité et de leur amour désintéressé. Elle souhaite donc remercier sa Société nationale au nom de tous les Bahamiens.

Sixième lauréat – Philippe Gaillard

Mme Chocarro invite M. Gaillard à se diriger vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant, et le président du CICR et membre de la Commission permanente, M. Maurer, à lire un hommage.

Sous les applaudissements, Philippe Gaillard se dirige vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant.

M. Maurer (président, CICR) rappelle que M. Gaillard est entré au CICR en 1982 en qualité de délégué chargé de la recherche de personnes en Iraq. Il avait alors 25 ans. À mi-parcours de sa carrière, M. Gaillard a été nommé chef de délégation au Rwanda, quelques mois avant le début du génocide qui a ravagé le pays en 1994. Il a alors pris la décision de maintenir les activités du CICR au Rwanda – contrairement à la plupart des autres organisations internationales, qui ont quitté le pays dès les premiers massacres. Travaillant aux côtés de la Croix-Rouge rwandaise, le CICR a continué à évacuer les blessés vers les hôpitaux, a mis en place des hôpitaux de fortune et a aidé la population du mieux qu'il le pouvait.

M. Gaillard a risqué sa propre vie pour témoigner au monde extérieur des événements en cours. À maintes reprises, il a traversé seul les lignes de front afin de négocier le passage de blessés qui avaient besoin d'une prise en charge médicale. Bien que M. Gaillard lui-même ait eu coutume de dire qu'il n'avait fait que verser « une goutte d'humanité dans un océan de sang », on estime que, sous sa conduite, le CICR a sauvé près de 80 000 vies. Son courage personnel et son dévouement sans faille à l'action humanitaire l'ont amené à écrire un chapitre, souvent passé sous silence, qui a vu se produire des actes d'humanité exceptionnels dans l'un des épisodes les plus sombres de l'histoire humaine.

Pour sa bravoure, son engagement exemplaire et son travail au service du Mouvement, la Commission permanente a décidé à l'unanimité de décerner la médaille Henry Dunant – la plus haute distinction du Mouvement – à Philippe Gaillard.

M. Gaillard déclare qu'il est très flatté par les propos de M. Maurer, mais que le chiffre de 80 000 personnes est très probablement exagéré. Il exprime sa gratitude pour la décision de lui attribuer la Médaille. Il n'est pas possible de résumer, en une minute et demie, 27 ans de collaboration avec le CICR, dont 25 sur le terrain. Il souhaite donc raconter un bref récit symbolique, basé sur l'une de ses expériences. En 1986, il travaillait dans l'est d'El Salvador, qui était sous la forte influence du Front Farabundo Martí de libération

nationale (*Farabundo Martí para la Liberación Nacional – FMLN*). La commandante Luisa lui avait demandé d'évacuer un jeune homme nommé Oscar qui avait perdu la vue et les mains en fabriquant une mine antipersonnel pour le FMLN. Alors qu'ils se dirigeaient vers la zone contrôlée par le Gouvernement, la voiture de M. Gaillard a été stoppée à un poste de contrôle des forces du Gouvernement et Oscar a été emmené dans une garnison militaire pour y être emprisonné. Or, le lendemain, en entrant dans la cour de la garnison, M. Gaillard a eu la surprise de voir un soldat y nourrir Oscar. Pour lui, cela a été l'un des premiers signes d'une paix potentielle. Un précédent avait été créé. La Croix-Rouge avait emmené un membre de la guérilla blessé dans une zone contrôlée par le Gouvernement, et cette personne avait été transférée dans un hôpital du Gouvernement. Pour créer un précédent, il faut avoir un peu de courage, un peu d'audace et un peu d'indiscipline, ce qui manque actuellement au CICR, mais pourrait revenir un jour.

Septième lauréat – Manuel Salazar Álvarez

Mme Chocarro invite M. Salazar Álvarez à se diriger vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant et Mme Babé à lire un hommage.

Sous les applaudissements, Manuel Salazar Álvarez se dirige vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant.

Mme Babé précise que M. Salazar Álvarez a commencé à travailler à la Croix-Rouge costaricienne à l'âge de 20 ans. Il a été l'un des premiers à former des secouristes et à promouvoir la formation aux premiers secours dans sa Société nationale, puis dans toute l'Amérique centrale. Ses efforts ont abouti à la création du comité régional des secouristes en Amérique centrale en 1996. Il a personnellement participé à de nombreuses opérations à haut risque lors de catastrophes naturelles et de conflits armés, où il a invariablement fait la preuve de ses compétences, de son courage et de sa détermination à sauver des vies et à protéger ses collègues secouristes. Un exemple bien connu est la direction qu'il a assurée lorsque, dans des circonstances spectaculaires, en 1971, un avion nicaraguayen a été détourné vers le Costa Rica par un groupe armé. Sous sa direction, son équipe de secouristes a aidé les otages évacués, alors même que le groupe armé menaçait de faire exploser l'avion.

Tout au long de sa carrière, M. Salazar Álvarez a obtenu de nombreux résultats exceptionnels dans divers domaines, qui ont permis d'améliorer les activités et le développement de sa Société nationale. Il a notamment joué un rôle essentiel dans la promotion du droit international humanitaire au Costa Rica et ailleurs. Résolument déterminé à protéger l'humanité, il a systématiquement placé l'intérêt des autres avant le sien, ce qui fait de lui un exemple à suivre pour les générations à venir.

Pour son engagement exemplaire et son travail au service du Mouvement, la Commission permanente a décidé à l'unanimité de décerner la médaille Henry Dunant – la plus haute distinction du Mouvement – à Manuel Salazar Álvarez.

M. Salazar Álvarez (Croix-Rouge costaricienne) commence par remercier Dieu de lui avoir permis de fournir ses services en tant que volontaire de la Croix-Rouge costaricienne pendant plus de 60 ans, et sa famille de supporter ses absences. Il tient également à remercier le conseil d'administration de la Croix-Rouge costaricienne et tous ses collègues.

Mme Chocarro, invitant les autres lauréates et lauréats, les représentants, les membres de la Commission permanente, les membres des familles et les chefs des délégations des Sociétés nationales à monter sur scène, clôture la cérémonie.

RAPPORTS DES ATELIERS

Atelier 1: Mesures antiterroristes et régimes de sanctions et leur impact sur une action humanitaire neutre, indépendante et impartiale

Date et heure : Jeudi 20 janvier 2022
 9h00-10h30 (heure d'Europe centrale) : anglais, arabe, russe
 17h00-18h30 (heure d'Europe centrale) : anglais, espagnol, français

Président.e/facilitateur-trice/modérateur-trice :

Première séance : Eva Svoboda (directrice adjointe, Département du droit international et des politiques humanitaires, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)) et Alexander Matheou (directeur régional pour l'Asie-Pacifique, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale))

Deuxième séance : Cordula Droege (conseillère juridique et cheffe de la Division juridique, CICR) et Hossam Elsharkawi (directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Fédération internationale)

Orateurs/experts/présentateurs :

Première séance : Jan Ninck Blok (conseiller juridique, Croix-Rouge néerlandaise, co-président du Groupe de référence de l'ELSG¹ sur les mesures restrictives), Tewodros Alamrew (chef du Bureau du secrétaire général, Croix-Rouge éthiopienne), Khaled Erksoussi (secrétaire général, Croissant-Rouge arabe syrien), Yvette Zegenhagen (conseillère juridique, Croix-Rouge australienne)

Deuxième séance : Jan Ninck Blok (conseiller juridique, Croix-Rouge néerlandaise, co-président du Groupe de référence de l'ELSG sur les mesures restrictives), Khaled Erksoussi (secrétaire général, Croissant-Rouge arabe syrien), Åsa Sandberg (administratrice principale pour l'Asie, Croix-Rouge suédoise)

Résumé

Les mesures antiterroristes et les régimes de sanctions ont non seulement augmenté en nombre, mais aussi ont un champ d'application plus vaste. Ils ont des effets néfastes sur l'action humanitaire neutre, indépendante et impartiale, et ont souvent fait obstacle aux opérations humanitaires, notamment celles des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) et de leurs partenaires. S'appuyant sur les échanges d'expériences, l'atelier a donné une vue d'ensemble des conséquences de ces mesures et des défis qu'engendre leur complexité dans différents contextes. Les participants ont insisté sur la nécessité de continuer à travailler ensemble sur les problèmes. En outre, ils ont souligné qu'il pourrait être utile d'adopter une approche commune de la collecte de données concrètes sur leur impact sur l'action du Mouvement ainsi que de l'échange de bonnes pratiques en matière de démarches à entreprendre pour obtenir des résultats. Il a été reconnu que les composantes du Mouvement devaient dialoguer avec les autorités et le secteur financier, et l'idée d'adopter une déclaration du Mouvement sur la question a été évoquée et peut être étudiée plus avant.

Observations générales et points marquants

Les mesures antiterroristes et les sanctions revêtent des formes diverses et peuvent avoir des répercussions différentes. La mise en œuvre au niveau national des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, en particulier l'érection en infraction pénale dans la législation et l'inclusion dans les accords conclus avec

¹ European Legal Support Group (Groupe européen de soutien juridique)

les donateurs, est lourde de conséquences pour le Mouvement et entrave l'accomplissement de notre mandat humanitaire selon les Principes fondamentaux.

Travailler ensemble sur une action commune de sensibilisation peut améliorer la situation. Plusieurs éléments essentiels ont été mis en évidence :

- Il est important d'utiliser un vocabulaire commun et d'avoir une même compréhension des termes pour pouvoir travailler collectivement.
- Comprendre en quoi les mesures antiterroristes et les sanctions affectent différemment les composantes du Mouvement peut contribuer à l'action collective de sensibilisation.
- Il serait utile de trouver des moyens efficaces de réunir des exemples des effets néfastes.
- L'échange d'informations et de conseils sur la façon de procéder peut renforcer l'efficacité et l'efficacité des démarches entreprises auprès des autorités et d'autres acteurs, individuellement et collectivement.

Principaux points soulevés

Les coprésidents et les experts ont commencé par expliquer que les mesures antiterroristes et les sanctions ont fait obstacle à une action humanitaire neutre, indépendante et impartiale, et parfois gêné les acteurs humanitaires, notamment les composantes du Mouvement et leurs partenaires dans la conduite de leurs opérations. Ils ont donné les exemples ci-après, tirés de leur propre expérience :

- Les mesures antiterroristes et les sanctions peuvent avoir pour conséquence directe de restreindre la capacité des organisations humanitaires d'importer ou d'exporter des articles indispensables à leurs activités.
- Les mesures antiterroristes et les sanctions peuvent avoir un effet dissuasif sur les gouvernements et les donateurs, qui sont de plus en plus réticents à financer des activités humanitaires dans les zones visées par des mesures antiterroristes et des régimes de sanctions spécifiques (comme l'Afghanistan).
- De nombreux acteurs privés, comme les banques, les fournisseurs, les assureurs et les transporteurs, dont les produits et les services relèvent du champ d'application des mesures antiterroristes et des sanctions, choisissent souvent de ne courir aucun risque et d'aller au-delà du respect de leurs obligations. Ils adoptent une interprétation stricte et prudente des règles, souvent difficiles à comprendre ou à mettre en pratique, pour se protéger de toute infraction potentielle.

Il en résulte une situation dans laquelle tout risque lié à la conduite des opérations dans un environnement fragile ou une situation de conflit est transféré aux organisations humanitaires. Si des exemptions humanitaires ont récemment été incorporées dans certains régimes de sanctions, beaucoup reste à faire pour qu'elles soient réellement intégrées dans la législation et la pratique nationales.

Les experts et les participants ont ensuite décrit les outils qu'ils mettent au point en ce qui concerne les mesures antiterroristes et les sanctions. Le Groupe de référence de l'ELSG sur les mesures restrictives a présenté un exercice de recensement des cadres juridiques et des processus législatifs de différents pays européens, ainsi qu'un projet de liste de termes et d'expressions communs. La Fédération internationale a exposé un projet de note d'orientation sur les mesures antiterroristes et les sanctions que chaque Société nationale pourra adapter à son propre cadre en fonction des besoins. Des Sociétés nationales ont présenté leurs rapports et leurs outils, dont certains ont déjà été communiqués ou sont disponibles sur demande.

Enfin, les experts et les participants ont relevé que le Mouvement devait collecter des données sur l'impact des mesures antiterroristes et des sanctions et s'appuyer sur ces données pour amplifier les messages clés dans la diplomatie humanitaire. Les participants ont insisté sur la nécessité d'une collaboration et d'une coordination internes accrues, non seulement au sein du Mouvement et entre les Sociétés nationales, mais aussi entre les divers départements des Sociétés nationales et avec le personnel sur le terrain.

Les experts et les participants ont souligné que le Mouvement devait saisir les occasions de dialoguer avec efficacité et efficacité, sur le plan tant bilatéral que multilatéral, avec tous les acteurs concernés, notamment les pouvoirs publics, les institutions financières, les donateurs, d'autres organisations humanitaires et les milieux universitaires. S'agissant des prochaines étapes, plusieurs Sociétés nationales ont souhaité que soit

définie et adoptée une position de l'ensemble du Mouvement sur les mesures antiterroristes et les sanctions.

Conclusions et recommandations

Le Mouvement ne prend position ni sur la légitimité des mesures antiterroristes ou des régimes de sanctions, ni sur la nécessité pour les États de les adopter. Les principes fondamentaux d'indépendance, d'impartialité et de neutralité doivent être maintenus face à ces mesures.

Les composantes du Mouvement peuvent s'aider les unes les autres à faire face à l'impact des mesures antiterroristes et des sanctions et à l'atténuer, notamment en procédant à des échanges de bonnes pratiques et de connaissances et en renforçant la collaboration et la coordination.

Atelier 2: Vers une position du Mouvement sur les systèmes d'armes autonomes

Date et heure : jeudi 3 février 2022 9h –10h30 (HNEC) : anglais, arabe, russe

17h–18h30 (HNEC) : anglais, espagnol, français

Coprésidents : Ivar Stokkereiit, chef de l'Unité valeurs humanitaires et droit international, Croix-Rouge norvégienne ; Maya Brehm, conseillère juridique, Unité armes et conduite des hostilités, CICR.

Rapporteur : Neil Davison, conseiller scientifique et politique principal, Unité armes et conduite des hostilités, CICR.

Intervenants : Frank Sauer, chercheur principal, Université de la Bundeswehr à Munich ; Cordula Droege, conseillère juridique et cheffe de la Division juridique, CICR ; Pamela A. Moraga, coordonnatrice pour les affaires de désarmement, de non-prolifération et de sécurité internationale, Mission permanente du Chili auprès des Nations Unies à Genève.

Résumé

Cet atelier a examiné les progrès réalisés depuis que le Mouvement a demandé pour la première fois aux États « de prendre pleinement en considération l'impact que peuvent avoir, sur le plan humanitaire, [...] les systèmes d'armes [...] autonomes... » (résolution 7, Conseil des Délégués de 2013)², et permis de réfléchir à une prise de position du Mouvement. Les intervenants ont exposé les risques graves que présentent les armes autonomes pour les civils, les règles éthiques et juridiques et la sécurité internationale ; expliqué les recommandations du CICR aux États sur les moyens de parer à ces risques ; et fait le point sur les efforts déployés au niveau multinational pour s'accorder sur des limites internationales. Les discussions qui ont suivi ont mis en lumière les expériences faites par les Sociétés nationales qui ont essayé de mobiliser leur gouvernement et d'autres acteurs, illustré les avantages d'une action collective du Mouvement, et fait apparaître un soutien massif en faveur d'une position du Mouvement.

Observations générales et principaux points de la discussion

L'atelier a examiné les progrès faits depuis dix ans par les États, la société civile et le Mouvement face aux inquiétudes suscitées par les armes autonomes. En mai 2021, le président du CICR a présenté aux États des recommandations concernant de nouvelles règles juridiquement contraignantes qui consisteraient à interdire les armes autonomes inacceptables et à imposer des limites strictes à toutes les autres³. Ces propositions ont reçu un accueil très favorable de nombreux États et experts internationaux. Dans leurs exposés, les intervenants ont indiqué que l'idée d'adopter de nouvelles règles faisait son chemin. Les discussions ont confirmé que le Mouvement avait là une occasion unique de peser efficacement dans les concertations internationales. Des Sociétés nationales ont relaté les expériences qu'elles avaient faites en essayant de mobiliser des gouvernements et d'autres acteurs, et beaucoup se sont déclarées favorables à une position commune du Mouvement, ont relevé les avantages d'une action collective du Mouvement qui pourrait amener une riposte internationale efficace face à l'urgence des préoccupations humanitaires, juridiques et éthiques, et permettrait d'actualiser la résolution 7 en l'adaptant aux réalités et tendances politiques qui se font jour dans la mise au point d'armes autonomes.

Principaux points soulevés

Lors de la **première partie** de l'atelier, les intervenants ont expliqué que les armes autonomes, qui sélectionnent des cibles et exercent la force contre elles sans intervention humaine, soulèvent de sérieuses

² Conseil des Délégués, résolution 7, « Les armes et le droit international humanitaire » (CD/13/R7), 2013 : <https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/red-cross-crescent-movement/council-delegates-2013/cod13-r7-weapons-and-ihl-adopted-fre.pdf>

³ Position du CICR sur les systèmes d'armes autonomes et document de référence du CICR, 12 mai 2021 : <https://shop.icrc.org/icrc-position-on-autonomous-weapon-systems-pdf-en-4.html>

préoccupations humanitaires à cause de la difficulté d'en prévoir et d'en limiter les effets. Elles risquent en effet de blesser des civils et des combattants hors de combat et posent de graves problèmes de respect du droit international humanitaire. Ils ont aussi fait observer que si les armes autonomes pouvaient présenter, du point de vue militaire, l'avantage d'une vitesse d'exécution accrue, cette vitesse même, en empêchant l'intervention humaine, risquait de provoquer involontairement une escalade. Les préoccupations d'ordre humanitaire et de sécurité internationale sont plus vives encore lorsque les armes autonomes ont recours à l'intelligence artificielle (IA) et à l'apprentissage automatique. En effet, les systèmes d'apprentissage automatique, tels que les algorithmes de reconnaissance d'images, sont « délicats » et peuvent faillir de manière imprévisible en situation réelle. Ils sont aussi vulnérables aux manipulations d'adversaires qui prendraient des contre-mesures. Fondamentalement, les armes autonomes soulèvent des préoccupations d'ordre éthique et moral pour la société et l'humanité parce qu'elles se substituent dans les faits aux humains pour prendre, sur la base de capteurs, de logiciels et de processus automatiques, des décisions qui signifient la vie ou la mort d'autres êtres humains.

En mai 2021, le CICR a publié un document de référence recommandant que tous les États adoptent de nouvelles règles juridiquement contraignantes sur les systèmes d'armes autonomes pour soutenir les efforts multilatéraux, notamment ceux qui sont déployés dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC). Le CICR recommande d'interdire les systèmes d'armes autonomes imprévisibles et ceux qui sont conçus ou utilisés pour exercer la force contre des personnes. De plus, la conception et l'utilisation d'autres armes autonomes devraient être réglementées par la mise en place de limites quant aux types de cibles, à la durée d'utilisation, au champ d'action géographique, à l'ampleur de la force utilisable, aux situations d'utilisation et d'exigences applicables à l'interaction homme-machine. Les intervenants ont signalé que les recommandations du CICR étaient considérées comme fondées sur des principes et pragmatiques et avaient été favorablement accueillies par de nombreux États, la société civile, les milieux scientifiques et le grand public.

Les intervenants ont évoqué les progrès enregistrés dans les discussions multilatérales, qui ont commencé au Conseil des droits de l'homme et se poursuivent depuis 2013 dans le cadre de la CCAC. Si certains États jugent suffisant le droit international humanitaire existant, la majorité des États – de même que le CICR et beaucoup d'autres, y compris des milliers de professionnels de l'IA – jugent nécessaires de nouvelles règles juridiquement contraignantes. Une approche différenciée, qui consisterait à exclure les armes autonomes inacceptables et à fixer des limites à toutes les autres, recueille de plus en plus de suffrages. Un intervenant a expliqué que l'opposition d'un petit nombre d'États occupés à mettre au point des armes autonomes avait empêché jusqu'ici la CCAC d'avancer concrètement vers la négociation de nouvelles règles, ce qui amène à se demander si la CCAC peut remplir sa fonction et répondre aux préoccupations humanitaires. La majorité des États est de plus en plus tentée de prendre l'initiative, et d'autres options sont possibles, comme l'a montré l'adoption de traités interdisant les mines anti-personnel, les armes à sous-munitions et les armes nucléaires. Une Société nationale a demandé s'il ne faudrait pas aussi prendre en considération les approches nationales et non contraignantes, étant donné que certains États occupés à mettre au point des armes autonomes ne participent sans doute pas aux négociations. Les intervenants ont souligné que, si des normes communes de politique générale et des bonnes pratiques pouvaient compléter de nouvelles règles internationales, elles ne pouvaient pas se substituer à elles et que, s'il était important d'associer tous les États à l'élaboration de normes, l'expérience montrait que l'adhésion du plus grand nombre à des traités de droit international humanitaire pouvait influencer les politiques et les pratiques d'États qui initialement n'en étaient pas parties.

Au cours de la **deuxième partie** de l'atelier, des Sociétés nationales ont fait part de leurs expériences sur les moyens à employer pour mobiliser efficacement les gouvernements, les armées, les scientifiques, le secteur privé et le grand public et l'occasion leur a été donnée de peser les avantages d'une position commune du Mouvement. Elles ont souligné qu'un dialogue soutenu était important si l'on voulait approfondir la compréhension mutuelle et se donner les moyens d'exercer une influence. En plus d'échanges réguliers avec les ministères des Affaires étrangères et de la Défense, les Sociétés nationales ont organisé des tables rondes publiques et à huis clos, des colloques et des sessions de formation ; participé à des groupes de travail et à des consultations avec le gouvernement et fait un travail de vulgarisation, à destination des jeunes en particulier. Elles sont de plus en plus appelées à participer à des débats politiques et juridiques sur les armes autonomes, notamment à des auditions parlementaires. Elles ont dit avoir trouvé dans les recommandations du CICR une base solide sur laquelle s'appuyer pour mener des entretiens détaillés avec les gouvernements. Une Société nationale a avoué que, sans la prise de position du CICR, elle n'aurait pas

pu dialoguer avec le gouvernement de son pays. D'autres Sociétés nationales ont remercié le CICR de la chance qu'il leur avait offerte de tirer des leçons de ces expériences, et souligné l'importance de mettre en commun les ressources et de regrouper les efforts, beaucoup ne disposant que de ressources limitées alors qu'elles sont de plus en plus souvent invitées à donner leur point de vue.

L'utilité pour le Mouvement de mener une action collective a été relevée à plusieurs reprises dans les discussions qui ont fait apparaître un courant d'opinion favorable à une position du Mouvement sur les armes autonomes. Plusieurs Sociétés nationales ont souligné qu'une prise de position du Mouvement permettrait de mettre davantage en lumière les préoccupations humanitaires et l'urgence d'agir, conférerait de la crédibilité aux efforts de sensibilisation et finalement faciliterait l'action politique des États. Une position claire, a-t-on également fait remarquer, permettrait au Mouvement de ne pas se laisser distancer par les événements politiques et l'évolution actuelle des technologies et aiderait les Sociétés nationales à rester pertinentes dans leurs activités de vulgarisation par une adaptation de la résolution 7 aux réalités actuelles.

Conclusions et recommandations

L'atelier a montré l'intérêt manifeste que portent les Sociétés nationales de toutes les régions géographiques aux problèmes posés par les armes autonomes, ainsi que l'éventail impressionnant des activités qu'elles ont déployées ces dernières années. Il ressort des discussions qu'elles seraient largement favorables à une action collective fondée sur une position commune du Mouvement et qu'il faudrait poursuivre la réflexion dans ce sens. Il est apparu que l'expertise et les recommandations du CICR avaient aidé à créer un courant d'opinion parmi les États et c'est aujourd'hui le Mouvement tout entier qui a la possibilité de travailler à une riposte internationale qui prenne effectivement en compte les préoccupations humanitaires, juridiques et éthiques soulevées par les armes autonomes. Il est important que le Mouvement saisisse cette occasion avant que le perfectionnement et le déploiement de ces armes ne rendent l'adoption de nouvelles règles plus difficile encore.

Atelier 3: Plateforme virtuelle de collecte de fonds 2.0 – Un engagement en faveur de la croissance

Date et heure : mercredi 3 mars 2022, 9h00–10h30 (heure d'Europe centrale) : anglais, arabe, russe ; 17h00–18h30 (heure d'Europe centrale) : anglais, français, espagnol

Président/facilitateur/modérateur : Bernt Apeland, secrétaire général de la Croix-Rouge de Norvège

Intervenants/présentateurs : Bernt Apeland, Croix-Rouge de Norvège ; Katie Sams, Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ; Nena Stoiljkovic, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale)

Résumé

En 2017, le Conseil des Délégués a adopté la résolution 2, intitulée « Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » (CD/17/R2), qui vise à accroître les revenus des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) et à répondre à des besoins humanitaires croissants en tirant pleinement parti de la capacité du Mouvement à lever des fonds. L'un des principaux objectifs est d'œuvrer ensemble pour aider les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) à développer leurs capacités de collecte de fonds. Or ces quatre dernières années, la mobilisation de ressources au sein du Mouvement a évolué à plusieurs égards. D'une part, la pandémie de Covid-19 a montré combien il était indispensable de trouver de nouveaux moyens technologiques et digitaux d'attirer des donateurs. D'autre part, si le Mouvement a réussi à mobiliser des ressources pour soutenir sa riposte face à la pandémie, les organisations œuvrant dans des domaines similaires ont connu une croissance plus rapide ces cinq dernières années⁴. Les composantes du Mouvement ont donc dû de nouveau se réunir pour trouver des moyens de tirer parti des progrès accomplis et d'accélérer le développement de leurs capacités de collecte de fonds, afin de mener à bien la transformation indispensable du processus de collecte de fonds. Lors de cet atelier, un plan stratégique triennal pour la Plateforme virtuelle de collecte de fonds (plateforme) a été proposé. Examiné pour la première fois lors d'un séminaire de réflexion du Comité directeur pour les Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement (Comité directeur), ce plan stratégique a été élaboré dans le contexte de la vision, des objectifs et des principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement. Les observations reçues au sujet du plan seront étoffées par le Comité directeur en vue de s'accorder sur des objectifs intermédiaires concrets que les composantes du Mouvement s'emploieront à atteindre en mettant en œuvre les Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement (principes).

Observations générales et principaux points de discussion

1. Ouverture – Bernt Apeland

En 2017, le Conseil des Délégués a adopté les principes en vue de remédier au retard croissant du Mouvement par rapport aux autres acteurs humanitaires en matière de collecte de fonds.

1.1 Vision et principes

Par la résolution, nous nous sommes engagés à lever des fonds en vue d'être aux avant-postes de la mobilisation de ressources à l'échelle locale et mondiale pour pouvoir mener à bien notre action humanitaire, à mobiliser le pouvoir de l'humanité, en particulier dans les situations d'urgence, pour que nos partenaires et soutiens puissent aider ceux qui en ont le plus besoin, et à assurer notre pérennité financière individuelle et collective dans un esprit de solidarité et de bon partenariat, reconnaissant ainsi que le Mouvement est plus fort que la somme de ses composantes individuelles. Afin de réaliser notre plein potentiel, nous devons renforcer nos capacités et nos compétences au sein du réseau et nous engager à investir dans la collecte de fonds.

⁴ Source : International Fundraising Leadership Forum, étude comparative entre pairs (2020).

1.2. Plateforme virtuelle de collecte de fonds

La plateforme est l'un des résultats attendus définis dans la résolution 2. La mission de ce nouveau service est de transformer le processus de collecte de fonds du Mouvement afin de faire face à des besoins humanitaires croissants. La plateforme servira de base pour atteindre l'excellence en matière de collecte de fonds par l'intermédiaire 1) d'un centre d'excellence en matière de collecte de fonds, 2) de la plateforme digitale pour la collecte de fonds, 3) de l'analyse de données relatives à la collecte de fonds, et 4) du fonds d'investissement pour la collecte de fonds. Cette initiative a vu le jour en 2017 sous l'impulsion d'un comité directeur composé de plusieurs Sociétés nationales.

2. Mettre l'accent sur les réalisations – Katie Sams

La création de la plateforme et de son Comité directeur est une réalisation de taille. La plateforme permet à toutes les composantes du Mouvement de se réunir autour de questions liées à la mobilisation de ressources et joue à ce titre un rôle essentiel. Guidées par leurs mandats complémentaires et par leur marque universellement reconnue, les composantes du Mouvement mènent ensemble une action à l'échelle mondiale dont l'étendue et la portée sont sans équivalent. Cette force n'est toutefois pas suffisamment exploitée dans les efforts collectifs que nous déployons pour mobiliser des ressources. S'il renforce son engagement et ses activités en faveur de la collecte de fonds, tout en améliorant l'impact de ses opérations, le Mouvement pourrait devenir le réseau mondial incontournable pour ses partenaires.

2.1. Progrès réalisés

La plateforme a été mise en place en deux phases consacrées respectivement à : 1) sa conception (de 2017 à 2019) et 2) la consolidation de sa structure (depuis 2019). Nous avons présenté deux rapports intérimaires sur les principes, le premier en 2019 et le deuxième en 2022.

2.2. Circonstances extraordinaires occasionnées par la pandémie de Covid-19

La pandémie de Covid-19 a été une période charnière pour le Mouvement. Les circonstances particulières nous ont en effet amenés à nous concentrer sur la collecte de fonds en ligne, par l'intermédiaire de la nouvelle plateforme virtuelle de collecte de fonds iRaiser. Il est par ailleurs devenu encore plus important pour les Sociétés nationales d'assurer leur pérennité financière. Le Mouvement a pris part à plusieurs campagnes et initiatives pendant la pandémie, notamment la campagne mondiale de Coca-Cola, la campagne régionale de DirecTV ainsi que les dons de la Fondation Johnson & Johnson pour des activités en lien avec le Covid-19.

2.3. Avancement de l'axe de travail « Formation et réseaux »

Réalisations : élaboration d'un outil d'orientation pour la collecte de fonds d'urgence, d'une stratégie de collecte de fonds et d'un modèle d'étude de marché ; organisation d'une conférence en ligne sur le partage des compétences en matière de collecte de fonds (International Fundraising Skillshare).

Prochaines étapes : élaborer une feuille de route pour le centre d'excellence en matière de collecte de fonds, désigner un président pour assurer la direction stratégique de cet axe de travail, acheter une nouvelle plateforme pour amener les collecteurs de fonds du Mouvement à collaborer entre eux, lancer le processus de planification de l'International Fundraising Skillshare pour 2023 et dresser une liste de spécialistes de la collecte de fonds qui nous aideront dans ce domaine.

2.4. Avancement de l'axe de travail « Collecte de fonds en ligne au niveau mondial »

Réalisations : création de la plateforme iRaiser et déploiement de cet outil auprès de 16 Sociétés nationales, désignation d'un responsable de projet, poursuite du processus de promotion et de compte rendu et lancement de plusieurs campagnes de dons sur le lieu de travail.

Prochaines étapes : étudier des solutions potentielles pour les Sociétés nationales n'ayant pas de plateforme de paiement compatible, faire en sorte que 20 Sociétés nationales supplémentaires adoptent la plateforme, lancer la première campagne à l'échelle de plusieurs pays à titre d'essai et établir une stratégie visant à aider les Sociétés nationales à renforcer leurs capacités de collecte de fonds en ligne.

2.5. Avancement de l'axe de travail « Fonds d'investissement pour la collecte de fonds »

Réalisations : recensement des projets d'investissement dans la collecte de fonds menés au sein du Mouvement, lancement de trois projets pilotes d'étude de marché et poursuite des discussions visant à harmoniser nos travaux avec ceux de l'Alliance pour l'investissement en faveur des Sociétés nationales et du Fonds de renforcement des capacités de la Fédération internationale.

Prochaines étapes : envisager d'autres projets pilotes axés sur les investissements et mettre en place un modèle de fonds d'investissement pour la collecte de fonds.

2.6. Avancement de l'axe de travail « Collecte et analyse de données »

Réalisations : décision de réorienter le principal indicateur de performance d'une participation maximale de Sociétés nationales à une participation maximale dans les principaux marchés (qui représentent la grande majorité des revenus déclarés par les Sociétés nationales), amélioration des délais pour la collecte de données, amélioration du processus de compte rendu, organisation de webinaires régionaux pour présenter les données de l'étude comparative et participation accrue à l'analyse plus détaillée sur les dons individuels (INDIGO).

Prochaines étapes : mettre l'accent sur les grands marchés qui ne transmettent pas encore systématiquement leurs données, collaborer et s'accorder avec l'équipe de la Base de données et système de compte rendu à l'échelle de la Fédération (FDRS) et l'équipe chargée de la viabilité financière du développement des Sociétés nationales, continuer d'améliorer l'analyse et fournir d'autres types de soutien en matière d'utilisation des données.

2.7. Les perspectives

L'évaluation dont la plateforme a fait l'objet en 2020 a révélé que l'avancement vers les objectifs fixés était plus lent que prévu et qu'il était donc nécessaire de définir plus clairement les priorités et les objectifs. Le Comité directeur souhaite redéfinir les ambitions collectives du Mouvement pour soutenir la croissance de la collecte de fonds et réaffirmer l'engagement sans réserve des composantes du Mouvement à mettre en œuvre les principes et à soutenir la plateforme pour être en mesure de réaliser ces ambitions de collecte de fonds.

2. Penser l'avenir de la plateforme – Nena Stoiljkovic

Nous considérons que la plateforme peut contribuer à accroître la part de marché du Mouvement dans le secteur humanitaire et à renforcer le soutien apporté par le Mouvement aux Sociétés nationales. Nous avons connu une croissance plus lente que la plupart des organisations œuvrant dans des domaines similaires. La question est de savoir si nous devrions établir un objectif commun. Nous souhaitons que les composantes s'engagent collectivement en faveur de la croissance et que chacune d'entre elles y contribue. Notre présence sur le terrain, notre capacité à travailler ensemble et la possibilité que davantage de Sociétés nationales utilisent la plateforme iRaiser sont autant de facteurs qui nous permettront de rehausser notre ambition globale en matière de collecte de fonds en ligne.

3.1. Prochaines étapes

Nous prévoyons d'établir une structure au sein de laquelle les composantes du Mouvement œuvreront main dans la main et de définir des objectifs concrets et quantifiables pour les trois prochaines années. Ces objectifs doivent être conformes aux principes et contribuer à leur mise en œuvre, mais aussi viser à accroître la part de marché du Mouvement par rapport aux organisations qui œuvrent dans des domaines similaires. Le Comité directeur a suggéré à cet égard 1) de passer en revue les objectifs, les réalisations et les difficultés rencontrées à ce jour, 2) de tirer des enseignements des expériences d'autres organisations actives dans notre secteur et 3) de s'accorder sur des ambitions pour les trois prochaines années en définissant clairement les priorités, les objectifs et les étapes.

3.2. Enseignements tirés

Nous avons constaté, entre autres, qu'il est désormais nécessaire de se concentrer davantage sur les capacités de collecte de fonds des Sociétés nationales, de faire en sorte qu'iRaiser soit plus largement utilisée et d'accroître les fonds disponibles pour les investissements. Des ambitions collectives et clairement définies sont aujourd'hui essentielles pour tirer pleinement parti de la capacité du Mouvement à lever des fonds.

3.3. Suggestions de nouvelles priorités pour la plateforme

Créer des opportunités de tirer parti de la capacité du Mouvement à lever des fonds, notamment en 1) accélérant la mise en place d'un fonds d'investissement pour la collecte de fonds, 2) se concentrant davantage sur le renforcement des capacités des Sociétés nationales en matière de collecte de fonds, 3) repensant l'axe de travail « Formation et réseaux », 4) faisant en sorte qu'iRaiser soit davantage utilisée, et 5) encourageant les Sociétés nationales à soutenir ces initiatives. La plateforme contribuera à la réalisation

de ces objectifs en menant davantage de campagnes conjointes et à l'échelle mondiale, en concevant des partenariats avec les principaux philanthropes, en connectant davantage de Sociétés nationales à iRaiser et en investissant dans les capacités des Sociétés nationales en matière de collecte de fonds. Pour que la plateforme puisse apporter un tel soutien, trois objectifs opérationnels ont été définis : 1) établir une base de référence pour les principaux objectifs 2) engager un dialogue avec les directeurs de la collecte de fonds au sein des Sociétés nationales et 3) accroître la participation à l'International Fundraising Skillshare.

Principales questions examinées

Questions et réflexions du public

Trouver des exemples de bonnes pratiques individuelles, bilatérales ou multilatérales adoptées par les composantes du Mouvement pour mettre en œuvre les principes.

Nous pouvons citer, à titre d'exemples, les initiatives de collecte de fonds en ligne menées avec Coca-Cola et le développement de la plateforme iRaiser. Par ailleurs, la Croix-Rouge américaine a travaillé en étroite collaboration avec d'autres composantes du Mouvement pendant la pandémie de Covid-19 et a permis de recueillir des millions de dollars à la suite de l'appel lancé par le Mouvement. La Société de la Croix-Rouge d'Ukraine a pour sa part levé cinq millions de dollars grâce à des dons recueillis à l'échelle mondiale pendant la semaine ayant suivi la mise en place d'iRaiser.

Quels domaines pourrions-nous approfondir pour atteindre plus efficacement nos objectifs ?

Nous pourrions explorer des moyens d'établir une stratégie et un budget mondiaux et de les intégrer dans les objectifs nationaux, de faire appel aux institutions multilatérales de financement du développement, de lever des fonds dans le cadre d'appels conjoints lancés au nom du Mouvement, de profiter de certaines occasions pour lancer des campagnes conjointes à l'échelle mondiale sur des sujets percutants comme la crise en Ukraine, d'amener les collecteurs de fonds à collaborer entre eux, d'adopter une approche commune auprès des principaux philanthropes, d'envisager de nouvelles collaborations et de trouver des mécanismes de financement innovants.

Quelles mesures concrètes pouvons-nous prendre pour que les composantes du Mouvement parviennent à accroître les revenus issus des activités de collecte de fonds ?

Définir davantage d'indicateurs clés de performance (KPI) et d'objectifs concrets, envisager la définition d'indicateurs avancés et d'indicateurs retardés, mettre en place un processus d'information sur la collecte de fonds au niveau mondial lors d'événements tels que la crise en Ukraine, créer ensemble un forum pour la collecte de fonds (afin de réunir des idées utiles pour l'avenir), trouver des moyens de communiquer ce qui a été convenu au niveau international aux personnes et entités compétentes aux niveaux national et régional, investir dans le renforcement des capacités des petites Sociétés nationales ainsi que pour l'utilisation d'iRaiser.

Quels objectifs stratégiques peuvent être fixés pour servir d'indicateurs de réussite de la plateforme pour les trois prochaines années ?

Mener davantage de campagnes mondiales, faire en sorte qu'un nombre accru de Sociétés nationales utilisent iRaiser, renforcer la visibilité d'iRaiser grâce à l'optimisation pour les moteurs de recherche, investir davantage dans la mobilisation de ressources pour le développement des Sociétés nationales, diversifier les fonds, créer des alliances avec divers gouvernements, entreprises et fondations, et renforcer la confiance de la population ainsi que la redevabilité envers les bénéficiaires et les donateurs.

Recommandations et prochaines étapes

- Mobiliser davantage les directeurs de la collecte de fonds ;
- Définir et adopter des indicateurs clés de performance et des objectifs pour la plateforme (Comité directeur) ;
- Élaborer un plan d'action triennal prévoyant davantage de campagnes mondiales, un investissement accru dans la mobilisation de ressources et une collaboration plus étroite avec les principaux philanthropes ;
- Continuer de promouvoir la plateforme iRaiser auprès des Sociétés nationales.

Atelier 4: Comment progresser vers un Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge exempt de racisme, de xénophobie et de discrimination ?

Date et heure : Jeudi 31 mars 2022, 9 h 00-10 h 30 (CET) : anglais, arabe, russe

17 h 00-18 h 30 (CET) : anglais, français, espagnol

Présidence/facilitation/modération : David Loquercio, Annika Norlin, Amjad Saleem, Gurvinder Singh

Interventions : Michele Hunt

Résumé

Le racisme, la xénophobie et la discrimination ne sont pas des thématiques ni des sujets de conversation nouveaux au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement). Des efforts ont été consentis par le passé : des séances de discussion ouvertes ont été organisées et des solutions proposées, mais il semblerait qu'aucune n'ait été suivie d'effets. Cet atelier représente une occasion de faire le point ainsi que d'identifier et de proposer des actions permettant de s'attaquer aux obstacles interpersonnels, culturels et systémiques qui limitent notre prise de conscience ainsi que nos réponses et nos efforts dans la poursuite d'un Mouvement exempt de racisme, de xénophobie et de discrimination.

Observations générales et faits saillants

L'objectif de l'atelier était d'appréhender les obstacles existants au sein du Mouvement, qu'ils soient d'ordre individuel, culturel, contextuel ou systémique. Michele Hunt, l'intervenante principale, a fait remarquer que : « Les profondes divisions fondées sur la race, le genre, la religion, les opinions politiques ou le simple fait d'être différent trouvent leurs racines dans les préjugés, la discrimination et l'exclusion, dans une vision du monde qui adhère à la suprématie et à la subordination plutôt que de comprendre que nous sommes tous inextricablement liés et interdépendants. » Elle a conclu en disant que : « Aujourd'hui plus que jamais, le monde a besoin d'un Mouvement qui reconnaisse que la diversité et l'inclusion sont un atout, que nous (en tant que Mouvement) sommes particulièrement bien placés pour puiser dans les esprits, les cœurs et l'imagination de chacun [au sein de nos communautés] pour être à la hauteur de notre vision d'un Mouvement inclusif, un Mouvement au sein duquel personne n'est laissé pour compte, personne n'est laissé de côté et personne ne se sent en danger. »

Tout au long de l'atelier, il a été reconnu que les politiques à elles seules ne viendront pas à bout des a priori et des préjugés. Une participante du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), partageant son expérience personnelle, a fait remarquer que la peur de représailles, le manque d'espaces sûrs et l'incapacité à valider des expériences différentes empêchent d'avoir des conversations courageuses et honnêtes. Il a été souligné que nous devons veiller à ce que nos efforts ne se résument pas à « brasser de l'air », c'est-à-dire à célébrer des actions qui sont, en réalité, trop insuffisantes et arrivent trop tard. Un appel à être « moins patients » a été lancé, afin que tout le monde au sein du Mouvement – pas uniquement les personnes issues de groupes marginalisés et invisibles ou les personnes de couleur – prennent en main le travail émotionnel et éducatif sur les questions du racisme, de la discrimination et de la xénophobie.

Il est également important de noter que plusieurs Sociétés nationales ont déjà commencé à aborder certains de ces sujets de différentes manières et à prendre des mesures ciblées pour lutter contre le racisme et la discrimination. Cela comprend la réalisation d'enquêtes, le suivi de données chiffrées en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, la mise en place de formations et la diversification dans le recrutement des volontaires. Les participants ont été invités à exprimer leur intérêt à participer à ces travaux à l'avenir.

Points clés soulevés

Les obstacles suivants à la discussion de ces questions ont été cités :

1. Peur de représailles, absence d'espaces sûrs et validation insuffisante des différentes expériences.
2. Mécanisme de redevabilité trop faible ne permettant pas au personnel, aux volontaires et aux communautés de soulever des griefs.
3. Racisme, discrimination et xénophobie intériorisés et interpersonnels.
4. Non-respect de notre mandat et de nos Principes fondamentaux.
5. Obstacles institutionnels (au niveau des sections/des Sociétés nationales/des délégations/des bureaux de groupe de pays et de terrain).
6. Obstacles structurels et obstacles à l'échelle du Mouvement (au niveau des institutions et du personnel).
7. Leadership qui ne reflète pas les communautés que nous servons.
8. Manque d'actions soutenues et éclairées fondées sur des preuves.

Il faut agir à tous les niveaux – y compris, mais sans s'y limiter, au niveau des politiques – afin de créer un espace sûr, favorable à des conversations courageuses sur des questions sensibles. Cela implique une prise de conscience individuelle par le biais de l'éducation et la compréhension des expériences vécues par les autres. Une meilleure compréhension de la manière d'appliquer, d'interpréter et de respecter les Principes fondamentaux a également été avancée comme point de départ pour les conversations qui devront avoir lieu. Il a été fait mention de l'invocation, par le passé, de ces Principes dans le but de limiter ces conversations. Quelqu'un a fait remarquer que notre mandat et nos Principes ne nous immunisent pas contre le racisme, la xénophobie et la discrimination ni ne nous empêchent de perpétuer une approche paternaliste et néocoloniale de l'aide.

Un appel a également été lancé afin que nous examinions nos structures de pouvoir internes, depuis la représentation des sections jusqu'aux relations de financement et à la collaboration avec les membres. Des problèmes structurels ont été évoqués, tels que le traitement du personnel national et la rémunération du personnel national et international.

Enfin, le rôle des dirigeants dans la modélisation des principes de diversité et de représentation a été mentionné spécifiquement, de même que l'importance d'aller au-delà de la rhétorique.

Conclusions et recommandations

Les participants ont suggéré une approche plus délibérée et intentionnelle en tant que Mouvement. Au niveau systémique et organisationnel, les principales recommandations sont les suivantes :

- Développer la formation et les orientations
- Mettre sur pied un groupe restreint chargé de poursuivre les discussions et le développement de cette thématique
- Définir notre approche vis-à-vis du racisme, de la xénophobie et de la discrimination, une approche ancrée dans la visibilité, la redevabilité et l'apprentissage
- Établir des espaces protégés et connus propices au dialogue, à l'apprentissage et au partage de ressources
- Concevoir un système exempt de racisme, de discrimination et de xénophobie centré sur l'humain et guidé par l'action
- Examiner le pouvoir au sein de nos institutions et du Mouvement
- Respecter nos Principes fondamentaux et nos politiques centrales
- Compter sur un leadership engagé, diversifié et responsable
- Démontrer notre engagement et nos actions pour lutter contre le racisme, la discrimination et la xénophobie vis-à-vis des communautés

Ressources à partager

Rapport de la Croix-Rouge britannique : <https://www.redcross.org.uk/about-us/what-we-do/international/humanitarian-policy>

Podcast du Mouvement : <https://soundcloud.com/icrc-global/podcast-it-matters-who-is-around-the-table>

Article de blog : <https://rcrcconference.org/fr/blog-fr/what-will-it-take-to-build-an-international-red-cross-and-red-crescent-movement-free-from-racism-xenophobia-and-discrimination/>

Atelier 5: La protection au sein du Mouvement

Date et horaires : Mardi 12 avril 2022
9h - 10h30 et 17h - 18h30 (heure d'Europe centrale)

Modérateurs : Lisa Akero, coordinatrice Genre et diversité et responsable Protection, genre et inclusion dans les situations d'urgence, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) ; Agnieszka Cholewinska-Nielsen, conseillère, Protection au sein du Mouvement, Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ; Stephen Wainwright, coordinateur Inclusion et protection sociales, Fédération internationale ; Vincent Ballon, responsable, Protection au sein du Mouvement, CICR

Présentateurs : Kamil Erdem Güler, coordinateur de programme, Société du Croissant-Rouge turc ; Lily Bowman, directrice générale, Société de la Croix-Rouge de Belize ; Kaja Sannerud Andersen, responsable d'équipe chargée de la protection, Croix-Rouge de Norvège

Intervenants : Sarah Epprecht, directrice adjointe des opérations, CICR ; Frank Mohrhauer, directeur, Développement des Sociétés nationales, des politiques et des connaissances, Fédération internationale ; Tabu Grace, responsable de la protection, Croix-Rouge du Soudan du Sud ; Sophie Marsac, coordinatrice adjointe de la protection, Soudan du Sud, CICR ; Milanoi Koiyiet, coordinatrice Protection, genre et inclusion pour l'Afrique, Fédération internationale ; Raef Goubrail, observateur humanitaire volontaire, programme de contrôle des centres de détention pour migrants, Croix-Rouge australienne ; Alice Bloomfield, conseillère Migration pour l'Eurasie, CICR ; Hannaleena Polkki, coordinatrice Protection, genre et inclusion pour l'Asie Pacifique, Fédération internationale ; Valentina Rivera Ortega, responsable du programme national en matière de migration, Croix-Rouge mexicaine ; Jose Felix Rodriguez, coordinateur Protection, genre et inclusion et migration pour les Amériques, Fédération internationale ; Lorena Guzman, coordinatrice régionale Migration pour les Amériques, CICR ; Yenni Medina, coordinatrice Rétablissement des liens familiaux, Croix-Rouge colombienne ; Rafael Segura, coordinateur adjoint de la protection, Colombie, CICR ; Gurvinder Singh, conseiller mondial Protection des enfants, Fédération internationale

Résumé

Cet atelier, organisé par le Conseil consultatif du Mouvement pour les questions de protection⁵, a donné l'occasion de mettre en lumière plusieurs initiatives en matière de coopération entre différentes composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) reposant sur une compréhension commune de la protection et sur des approches complémentaires en la matière. Des responsables du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) ont commencé par donner un aperçu général des travaux menés concernant la protection au sein du Mouvement ainsi que des travaux du Conseil consultatif, notamment l'Approche minimale en matière de protection et la création d'une politique et d'une approche en matière de protection, de genre et d'inclusion. Ils ont également échangé leurs avis sur la complémentarité de ces approches dans le cadre des travaux en matière de protection. Quatre Sociétés nationales ont ensuite présenté leurs programmes respectifs – concernant la détention de migrants, la protection communautaire, la migration et le rétablissement des liens familiaux – en mettant l'accent sur la collaboration au sein du Mouvement.

Enfin, les participants ont été interrogés au sujet d'aspects essentiels liés à la protection au sein du Mouvement, sur la base des conclusions de l'atelier préparatoire relatif à la protection organisé en février 2022, auquel ont participé 25 groupes de travail du Mouvement. Cet atelier a constitué un jalon important dans le processus visant à renforcer la cohérence de la réponse du Mouvement en matière de protection ; il a jeté les bases de l'adoption possible d'une résolution du Mouvement relative à la protection lors du Conseil des Délégués de 2024.

Observations générales et principaux points de discussion

Les participants à l'atelier se sont penchés sur les difficultés et les possibilités liées à la collaboration entre

⁵ Le Conseil consultatif du Mouvement pour les questions de protection a été établi en 2018 et est composé du CICR, de la Fédération internationale et des Sociétés nationales de l'Australie, du Belize, du Liban, du Nigéria, de la Norvège, du Soudan du Sud, de la Suède et de la Turquie.

les composantes du Mouvement dans le cadre de leurs travaux en matière de protection.

Dans la **première partie** de l'atelier, les intervenants ont présenté les initiatives déployées à l'échelle mondiale dans le but de renforcer la protection au sein du Mouvement, et ont informé les participants de l'évolution récente de la situation à cet égard. Des représentants du CICR et de la Fédération internationale ont présenté la vision promue par le Conseil consultatif du Mouvement pour les questions de protection, à savoir offrir une meilleure protection au plus grand nombre. Pour y parvenir, il est important d'établir une compréhension commune de ce que l'on entend par les activités de protection, et de renforcer les approches collaboratives et complémentaires ainsi qu'une coordination concrète. Les deux intervenants ont salué les activités de protection menées par les composantes du Mouvement et ayant fait l'objet d'enquêtes ces dernières années, et se sont félicités des nombreuses contributions apportées par les Sociétés nationales, telles que celles à l'appui de l'Approche minimale en matière de protection ainsi que les consultations concernant la politique sur la protection, le genre et l'inclusion au sein du réseau de la Fédération internationale.

Dans la **deuxième partie** de l'atelier, quatre Sociétés nationales ont fait part de leur expérience. La Croix-Rouge australienne a présenté son programme de contrôle des centres de détention pour migrants ; la Croix-Rouge du Soudan du Sud, son programme de protection communautaire ; la Croix-Rouge mexicaine, son programme en matière de migration ; puis la Croix-Rouge colombienne a décrit comment elle a réagi à la violation de données qui a touché son programme de rétablissement des liens familiaux. Les intervenants ont proposé une vue d'ensemble de leurs programmes respectifs et ont donné des informations sur les populations affectées, les besoins et les risques en matière de protection, les activités couvertes et les principaux avantages et enseignements tirés de la collaboration avec d'autres partenaires du Mouvement. Parmi les exemples cités figurent notamment : les débats et les échanges entre pairs, les sessions de formation coordonnées destinées aux employés et aux volontaires, les lignes directrices et méthodologies de référence, ainsi que les synergies entre le renforcement des capacités et une bonne programmation.

La **troisième partie** de l'atelier a consisté en des consultations avec les participants sur cinq questions essentielles découlant de l'[atelier préparatoire sur la protection](#), qui s'est tenu en février 2022. À travers leurs réponses, les participants ont réaffirmé la nécessité de renforcer les normes communes et intégrées du Mouvement en matière de protection, d'accroître le soutien de la part des responsables et de faire en sorte que les ressources nécessaires soient allouées à la mise en œuvre des activités de protection. Ces mesures aideraient à combler les lacunes mises en lumière par les participants à l'atelier s'agissant de coordonner la conception des programmes au niveau national par le biais du soutien technique, de la formation et du renforcement des capacités. La nécessité d'obtenir l'appui de la direction, ainsi que de s'affranchir des lourdeurs organisationnelles, a également été soulignée.

Conclusions et recommandations

Les résultats ci-dessus montrent qu'au niveau collectif, les personnes interrogées souscrivent clairement à la nécessité et aux avantages de poursuivre le processus de la protection au sein du Mouvement, en insistant davantage sur la mise en œuvre des programmes, qui sera rendue possible par l'investissement des dirigeants et par l'affectation de ressources suffisantes à la mise en œuvre.

L'atelier a illustré le vaste intérêt que suscite l'éventail impressionnant d'activités de protection déployées par les composantes du Mouvement, ainsi que le potentiel de renforcement de la coopération pour obtenir davantage de résultats satisfaisants en la matière. Il a aussi confirmé à nouveau que l'approche du Mouvement en matière de protection ne peut être améliorée qu'au moyen d'une coopération accrue, d'une compréhension commune et d'échanges entre pairs.

Le Conseil consultatif du Mouvement pour les questions de protection doit élaborer des propositions concrètes pour la suite de l'initiative, en prenant en compte les résultats, les pratiques et les enseignements tirés de l'expérience sur le terrain. Il évaluera notamment la proposition de soumettre une résolution du Mouvement relative à la protection au Conseil des Délégués de 2024.

Conformément à ces conclusions, les prochaines étapes doivent inclure des actions concrètes sur le terrain et à d'autres niveaux. Elles réaffirmeront la mission incombant au Mouvement de faire face aux risques et de répondre aux besoins en matière de protection, et mettront en lumière la valeur de l'action du Mouvement en matière de protection par rapport à d'autres acteurs humanitaires et du domaine de la protection.

Atelier 6: Accroître l'action locale : investir dans des Sociétés nationales fortes et durables

Date et heure : 28 avril 2022

Présidence/facilitation/modération : Hayfa Khalidy (Fédération internationale) et Michael Rudiak (CICR)

Interventions :

Séance du matin (anglais/arabe/russe) :

- Société de la Croix-Rouge arménienne – Mme Nazeli Kirakosyan, cheffe du Développement organisationnel
- Croix-Rouge indonésienne – M. Sudirman Said, secrétaire général
- Croix-Rouge du Lesotho – M. Kopano Masilo, secrétaire général
- Croix-Rouge lituanienne – M. Gediminas Almantas, président

Séance de l'après-midi (anglais/espagnol/français) :

- Croix-Rouge du Soudan du Sud – M. John Lobor, secrétaire général
- Croix-Rouge libanaise – M. Nabih Jabr, sous-secrétaire général
- Croix-Rouge Argentine – Dr Diego Tipping, président
- Croix-Rouge lituanienne – M. Gediminas Almantas, président

Résumé

Deux séances d'une heure et demie chacune ont été organisées par les équipes du CICR et du Secrétariat de la Fédération internationale à Genève. Quelque 200 participants, parmi lesquels une majorité d'employés et de volontaires de Sociétés nationales et quelques membres du personnel du CICR et du Secrétariat de la Fédération internationale, y ont pris part. Lors des séances interactives, sept Sociétés nationales ont partagé leurs expériences, leurs apprentissages et leurs succès concernant leur développement, en mettant l'accent sur un certain nombre d'enjeux transversaux. Les participants ont par ailleurs répondu à une brève enquête sur des questions liées au développement des Sociétés nationales et ont participé activement aux séances de questions-réponses.

Observations générales et faits saillants

Les Sociétés nationales qui ont présenté leur processus de développement ont fait preuve d'une grande transparence quant aux problèmes rencontrés, à leurs faiblesses structurelles/organisationnelles et à ce qui les a poussées à changer. Plusieurs d'entre elles ont cité le long terme comme un élément important à prendre en considération au moment de décider d'entamer ce processus. Et toutes ont souligné que le développement des Sociétés nationales constitue non pas la destination finale mais un processus, jalonné de « nombreux points de contrôle ».

Tous les participants ont mis en évidence l'impact positif sur le développement de leur Société nationale des efforts déployés en lien avec le rôle d'auxiliaire ; la fourniture et l'intensification des services humanitaires ; le renforcement de leur image par le biais d'une communication claire et cohérente afin d'améliorer la perception du public ; la priorisation des partenariats, en premier lieu avec les pouvoirs publics ; et un ou plusieurs piliers de la durabilité financière. Les Sociétés nationales ont souvent mentionné l'évaluation/le diagnostic comme une phase cruciale du processus de développement et ont mis en évidence l'utilité des outils d'évaluation à leur disposition (tels que le processus d'Évaluation et de certification des capacités organisationnelles, la méthodologie d'Évaluation des capacités organisationnelles des sections, le Cadre pour un accès plus sûr et le processus de Préparation pour des interventions efficaces) pour identifier les transformations prioritaires et les besoins en matière de renforcement des capacités et de développement.

Des spécificités existent, car chaque Société nationale opère dans un environnement culturel, social et politique différent et dans un contexte propice à différents types de crises et caractérisé par différents besoins humanitaires. Tous les participants étaient d'accord sur le fait qu'il n'existe pas de recette unique pour mener à bien un processus de développement. D'aucuns ont indiqué que les efforts de développement de la Société nationale peuvent être menés en temps de crise comme en temps normal. Les intervenants ont présenté leurs priorités en matière de développement et leurs domaines d'activité prioritaires, qui varient naturellement d'une Société nationale à l'autre.

Points clés soulevés

Toutes les Sociétés nationales ont estimé important de réunir l'ensemble des sections de l'organisation au moment de s'engager dans un processus de développement et ont souligné la nécessité de parvenir à un consensus concernant la vision de la Société nationale, ses services essentiels et ses relations avec les principales parties prenantes. Les autres aspects cruciaux incluent une coordination efficace entre les partenaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous la direction de la Société nationale, en vue de favoriser les synergies et les complémentarités, et la nécessité de réunir et de mettre à profit l'expertise des partenaires. L'engagement à long terme des partenaires est un facteur clé pour garantir le soutien au développement de la Société nationale.

Toutes les Sociétés nationales ont mentionné l'importance de financer leur développement par le biais de contributions financières directes de partenaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou des fonds connexes existants (tels que le Fonds de renforcement des capacités ou l'Alliance pour l'investissement dans les Sociétés nationales), ainsi que d'obtenir le soutien technique d'autres Sociétés nationales, en particulier celles des pays voisins, et d'autres acteurs, tels que le secteur privé.

Une observation a été formulée au sujet de la démythification des barrières entre le secteur privé et les Sociétés nationales. Plusieurs participants ont reconnu que les Sociétés nationales devraient également s'efforcer d'être plus efficaces et d'attirer davantage de talents et de fonds et qu'elles pourraient tirer parti de nombreux enseignements, approches et outils du secteur privé.

Les Sociétés nationales ont fait part d'expériences spécifiques, telles que la mise en place services commerciaux de premiers secours (Société de la Croix-Rouge arménienne), l'élaboration d'un « cadre de renforcement institutionnel » (Croix-Rouge indonésienne), un processus visant à renforcer l'indépendance financière en faisant preuve d'innovation en matière de mobilisation de ressources (Croix-Rouge du Lesotho), un « remaniement organisationnel » avec l'adoption d'une « méthodologie fondée sur la mission » (Croix-Rouge lituanienne), l'importance accordée au cadre juridique, statutaire et de politique de la Société nationale (Croix-Rouge du Soudan du Sud), l'importance accordée à la fourniture de services à grande échelle et à l'alignement de la stratégie de la Société nationale sur les priorités gouvernementales (Croix-Rouge libanaise), et la mise en place d'un institut de leadership (Croix-Rouge argentine).

Conclusions et recommandations

L'enquête réalisée via Mentimeter a révélé que la durabilité financière constitue pour les Sociétés nationales l'aspect prioritaire dans leur processus de développement. Parmi les quatre piliers du Cadre relatif à la durabilité financière⁶, l'engagement ferme des dirigeants a été jugé prioritaire lors de la première séance, tandis que lors de la seconde, la mission/la stratégie/les services essentiels et l'engagement ferme des dirigeants ont été jugés d'importance égale. L'importance de l'engagement ferme des dirigeants au niveau à la fois de la gouvernance et de la direction a également été mentionnée par les Sociétés nationales.

Certains participants ont souligné leur besoin de soutien concernant la façon de gérer les risques lors de la formation de partenariats avec d'autres acteurs, en particulier des organismes des Nations Unies, et surtout lors de la conclusion de partenariats sur un pied d'égalité. Les documents clés existants ont été mentionnés aux participants.

La plupart des participants ont souligné qu'un leadership à tous les niveaux de la Société nationale constitue le fondement de tout processus de changement. Il convient d'en faire davantage pour soutenir le renforcement du leadership, de façon à favoriser une culture du changement, et pour mettre en place une approche solide de gestion du changement, de façon à surmonter les résistances internes au changement au sein de l'organisation.

De nombreux participants ont indiqué qu'ils avaient apprécié la séance et qu'ils s'identifiaient fortement aux présentations et expériences partagées par les sept Sociétés nationales. L'atelier a en outre offert des possibilités de mise en réseau en vue de futurs échanges. Certains participants ont fait part de leur intérêt à obtenir davantage d'exemples concrets de la part de Sociétés nationales concernant les moyens de renforcer la durabilité financière de leur organisation. La majorité des participants se sont dit intéressés à poursuivre le partage des expériences entre Sociétés nationales et à faciliter des approches incluant un soutien par les pairs

⁶ Voir les piliers de la durabilité financière sur [FedNet](#) ou sur le [site Internet de la Fédération internationale](#).

Atelier 7: Approche du Mouvement en matière d'éducation

Date et heure : 5 mai 2022, 9h00-10h30 et 17h00-18h30 (heure d'été d'Europe centrale)

Président : Alasan Senghore, secrétaire général de la Croix-Rouge de la Gambie

Intervenants :

- **Werner Kerschbaum**, envoyé spécial de la Fédération internationale pour l'éducation
- **Kristin Barstad**, responsable des thématiques opérationnelles, CICR
- **Silje Wilhelmsen**, conseillère principale en matière d'accès à l'éducation, Croix-Rouge de Norvège
- **Nazeli Kirakosyan**, responsable du développement organisationnel, Croix-Rouge arménienne
- **Kimmo Juvas**, délégué chargé du développement des sections et du volontariat en Azerbaïdjan, Fédération internationale
- **Nataliia Petrenko**, coordonnatrice des activités d'éducation dans les situations d'urgence, Croix-Rouge d'Ukraine
- **Iryna Aleksyeyeva**, responsable de l'accès à l'éducation pour l'Ukraine, CICR
- **Charlotte Tocchio**, coordonnatrice des activités d'éducation humanitaire, Fédération internationale
- **Mark Chapple**, responsable de l'éducation, CICR

Résumé

Depuis l'adoption par le Conseil des Délégués de 2017 de la résolution intitulée « [L'éducation et les besoins humanitaires dans ce domaine](#) », le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le réseau mondial des Sociétés nationales pour l'éducation ont réitéré la nécessité d'adopter une approche coordonnée, complémentaire et collaborative en matière d'éducation, et ont dès lors entrepris d'étudier et évaluer ensemble ce qu'une telle approche impliquerait concrètement. L'atelier a été l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés aux niveaux stratégique, institutionnel et opérationnel en vue de renforcer la coordination et la collaboration au sein du Mouvement pour garantir un accès sûr, continu et équitable à une éducation de qualité en toutes circonstances, et en particulier dans les situations de crise. Il a également permis l'échange d'expériences, d'enseignements et de recommandations sur le sujet, et donné lieu à des discussions sur les opportunités offertes, les défis à venir et les ressources nécessaires. Enfin, il a contribué à réaffirmer la volonté de voir une telle approche du Mouvement présentée lors des prochaines réunions statutaires et à réitérer le soutien apporté à cette initiative.

Observations générales et principaux points de discussion

L'enquête réalisée avant la tenue de l'atelier, et dont les résultats ont été présentés lors de celui-ci, a montré que l'[approche du Mouvement en matière d'éducation](#) est déjà appliquée. Elle a également confirmé les conclusions générales de l'étude documentaire menée par la Fédération internationale en 2017-2018 concernant la proportion et la variété des activités d'éducation proposées par les Sociétés nationales – souvent en collaboration avec d'autres composantes du Mouvement et les autorités chargées de l'éducation – dans les situations de conflit armé, de catastrophe et autres situations d'urgence ainsi que dans les contextes de paix et de non-urgence⁷. Les personnes qui ont répondu à l'enquête⁸ ont également fourni des informations importantes sur la voie à suivre, soulignant la nécessité de renforcer la capacité des Sociétés nationales à en faire davantage, notamment à travers des formations conjointes, le partage de compétences et d'expériences, et la mise à disposition de ressources humaines et financières supplémentaires.

La **Fédération internationale** a rappelé que l'éducation est au cœur de la mission de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et constitue un domaine d'activité dans lequel les composantes du Mouvement sont engagées pratiquement depuis leur création. Elle a également réaffirmé l'importance de la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2017 et du [Cadre stratégique 2020-2030 de la Fédération internationale sur](#)

⁷ Voir un aperçu consolidé des résultats préliminaires de cet exercice de cartographie mondiale dans le Cadre stratégique 2020-2030 de la Fédération internationale sur l'éducation (p. 15), à l'adresse : <https://www.ifrc.org/education>

⁸ 67 répondants représentant 40 pays – 75% issus de Sociétés nationales, 16% du CICR et 9% de la Fédération internationale.

[l'éducation](#), qui constituent des éléments clés en vue de positionner l'éducation comme un domaine d'activité stratégique pour le Mouvement – pour la première fois de son histoire. Afin de respecter son engagement à faire en sorte que toutes les personnes puissent bénéficier d'un accès sûr, continu et équitable à des possibilités d'éducation de qualité, le Mouvement a été encouragé à faire plus et mieux pour : 1) lever les obstacles à l'accès à l'éducation auxquels sont confrontées les personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes et autres situations d'urgence, ainsi que celles laissées pour compte ou exclues du système éducatif ; 2) promouvoir la protection et le bien-être des apprenants, des enseignants et des autres membres du personnel éducatif, et garantir des environnements d'apprentissage sûrs, sains et propices ; 3) veiller à ce que les services, programmes et activités d'éducation scolaire et non scolaire mis en place soient de la meilleure qualité possible.

Le **CICR** a rappelé que les attaques dirigées contre des écoles, de même que l'utilisation militaire ou la destruction de ces établissements et le refus d'accès à l'éducation, sont des préoccupations humanitaires qui sont au cœur du mandat du CICR. La [Stratégie 2021-2026 relative à l'accès à l'éducation](#) élaborée récemment clarifie l'approche du CICR dans ce domaine et propose une solution globale articulée autour de trois objectifs : 1) favoriser une meilleure compréhension du droit international humanitaire par les parties aux conflits afin de réduire les attaques contre les écoles et autres établissements d'enseignement ainsi que leur utilisation à des fins militaires ; 2) améliorer l'accès à l'éducation pour les enfants et les adultes touchés par les conflits armés, les troubles intérieurs et leurs conséquences directes ; 3) prendre appui sur l'expérience et les analyses du CICR pour influencer les discussions menées au niveau mondial autour de l'accès à l'éducation dans les conflits armés. La stratégie met également l'accent sur l'importance de collaborer avec les partenaires du Mouvement pour tirer parti de la diversité des compétences et des capacités disponibles et assurer une action complémentaire, afin que les personnes que nous cherchons à aider puissent avoir accès à l'éducation et reconstruire leur vie.

La **Croix-Rouge de Norvège** a brièvement expliqué les modalités de l'important soutien financier pluriannuel accordé par le ministère norvégien des Affaires étrangères, qui a permis de mettre en place une approche du Mouvement en matière d'éducation en Arménie, en Azerbaïdjan et en Ukraine. Elle a ensuite animé une discussion interactive avec des collègues d'autres Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale œuvrant dans ces trois pays au sujet de leurs expériences respectives ainsi que des défis et enseignements liés au renforcement de la collaboration et de la coordination au sein du Mouvement dans le domaine de l'éducation.

- En **Arménie**, où les premières activités menées par la Croix-Rouge arménienne dans les écoles remontent aux années 1990, l'approche du Mouvement a permis de renforcer la capacité de la Société nationale à définir et atteindre ses objectifs éducatifs grâce au soutien supplémentaire reçu sur le plan technique et financier. La Société nationale arménienne a ainsi pu entamer un dialogue constructif avec le ministère de l'Éducation en vue d'intégrer l'enseignement des premiers secours dans le système éducatif général du pays. Elle a également pu proposer des activités extrascolaires de soutien pédagogique et psychosocial aux enfants déplacés de la région du Haut-Karabakh et à ceux vivant dans les communautés touchées par le conflit le long de la frontière internationale.
- En **Azerbaïdjan**, le Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan mène des activités éducatives en étroite collaboration avec les partenaires du Mouvement et avec leur soutien technique, dans des domaines allant du développement de l'organisation, des sections et du volontariat aux politiques et à la diplomatie humanitaires, en passant par la réponse opérationnelle aux besoins liés à l'éducation dans les zones touchées par le conflit. Cette coopération a notamment conduit à la réalisation d'une évaluation conjointe des besoins éducatifs dans ces zones. Cependant, l'absence d'un cadre commun semble avoir pour effet de freiner la mise en œuvre d'une approche du Mouvement en matière d'éducation, qui reste apparemment très fragmentée. Pour pallier ce manque, une large participation a été encouragée à tous les niveaux.
- En **Ukraine**, la Croix-Rouge d'Ukraine a élaboré un plan pour l'éducation en situation d'urgence pour 2022, qui a dû être suspendu à la suite de l'escalade des hostilités. Ce plan visait à offrir une éducation de qualité aux apprenants de tous âges, en mettant l'accent sur les compétences socio-émotionnelles de la vie courante et sur les groupes les plus vulnérables, tels que les enfants vivant avec un handicap ou les communautés touchées par le conflit dans l'est de l'Ukraine. Parmi les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre d'une approche du Mouvement en matière d'éducation figurent le manque de stratégies et d'outils opérationnels, l'absence d'une structure claire ou d'un format standard pour les accords de partenariat multipartites du Mouvement et les mécanismes de feedback, ainsi que les barrières

linguistiques et la diversité des structures organisationnelles. La personne chargée de coordonner les activités menées par le CICR en Ukraine dans le domaine de l'accès à l'éducation a mis en avant trois leçons clés tirées de la mise en œuvre pilote de cette approche : 1) le vaste éventail de ressources et le réseau du Mouvement en matière d'éducation représentent des atouts uniques ; 2) pour être efficace en tant que Mouvement, il faut considérer la Société nationale avec tous ses problèmes internes éventuels, et la soutenir autant que possible au moyen d'un véritable programme de localisation ; 3) le maintien du lien avec le cluster Éducation s'est avéré utile pour le CICR et devrait être maintenu également par la Société nationale ainsi que par les autres partenaires du Mouvement qui envisageraient de déployer des activités éducatives dans le contexte de la crise ukrainienne.

Enfin, les participants ont été invités à faire part de leurs points de vue et suggestions concernant les opportunités, les recommandations et les défis à prendre en compte en vue d'intensifier les efforts conjoints et de renforcer la coopération et la coordination au sein du Mouvement en matière d'éducation dans leurs contextes respectifs. Ils ont également été encouragés à s'exprimer sur le soutien qui leur serait nécessaire (le cas échéant) pour renforcer leur capacité à répondre aux besoins dans ce domaine.

Principaux points soulevés

L'approche du Mouvement en matière d'éducation vise à : a) tirer parti des atouts des différentes composantes du Mouvement et de la complémentarité de leurs rôles respectifs ; b) instaurer une responsabilité mutuelle entre les composantes du Mouvement en vue d'assurer la meilleure qualité, efficacité et durabilité possible de l'action menée dans le domaine de l'éducation, au profit des populations qui ont besoin d'aide et sollicitent notre soutien ; c) vérifier auprès de collègues d'autres secteurs, ainsi que du CICR, de la Fédération internationale et d'autres Sociétés nationales, ce qui est déjà fait ou planifié, les compétences et le soutien disponibles, et les synergies possibles. Cette démarche permettra de démontrer la contribution et la valeur ajoutée du Mouvement en tant qu'acteur de l'éducation – en particulier dans les conflits armés, les catastrophes et autres situations d'urgence – et de donner corps au rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire. Elle offre également un fort potentiel pour établir de nouveaux partenariats et mobiliser des ressources inexploitées.

L'importance de parler de l'éducation comme d'un service essentiel et de mettre en place une architecture solide de coordination de l'éducation à tous les niveaux de chaque composante du Mouvement (y compris un éventuel coordonnateur du Mouvement) a été mise en avant comme un élément clé pour changer les mentalités et assurer la continuité et le développement de l'action menée par le Mouvement dans ce domaine. Il a également été fait état de la nécessité d'identifier les principales priorités du Mouvement en matière d'éducation pour les deux années à venir et d'établir sur cette base un programme de travail clair pour le Mouvement, prévoyant notamment le suivi des progrès réalisés et la publication d'un rapport annuel conjoint du Mouvement. Les participants ont vivement recommandé de renforcer la coopération tant au sein du Mouvement (p. ex. par le biais de plateformes communes pour la gestion des connaissances, notamment le partage d'outils, de documentation, d'expériences et de pratiques) qu'à l'extérieur (p. ex. par le biais de partenariats renforcés avec la société civile locale, les organismes publics et les autorités, notamment en vue de mettre en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et/ou l'Approche intégrée de sécurité à l'école, ou de soutenir l'éducation scolaire dans les camps).

Les participants à l'atelier ont relevé que l'absence de lignes directrices, d'outils, d'expertise et de soutien, ainsi que la pénurie de ressources financières et humaines dédiées et la forte dépendance vis-à-vis des volontaires (qui doivent être correctement formés) pour ce qui est des activités éducatives, entravent la mise en œuvre d'une approche du Mouvement en matière d'éducation dans leurs contextes respectifs. Ils ont également souligné les difficultés rencontrées au moment d'adapter et de contextualiser leurs programmes éducatifs pour les incorporer dans les systèmes nationaux d'éducation scolaire et non scolaire, et ont indiqué que l'éducation est parfois considérée comme ne relevant pas du mandat des Sociétés nationales et donc comme n'étant pas une priorité – ce qui apparaît de manière particulièrement évidente lorsque des crises surviennent et que les activités éducatives sont suspendues.

Pour pouvoir renforcer leur capacité à répondre aux besoins liés à l'éducation, les participants ont indiqué avoir besoin de ressources financières et humaines adéquates, ainsi que d'orientations et d'un soutien technique (supplémentaires) – notamment en ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales en matière d'éducation, le développement d'innovations pédagogiques, l'évaluation/assurance de la qualité, la mise en place d'une approche conjointe pour la formation des formateurs, le renforcement du rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, et

l'établissement/gestion des relations avec les autorités chargées de l'éducation et d'autres parties prenantes pertinentes. Ils ont également émis le souhait que soit assurée une formation sur l'éducation, en particulier sur l'éducation dans les situations d'urgence, comme moyen de faire progresser la prise en compte et l'intégration des besoins liés à l'éducation dans les plans d'intervention stratégiques et humanitaires ainsi que dans les stratégies opérationnelles des composantes du Mouvement. Enfin, ils ont souligné la nécessité d'une approche structurée comprenant des mécanismes de feedback, et ont appelé à la création d'espaces communs pour le dialogue, le travail en réseau et l'échange d'expériences entre les composantes du Mouvement (en particulier entre les Sociétés nationales), ainsi que de plateformes partagées permettant d'avoir accès à la documentation, aux normes et aux cadres pertinents.

Conclusions et recommandations

L'atelier a démontré l'intérêt général porté à la consolidation d'une approche coordonnée et complémentaire du Mouvement en matière d'éducation, approche qui est déjà appliquée dans divers contextes. Les composantes du Mouvement devraient poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer leur capacité à répondre aux besoins en matière d'éducation, en prenant appui sur les nombreux défis et opportunités identifiés, ainsi que sur les enseignements tirés jusqu'ici. Pour renforcer l'expertise, la coordination et la collaboration dans ce domaine, il est fortement recommandé de continuer à œuvrer à l'élaboration et la mise en commun de cadres, de normes et d'outils opérationnels – tout en renforçant le soutien technique, le travail en réseau et les investissements dans des formations conjointes et des ressources humaines appropriées. Enfin, le déploiement d'activités et d'outils de sensibilisation internes et externes (p. ex. études de cas ou présentation d'une approche complémentaire du Mouvement en matière d'éducation lors des prochaines réunions statutaires) visant à mettre en exergue le rôle unique, la valeur ajoutée et la contribution collective des composantes du Mouvement dans ce domaine est vivement encouragé car essentiel au succès de cette ambition et cet effort collectifs.

Atelier 8: Renforcement de l'intégrité au sein du Mouvement

Date et heure : 10 mai 2022, 9h–10h30 et 17h–18h30 (CET)

Présidence/facilitation/modération : Kate Halff (Comité international de la Croix-Rouge, CICR) et Frank Mohrhauer (Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)

Interventions : Kate Halff (CICR), Frank Mohrhauer (Fédération internationale), Kristin Hjalmtysdottir (Croix-Rouge islandaise), Nabih Jabr (Croix-Rouge libanaise), Jane Hollman et Melinda Godber (Croix-Rouge australienne), Jukka Pietiläinen (Croix-Rouge d'Estonie), RK Jain (Croix-Rouge de l'Inde), Satoshi Sugai (Société de la Croix-Rouge du Japon), Alejandra Mora (Croix-Rouge costaricienne) et Amina Mustapha (Croix-Rouge du Nigéria).

Résumé

L'atelier s'est intéressé à la manière dont la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité (adoptée par le Conseil des Délégués de 2019) est comprise et à la façon dont la mise en œuvre des engagements qu'elle contient a progressé au sein du Mouvement. Une brève présentation de la Déclaration et un compte rendu de certains des points saillants du rapport au Conseil des Délégués sur sa mise en œuvre ont été donnés. La séance a constitué une tribune utile pour inciter les participants à partager les bonnes pratiques ainsi que des exemples concrets issus des Sociétés nationales et à discuter des progrès réalisés dans certains domaines de la Déclaration. L'atelier a également permis de mieux faire connaître le rôle et les projets du Groupe de travail chargé du suivi de la Déclaration. Les participants ont fait part de leurs commentaires et de leurs idées au sujet des deux projets clés du Groupe de travail, contribuant ainsi à déterminer leur orientation future.

Observations générales et faits saillants

Bien que la Déclaration sur l'intégrité aborde le sujet à travers neuf domaines, cet atelier s'est concentré sur trois d'entre eux uniquement : 1) les Principes fondamentaux ; 2) les normes de conduite individuelles et la protection des lanceurs d'alerte ; et 3) la redevabilité à l'égard des donateurs et des partenaires. Ces trois sujets ont été explorés dans le cadre d'une brève introduction portant sur les progrès généraux accomplis et d'une présentation de cas concrets par les Sociétés nationales. L'objectif de ce partage d'expériences était de contribuer à un autre domaine d'engagement : le « regroupement des ressources et des expériences en matière de renforcement de l'intégrité ».

Ce rapport n'inclut pas toutes les informations et expériences mises en commun lors de l'atelier mais se concentre plutôt sur certaines observations communes et enseignements partagés.

1) Promouvoir et continuer d'appliquer les Principes fondamentaux

Plusieurs initiatives mises en place par la Fédération internationale et le CICR au cours des dernières années ont été présentées, notamment : le Guide de la Fédération internationale pour le renforcement du rôle d'auxiliaire par la loi et les politiques, qui fournit des orientations pratiques aux Sociétés nationales, le Cadre pour un accès plus sûr et des activités visant à promouvoir et à diffuser les Principes fondamentaux.

Les expériences partagées par les Sociétés nationales ont montré qu'il est difficile de garantir l'adhésion du personnel et des volontaires aux Principes fondamentaux dans une société fragmentée et polarisée. Les éléments suivants figuraient parmi les enseignements tirés :

- a. Le fait de continuer d'appliquer les Principes fondamentaux de manière stricte pourrait engendrer la perte de personnel et de volontaires et réduire la motivation. Dans ces situations, il a été considéré comme extrêmement important d'engager un dialogue équilibré afin de s'assurer que le personnel et les volontaires comprennent la nécessité d'adhérer aux Principes fondamentaux en tout temps.
- b. Lorsque les comportements individuels et organisationnels sont influencés de manière positive, l'intégrité s'en trouve renforcée, ce qui entraîne un virage dans la bonne direction.
- c. Ces processus sont à considérer dans une perspective à long terme ; l'instauration d'une culture de l'intégrité et d'une perception positive peut prendre des décennies.

- d. Lorsqu'une Société nationale dispose d'une politique claire en matière d'intégrité, cette dernière contribue à renforcer une culture de la redevabilité dans l'ensemble de l'organisation et soutient l'adhésion aux Principes fondamentaux.
- e. Les publications, les campagnes sur les réseaux sociaux et les conférences virtuelles ont également été reconnues comme étant des plateformes utiles pour la promotion de l'importance des Principes fondamentaux dans l'accomplissement du mandat des Sociétés nationales et à des fins de sensibilisation.
- f. Le fait de disposer d'un plan précis et de saisir la moindre occasion d'aborder la question ont également été cités comme étant des facteurs clés dans le processus (les exemples mentionnés incluaient des initiatives en matière de droit international humanitaire et en lien avec le Cadre pour un accès plus sûr).
- g. Enfin, le fait de faire participer et de motiver les sections tout au long de ce processus a été considéré comme nécessaire. Une Société nationale a partagé son expérience consistant à attribuer des prix pour récompenser les sections qui obtiennent de bons résultats dans ce domaine.

2) Garantir le respect des normes de conduite individuelles et la protection des lanceurs d'alerte

Les engagements pris dans la Déclaration sur l'intégrité ont été mis en pratique à différents échelons, des politiques de haut niveau jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle. Une nouvelle politique de la Fédération internationale relative à la protection, au genre et à l'inclusion a été élaborée ; elle est complétée par un cadre opérationnel. Le soutien fourni aux Sociétés nationales inclut la ligne de signalement des infractions à l'intégrité (« Integrity Line »), mise en place pour fournir des canaux efficaces pour le signalement de comportements répréhensibles. Le CICR a également poursuivi activement son engagement institutionnel en faveur de la diversité et de l'inclusion dans ses règles, ses politiques et ses pratiques internes. Son Code de conduite fait partie intégrante des efforts accrus du Bureau de l'éthique, de la gestion des risques et de la conformité visant à promouvoir une culture de l'intégrité dans l'ensemble de l'organisation.

Outre les progrès généraux relatés par la Fédération internationale et le CICR, des exemples issus des enseignements tirés de l'expérience des Sociétés nationales ont mis en évidence les points suivants :

- a. Établir un cadre éthique clair et agir sur les compétences, le comportement et les qualités des dirigeants par le biais de différentes activités s'est avéré utile pour guider et encourager des conversations importantes et parfois difficiles.
- b. L'impact de ces activités peut être surveillé à intervalles réguliers en réalisant des enquêtes afin de constater si l'organisation évolue vers une culture de l'éthique renforcée.
- c. Discuter d'éthique et de normes de conduite favorise également une dénonciation/un signalement plus actif.
- d. Il est important d'inclure une composante comportementale dans l'évaluation des performances, car cela permet d'évaluer la manière dont les choses ont été faites et pas seulement ce qui a été fait.
- e. L'importance de canaux de dénonciation appropriés a été mise en exergue. Cela peut inclure la mise en place d'une ligne de signalement des infractions à l'intégrité (en utilisant et personnalisant la « Integrity Line » de la Fédération internationale) afin d'encourager une culture de l'expression et de protéger les lanceurs d'alerte.
- f. L'importance d'une plateforme de gestion des cas suffisamment solide pour garantir le traitement des informations sensibles en toute sécurité a été soulignée.
- g. La mise en place d'une ligne de signalement des infractions à l'intégrité n'est pas un processus autonome et devrait s'accompagner d'un programme relatif à l'éthique complet en vue d'inculquer une culture de l'éthique. Cela implique d'élaborer ou de réviser les politiques existantes afin d'établir une base politique appropriée (y compris des politiques de lutte contre la fraude et la corruption, de protection des lanceurs d'alerte, etc.), de sensibiliser le personnel et les volontaires et de s'assurer que les capacités nécessaires sont bien présentes.
- h. Certains défis, tels que le manque de capacités d'enquête et les efforts requis pour bâtir une solide culture du signalement, ont également été partagés.
- i. Bien que les Sociétés nationales aient souligné que le soutien reçu par les partenaires du Mouvement

a été déterminant pour la mise en place de nouveaux mécanismes (tels qu'une ligne de signalement des infractions à l'intégrité), elles ont également reconnu l'importance de la coordination entre les prestataires de soutien.

3) Redevabilité à l'égard des donateurs et des partenaires

La Fédération internationale et le CICR ont donné un aperçu des progrès généraux accomplis. L'enquête menée par la Fédération internationale auprès des Sociétés nationales en 2021 a révélé une tendance à la hausse parmi celles ayant pris des dispositions pour un audit annuel externe de leurs états financiers. Dans le cadre plus large des efforts de renforcement de la durabilité financière et en vue d'améliorer l'apprentissage entre pairs, la Fédération internationale a mis en place un Réseau de compétences sur le développement financier, avec le soutien de la Croix-Rouge de Norvège et d'autres partenaires du Mouvement. S'appuyant sur les résultats de ses outils révisés d'évaluation de la diligence raisonnable, le CICR a accru son soutien dans les domaines prioritaires convenus avec les Sociétés nationales afin de protéger leur intégrité et de réduire les risques.

Quelques-uns des enseignements tirés à ce sujet : a) en situation d'urgence, l'ouverture rapide de canaux de don accompagnée de messages et d'instructions clairs a été considérée comme étant la clé du succès ; b) une communication efficace et transparente vis-à-vis des donateurs sur la façon dont les dons sont utilisés a été considérée comme une mesure de suivi importante ; et c) investir dans une relation à long terme avec les donateurs (par exemple via un système de gestion des relations) est bénéfique pour instaurer la confiance et assurer la redevabilité.

4) Présentation du Groupe de travail et de deux axes de travail clés

Le Groupe de travail est un forum de discussion et de conseil qui vise à faciliter les efforts à fournir pour donner suite à la Déclaration. Son plan d'action lui a permis d'identifier certains domaines clés à explorer en plusieurs phases. La première phase met l'accent sur la promotion d'événements de réflexion sur l'intégrité ainsi que sur la mise en place d'une bibliothèque/plateforme de ressources consolidée regroupant les politiques, les orientations et les pratiques relatives à l'intégrité. Ces deux initiatives ont fait l'objet de discussions plus approfondies et ont été explorées avec les participants à l'atelier.

Points clés soulevés

Grâce à un sondage en temps réel⁹ et à une séance de questions-réponses, les participants ont partagé leur point de vue sur un certain nombre de sujets, en particulier en termes de progrès réalisés sur le front du respect des engagements de la Déclaration sur l'intégrité et des deux projets actuellement prévus par le Groupe de travail :

- i. Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer les progrès accomplis dans les différents domaines abordés dans la Déclaration, les participants ont estimé que c'était dans le domaine de la redevabilité à l'égard des donateurs, y compris l'accès aux documents institutionnels et financiers, suivi par celui du maintien et [de] la promotion des Principes fondamentaux qu'ils avaient fait le plus de progrès. À l'inverse, garantir le respect des normes de conduite individuelles et la protection des lanceurs d'alerte a été considéré comme un domaine dans lequel des efforts supplémentaires devraient être consentis.
- ii. Pour ce qui est des ressources dont il serait utile de disposer dans une bibliothèque/plateforme de ressources relative à l'intégrité, les participants préféraient généralement apprendre des meilleures pratiques, les études de cas étant considérées comme l'approche la plus souhaitable, suivies par des visuels tels que des illustrations, des vidéos et des entretiens et des exemples réels de lois, de politiques et de lignes directrices élaborées par les Sociétés nationales. Des orientations thématiques sous forme d'outils et de ressources dans certains domaines spécifiques étaient également un choix communément cité. D'autres formes d'apprentissage et de partage ont également été proposées, telles que la mise en commun de ressources pour les conseils et le mentorat en situation pratique et le partage d'informations consolidées en matière de politiques liées à l'intégrité, de formations, de

⁹ Résultats de la séance du matin : <https://www.mentimeter.com/app/presentation/abb4bc558408f4619b04a1703a72940d/c934062fe7fd>

Résultats de la séance de l'après-midi : <https://www.mentimeter.com/app/presentation/668a507f6fe405c50f8298bac44e780f/cc1af9f532c8>

mécanismes de signalement, etc. mis en place par les composantes du Mouvement, afin de fournir un meilleur soutien.

- iii. Lorsqu'on les a interrogés sur les sujets liés à l'intégrité à aborder en priorité dans le cadre d'un groupe de réflexion ou d'un dialogue, les participants ont principalement choisi les normes de conduite individuelles et les moyens de garantir leur respect, suivies par les Principes fondamentaux et leur application dans la pratique comme deuxième domaine d'intérêt, et la sûreté des lieux de travail, l'inclusion de la diversité et de l'égalité de genre au sein des effectifs en troisième lieu.

Conclusions et recommandations

L'atelier a démontré l'importance et l'intérêt de partager des expériences et des pratiques entre partenaires du Mouvement et d'apprendre les uns des autres dans certains domaines de la Déclaration sur l'intégrité. Afin de donner suite à cet atelier, le Groupe de travail s'appuiera sur les commentaires fournis par les participants pour alimenter ses deux initiatives clés : les groupes de réflexion en matière d'intégrité et la plateforme/bibliothèque de ressources liées à l'intégrité. Les retours des participants serviront à définir les sujets pour les groupes de réflexion et le contenu de la plateforme/bibliothèque consolidée de ressources liées à l'intégrité, en tentant de répondre au mieux aux besoins et aux préférences exprimés. Tous les participants ont également été incités à soutenir les travaux du Groupe de travail. Enfin, les efforts déployés par chaque composante du Mouvement pour mieux appréhender les progrès et tirer des enseignements ont été salués et encouragés.

Atelier 9: L'investissement dans la communication : Zéro risque, des bénéfices importants

Date et heure : 19 mai 2022, 9 h 00 et 17 h 00 CET

Présidence/facilitation/modération : Veronica Pedrosa

Rapporteuses : Reeni Aminchua (Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) et Corinne Bahizi (Comité international de la Croix-Rouge)

Interventions :

- Nena Stoilkovic, sous-secrétaire générale, Relations mondiales, diplomatie humanitaire et numérique, Fédération internationale
- Sébastien Carliez, directeur, Communication et gestion de l'information, CICR
- Hoda Abdel-Hamid, correspondante internationale principale, Al Jazeera
- Adam Johnston, consultant en développement organisationnel
- Dr Assel Tastanova, directrice générale, Société du Croissant-Rouge du Kazakhstan
- Patricia Rey, cheffe, Communication stratégique, CICR
- Benoit Carpentier, directeur par intérim, Communication, Fédération internationale

Résumé

Cela ne fait plus aucun doute : le renforcement des capacités de communication au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), à la fois au niveau local et au niveau mondial, est crucial si nous voulons asseoir la confiance, l'acceptation et la crédibilité à tous les niveaux.

Pour y parvenir, les composantes du Mouvement doivent exploiter la puissance de notre réseau et tirer profit de notre présence locale et ce, malgré les défis qui accompagnent la promotion de notre marque dans le monde de plus en plus complexe et interconnecté d'aujourd'hui.

L'objectif de cet atelier du Conseil des Délégués est de mobiliser l'engagement, le soutien et l'investissement des dirigeants du Mouvement dans l'identification et la mise en œuvre de solutions visant à renforcer les compétences et les systèmes de communication à travers le Mouvement, en particulier aux niveaux national et local, afin de mieux soutenir notre mission humanitaire collective.

Observations générales et faits saillants

Les intervenants du CICR et de la Fédération internationale ont souligné la nécessité d'intensifier les activités de renforcement des capacités de communication au sein du Mouvement afin de bâtir des Sociétés nationales et, par extension, un Mouvement plus forts qui jouissent de la confiance des communautés, des donateurs et des partenaires, des gouvernements, des médias et du public. Ils ont insisté sur l'importance de la communication pour la protection et le renforcement des efforts de positionnement et de collecte de fonds locaux et mondiaux du Mouvement et expliqué en quoi l'amélioration de nos capacités de communication nous permettrait d'anticiper, d'atténuer et de réagir à tout risque pour la réputation, dans un monde où s'intensifient la concurrence en matière de visibilité, la pression en faveur de la transparence et de la redevabilité et les risques liés à des tendances telles que la désinformation.

Hoda Abdel-Hamid, correspondante principale d'Al Jazeera, a souligné la réputation positive dont jouit le Mouvement auprès des journalistes et des médias. Elle a également mis en évidence la nécessité pour les composantes du Mouvement de mieux communiquer au sujet de la mission et du mandat de ce dernier, d'en améliorer la visibilité et d'œuvrer à une meilleure compréhension du travail accompli, en particulier dans les situations de crise.

Les conclusions d'un récent exercice d'auto-évaluation, mené par un consultant en développement organisationnel avec un échantillon de vingt Sociétés nationales, ont été partagées lors de l'atelier, fournissant un aperçu des forces et des faiblesses en matière de communication au sein du Mouvement. À

l'aide d'un modèle de maturité, plusieurs Sociétés nationales des différentes régions géographiques ont cartographié et auto-évalué leurs capacités de communication dans trois domaines : les personnes, les processus et la technologie. Les résultats reflètent la diversité de capacités entre les Sociétés nationales. La corrélation dans les scores entre les domaines a également montré l'interdépendance entre la stratégie et les processus, les personnes et les capacités en matière d'infrastructure et d'équipement, démontrant ainsi que l'objectif de construire et de sauvegarder la marque et l'image de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge demeure une tâche ardue pour beaucoup, à moins qu'un investissement approprié dans le personnel, les compétences, la stratégie et l'équipement ne soit consenti.

Les conclusions ont également mis en évidence des possibilités d'amélioration au niveau de la collaboration entre les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR, notamment lorsqu'il est question de partage des connaissances et d'apprentissage collectifs ou de diriger le soutien financier là où le manque de ressources constitue un obstacle.

Le Dr Assel Tastanova, directrice générale du Croissant-Rouge du Kazakhstan, a présenté le cas de son organisation, expliquant comment cette Société nationale relativement petite a réussi à améliorer ses résultats en matière de collecte de fonds et est devenue un partenaire humanitaire de choix dans le pays. La Société nationale y est parvenue grâce à une approche plus stratégique de la communication, une vision claire et un leadership fort, un soutien et un engagement quant au développement de la communication, plaçant cet élément au centre de la stratégie, des systèmes et de la structure de l'organisation.

Points clés soulevés

Les principaux risques et conséquences d'un manque de compétences et de capacités de communication ad hoc identifiés par les participants sont les suivants :

- 1) **Impact opérationnel** : manque d'accès et d'acceptation, incapacité à fonctionner et à soutenir les personnes vulnérables, manque de collaboration et manque de confiance de la part des communautés touchées.
- 2) **Impact sur le soutien reçu par le Mouvement pour sa mission** : possibilités de financement/de mobilisation de ressources manquées, difficultés à recruter de nouveaux volontaires, perte d'intégrité et manque de visibilité.
- 3) **Impact sur la perception et la réputation** : manque de confiance, fausses informations/désinformation, manque de compréhension du mandat et des principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, entraînant une confusion et une perte d'influence.

Les principales solutions identifiées par les participants pour investir dans la communication et qui méritent d'être plus amplement explorées sont les suivantes :

- 1) **Assurer une meilleure coordination** : se coordonner de manière plus efficace pour ce qui est des messages communs et s'assurer que ces derniers soient cohérents.
- 2) **Investir dans les capacités de communication** : professionnaliser le métier de communicant, développer le soutien entre pairs et partager les compétences, élaborer des plans stratégiques, développer des compétences clés et intégrer la communication dans le programme de développement des Sociétés nationales.
- 3) **Mettre sur pied une plateforme/un groupe de travail dédié afin de coordonner les investissements et le développement des capacités en matière de communication** : instituer une académie/un groupe de coordination/un pôle chargé de la communication du Mouvement, organiser des événements réguliers dans le cadre du Forum mondial de la communication, développer les formations à la communication et créer un système de formation du personnel.
- 4) **S'assurer de l'engagement des dirigeants** : intégrer la communication en tant que composante stratégique structurelle des Sociétés nationales et prévoir un budget dédié à un département autonome en charge de la communication.
- 5) **Développer des outils dédiés** : créer une plateforme média numérique et une bibliothèque de messages clés.

Plusieurs Sociétés nationales se sont proposées pour travailler, au cours des prochains mois, à l'identification de solutions pour investir dans la communication de manière durable au sein de notre Mouvement :

- Laurent Amiand – Croix-Rouge française
- M. Matsuda – Société de la Croix-Rouge du Japon
- Zsofia Cseri – Croix-Rouge hongroise
- Efrosina Stoycheva – Croix-Rouge bulgare
- Jamal Altwaity – Croissant-Rouge du Yémen
- Muhammad Ghazi – Croissant-Rouge du Yémen
- Elfadir Eltahir – Croissant-Rouge soudanais
- Rindra Rakotomalala – Croix-Rouge monégasque
- PJ Raquel – Croix-Rouge philippine
- Mikee Latores – Croix-Rouge philippine
- Joycel Vincent V Dabalos – Croix-Rouge philippine
- JP Lagado – Croix-Rouge philippine
- Belen Vilorio – Croix-Rouge espagnole
- Teresa (Tre) Goncalves – Croix-Rouge britannique
- Maude Froberg – Croix-Rouge suédoise
- Gerald Czech – Croix-Rouge autrichienne
- De-Jon Liburd – Croix-Rouge de Saint-Kitts-et-Nevis
- Alice Szél – Croix-Rouge hongroise
- Mahmudul Hasan – Croissant-Rouge du Bangladesh
- Katharina Schindler – Croix-Rouge suisse
- Bessy Valle – Croix-Rouge du Honduras
- Andrés Lemus – Croix-Rouge du Guatemala
- Luc Scheer – Croix-Rouge luxembourgeoise
- Christine Pretto – Société canadienne de la Croix-Rouge
- José Mario Mora Bogantes – Croix-Rouge costaricienne
- Diego Castellanos – Croix-Rouge équatorienne
- Geir Arne Bore – Croix-Rouge de Norvège
- Nabih Jabr – Croix-Rouge libanaise

Conclusions et recommandations

De nombreuses idées intéressantes pour un meilleur investissement dans la communication au sein du Mouvement ont été soulevées par les Sociétés nationales et appellent à être explorées de manière plus approfondie au cours des années à venir, et des personnes de quelque 23 Sociétés nationales se sont portées volontaires pour faire partie d'un groupe de travail chargé d'explorer de telles solutions au cours des prochains mois. Cependant, nombreuses d'entre elles sont en charge de la communication, et le défi consistera à présent à faire valider un tel processus par la direction de leurs Sociétés nationales respectives.